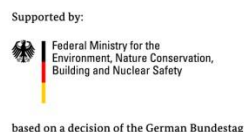


Les APAC se renforcent– démarche possible et références disponibles pour les communautés locales et les peuples autochtones gardiens d'APAC



Consortium APAC

Traduction du 3 juin 2017



Le présent document a pu être élaboré grâce aux contributions en nature du Consortium APAC et au financement du gouvernement allemand par l'intermédiaire de son Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, du Bâtiment et de la Sécurité nucléaire (BMUB) en faveur de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC (GSI) mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Les principaux partenaires de la GSI sont le Consortium APAC, le Programme Mondial sur les Aires Protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (PMAP de l'UICN), le Centre mondial de suivi de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CMSC du PNUE) et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Le Fonds Christensen offre également son soutien au Consortium APAC pour l'Initiative mondiale de soutien aux APAC.

 Creative Commons 2017 -- Le Consortium APAC

La reproduction de ce document à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales et, en particulier, son utilisation dans le cadre de la GSI, est autorisée sans autorisation écrite préalable du détenteur du copyright à condition que la source soit clairement indiquée. Sa reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur du copyright.

Citation : Borrini-Feyerabend, G. et J. Campese, *Les APAC se renforcent– démarche possible et références disponibles pour les communautés locales et les peuples autochtones gardiens d'APAC*– version provisoire à l'attention des partenaires de la GSI, Consortium APAC, mars 2017.

Remerciements : les auteurs tiennent à remercier vivement les donateurs et partenaires de la GSI ainsi que le Fonds Christensen pour leur confiance et leur soutien. Ils remercient également leurs collègues du Consortium APAC qui leur ont gracieusement fourni des informations et des conseils pour mettre au point cette publication, notamment Carolina Amaya, Ghanimat Azhdari, Albert Chan Dzul, Emma Courtine, Sergio Couto, Singay Dorji, Hugh Govan, Terence Hay-Edie, Holly Jonas, Alexis Kaboré, Emma Lee, Neema Pathak Broome, Aili Pyhälä, Vololona Rasoarimanana, Salatou Sambou et Aman Singh. **Les contributions complémentaires sont toujours les bienvenues et seront intégrées dans une nouvelle version à paraître fin 2017.**

Traduction française réalisée par Emma Courtine, Alexis Kaboré and Annabelle Labbe, revue par Christian Chatelain et Grazia Borrini-Feyerabend. Le travail d'Annabelle Labbe a été généreusement fourni par le DOCIP, qui est chaleureusement remercié ici.



Photo de couverture : membres de la communauté Ikalahan d'Imugan, Santa Fe, Nueva Vizcaya (Nord de Luzon, Philippines). Courtoisie de Grazia Borrini-Feyerabend, 2012.

Publication disponible en ligne sur le site du Consortium APAC (www.iccaconsortium.org) ou sur demande par courriel à info@iccaconsortium.org

Introduction et résumé

Le présent document vise à promouvoir des **processus de renforcement autonome (PRA) efficaces** pour les aires ou territoires du patrimoine autochtone et communautaire (désignés par le sigle « APAC »). En menant à bien un PRA, un **peuple autochtone ou une communauté locale** (ci-après dénommés « communautés ») gardien(ne) d'une APAC sera en mesure de définir et d'orienter la marche à suivre pour, le cas échéant :

- améliorer sa propre **prise de conscience et sa compréhension** au sujet de son APAC et de son importance/signification
- mieux apprécier **son histoire, sa culture et ses institutions de gouvernance**
- être davantage en mesure de **gouverner et gérer** son APAC avec **intégrité et perspective d'avenir**
- resserrer ses **liens avec d'autres communautés** et d'autres **amis et alliés** sur lesquels compter dans la société civile, au gouvernement, etc.
- **obtenir davantage de reconnaissance, de respect et de soutien approprié** au niveau local, national et plus...
- **gagner en sagesse et en responsabilité** tout en étant capable de **réagir de manière plus positive face aux opportunités qui se présentent et aux menaces qui pèsent sur l'APAC, en tirant des leçons de ses propres expériences et en innovant, ainsi qu'en prévenant et en résolvant les problèmes.**

Ce même processus devrait aboutir à des **territoires** qui :

- sont **mieux conservés**, c'est-à-dire protégés, utilisés de manière durable et/ou restaurés
- présentent une **intégrité écologique et une résilience accrues**
- offrent une meilleure base pour garantir les **moyens de subsistance** des communautés gardiennes des APAC **et leur bien-être matériel et immatériel**

Enfin, et surtout, un PRA est censé **renforcer la relation entre les communautés gardiennes d'APAC et leur territoire.**

Au fil du temps, ces communautés gardiennes ont fait tout leur possible pour se consolider et prendre soin des territoires sur lesquels reposent leurs moyens d'existence et leur identité. Les efforts qu'elles déploient pour se renforcer s'intègrent, depuis longtemps déjà, dans leur quotidien, en façonnant tout naturellement les approches socioculturelles, économiques et diplomatiques adoptées pour améliorer chaque communauté et son environnement.

De nos jours, les communautés gardiennes du patrimoine et leurs APAC sont confrontées à des pressions et des menaces sans précédent, résultant des changements socio-écologiques qui bouleversent le monde. L'inquiétude actuelle pour la conservation de la nature va de pair avec la préoccupation relative pour la conservation de la diversité culturelle, des connaissances et de la sagesse encore présentes (bien que de plus en plus altérées) au sein des communautés humaines vivant au contact de la nature. En conséquence, quelques organisations internationales et bailleurs de fonds se sont unis pour soutenir les efforts déployés par les communautés gardiennes d'APAC pour renforcer leur propre capacité à gouverner et à gérer les territoires conservés. L'[Initiative mondiale de soutien \(GSI\) aux APAC](#) illustre bien ces efforts. Le présent document, élaboré par le [Consortium APAC](#) d'après les

enseignements tirés de ses travaux et de ceux réalisés par ses Membres depuis vingt ans, est l'un des fruits de ce labeur.

Ce document comporte :

- une **introduction** aux APAC et aux menaces et opportunités qui y sont associées
- un modèle de **feuille de route à l'intention des communautés gardiennes d'APAC**, leur permettant de définir leur perspective d'avenir et de rester fidèles à cette vision qu'elles ont pour elles-mêmes et pour les territoires qu'elles conservent
- **des conseils à l'intention des organisations nationales appelées à jouer un rôle catalytique dans la GSI** et à accompagner les communautés au fil de ces processus, conformément aux conditions énoncées dans le programme de micro-financements du FEM du PNUD.

Étant donné que chaque communauté possède ses propres particularités et évolue dans un contexte particulier, chaque PRA est unique. En outre, les expressions et les concepts employés acquièrent un sens déterminé suivant le contexte dans lequel ils sont utilisés... et les peuples autochtones, les communautés locales et les APAC existent dans des circonstances extrêmement diverses. C'est pourquoi, même si ce document propose des idées, des ressources et des outils qui, nous l'espérons, s'avèreront utiles pour quiconque souhaite les appliquer, le Consortium APAC reconnaît que ces orientations n'ont pas vocation à être universelles. Des termes et des concepts qui revêtent une importance particulière pour certains peuvent être source d'inquiétude pour d'autres. Nous souhaitons proposer une approche ample et flexible, qui devra nécessairement être soupesée et adaptée à la lumière de chaque contexte. Nous nous excusons à l'avance auprès de quiconque pourrait prendre ombrage des explications et suggestions contenues dans ce document.

Ce guide provisoire sur les PRA est divisé en sept modules :

1. Améliorer la **prise de conscience** de la communauté gardienne de son APAC et planifier son processus de renforcement autonome (PRA)
2. Décrire l'APAC et la documenter
3. Évaluer et analyser la sécurité et la résilience de l'APAC
4. Concevoir des initiatives pour soutenir l'APAC
5. Réaliser un suivi autonome pour un apprentissage et une action continus
6. Communiquer au sujet de l'APAC
7. Se mettre en réseau et réaliser un plaidoyer pour améliorer la reconnaissance et le soutien de l'APAC

Les modules abordent des aspects différents du « renforcement autonome » et peuvent être enchaînés et combinés comme la communauté gardienne le juge nécessaire. Notre objectif est de fournir une palette d'informations élémentaires de manière concise, afin de donner des idées plutôt que d'offrir un modèle tout tracé.

Chaque module présente plusieurs questions clés à étudier, une description élémentaire des objectifs et des processus, une explication des principaux termes et concepts abordés, et des liens vers les ressources et outils disponibles sur Internet.

Bien que les approches à adopter varient selon le contexte, le PRA repose toujours sur des « **concertations à la base** », qui constituent l'activité centrale du **renforcement autonome**. Il s'agit d'une série de dialogues, de réflexions et d'analyses, menés en interne et organisés de manière à ne pas interférer avec la vie sociale et culturelle habituelle de la communauté. Ces concertations peuvent par exemple se dérouler au sein des institutions culturelles déjà en place, telles que les assemblées générales, les conseils des aînés, les regroupements naturels et les associations.

La plupart des modules traitent des processus qui peuvent être lancés et menés à bien par une communauté gardienne d'APAC. Néanmoins, le module 7 est consacré aux méthodes employées pour obtenir la reconnaissance et le soutien des APAC au niveau national et international, qui ne peuvent généralement pas être appliquées par une communauté à elle seule. Cette démarche peut là aussi débiter par les concertations à la base au sein de la communauté, mais exige très vite d'interagir et de se mettre en réseau avec d'autres communautés et partenaires pour s'organiser. Dans cette optique, le module 7 porte sur le **renforcement mutuel** pour un objectif commun dans la société au sens large.

Nous encourageons vivement les communautés gardiennes à entreprendre un processus de renforcement de leurs APAC tel que décrit dans le présent document d'orientation. Cela vaut en particulier pour les communautés qui s'attendent à obtenir ou ont déjà reçu une subvention GSI dans le cadre du programme de micro-financements du FEM. Le PRA décrit ici est capable de renforcer l'APAC et sa communauté gardienne, notamment à travers un suivi autonome continu, qui est un aspect essentiel de la mise en œuvre d'une subvention GSI.

Étant donné que les enseignements et les expériences sont pour la plupart encore en cours, **le présent document est appelé à s'étoffer à l'avenir**. Le Consortium APAC s'engage à le perfectionner d'après les suggestions et les recommandations reçues. Nous invitons tous les lecteurs et les professionnels concernés à contribuer activement à ce perfectionnement, en envoyant leurs commentaires à info@iccaconsortium.org et en indiquant « Feuille de route PRA » en objet.

Grazia Borrini-Feyerabend et Jessica Campese, 14 mars 2017

Sommaire

Introduction et résumé	3
Acronymes et abréviations	7
 Partie I : Soutenir les efforts des communautés gardiennes pour renforcer leurs APAC	 8
Les APAC	8
Renforcer les APAC	9
Destinataires du présent document d'orientation	10
Structure et contenu	12
Comprendre et apprécier les APAC	14
Des multiples valeurs	15
Menaces	16
Opportunités	17

Les réponses communautaires aux menaces et opportunités	21
Guide pour les facilitateurs	22
Partie II: Feuille de route pour le processus de renforcement autonome des APAC	26
Module 1 – Améliorer la prise de conscience de la communauté gardienne de son APAC et planifier un processus de renforcement autonome	26
Assurer un temps pour des concertations et des décisions inclusives	26
Améliorer la prise de conscience de l'existence de l'APAC	27
Planifier le processus de renforcement autonome	30
Module 2 – Décrire l'APAC et la documenter	33
Les informations de base sur une APAC spécifique	33
Des informations à la documentation	36
Module 3 – Évaluer et analyser la sécurité et la résilience de l'APAC	39
L'outil simplifié de résilience et sécurité des APAC	39
Au-delà des scores : une réflexion de la communauté sur les indicateurs clés	47
Module 4 – Concevoir des initiatives de soutien à l'APAC	51
Vers des initiatives appropriées de soutien aux APAC	51
Vers des propositions de projet cohérentes	54
Module 5 – Réaliser un suivi autonome pour une action et un apprentissage continus	57
Orienter le suivi	57
Mettre l'accent sur la gouvernance et le sens du processus	60
Apprendre du changement	64
Module 6 – Communiquer au sujet de l'APAC	68
Les nombreuses raisons de communiquer	68
Module 7 – Se mettre en réseau et réaliser un plaidoyer pour améliorer la reconnaissance et le soutien aux APAC	72
Développer un réseau APAC et un système de soutien entre pairs	72
Reconnaissance et soutien selon les législations et politiques internationales	75
Reconnaissance et soutien selon les législations et politiques nationales	76
Inscrire les APAC aux registres internationaux et nationaux	77
Plaidoyer conjoint pour une reconnaissance et un soutien appropriés	79
Annexe 1 - Modèle pour recueillir des informations de base sur une APAC	84
Références	86
Notes	89

Acronymes et abréviations

APAC	Aire ou territoire du patrimoine autochtone et communautaire
CDB	Convention sur la diversité biologique
CL	Communautés locales
CMAF	Commission mondiale des aires protégées (de l'UICN)
CMSC	Centre mondial de suivi de la conservation de la nature
CLIP	Consentement, libre, informé et préalable
DOCIP	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GSI	Initiative mondiale de soutien (aux APAC)
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PA	Peuples autochtones
PRA	Processus de renforcement autonome
PMAP	Programme mondial sur les aires protégées (de l'UICN)
PMF	Programme de microfinancements
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RS	Résilience et sécurité
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
WDPA	Base de données mondiale sur les aires protégées

Partie I : Soutenir les efforts des communautés gardiennes pour renforcer leurs APAC

Les APAC

Le sigle « APAC » a été employé pour la première fois à l'aube du nouveau millénaire¹ pour désigner un fait séculaire, répandu et varié : **les aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales**. Des APAC bien définies existent quand:²

1. Un peuple autochtone ou une communauté locale entretient une **relation étroite et profonde** avec un site (territoire, aire ou habitat d'une espèce). Cette relation peut être ancrée dans la tradition historique, l'identité sociale et culturelle, la spiritualité et/ou la dépendance pour le bien-être matériel et/ou non-matériel de cette communauté.
2. La communauté ou le peuple gardien d'APAC conçoit et fait appliquer des décisions sur le territoire, l'aire ou l'habitat concerné par le biais d'une **institution de gouvernance opérationnelle**.
3. Les décisions de gouvernance et les efforts de gestion de la communauté ou du peuple concerné contribuent à la **conservation de la nature** (écosystèmes, habitats, espèces, etc.), ainsi qu'à leur propre **bien-être**.

Dans des régions et des contextes variés, les communautés ont fait état de ces **trois caractéristiques clés** et ont souligné leur importance, en appelant à les maintenir et à les renforcer.³ Il convient de noter que ces caractéristiques peuvent être reconnues ou non dans le droit écrit. Par ailleurs, la conservation constitue rarement un objectif de gestion explicite ou annoncé pour la communauté concernée. Elle résulte plus souvent d'autres objectifs, tels que la protection d'une aire importante d'un point de vue spirituel ou culturel, la sécurité des ressources naturelles nécessaires aux moyens de subsistance, ou autres.

Qu'entendons-nous par... ?

Dans le présent document, nous employons les termes génériques suivants :

- **« Communauté »** se réfère à un peuple autochtone ou une communauté locale, sédentaire ou nomade, en fonction des cas. Nous employons ici ce terme toujours au singulier, mais nous reconnaissons que plusieurs communautés gardiennes d'APAC peuvent prendre soin d'un même territoire conservé et d'une même diversité bio-culturelle.⁴
- **« Territoire »** désigne les territoires, les aires ou les habitats d'espèces déterminées et englobe les zones terrestres, côtières et marines ainsi que leur diversité bio-culturelle.
- **« Conservation »** se rapporte à une interaction positive entre les personnes et leur environnement ayant pour conséquence **la préservation, l'utilisation durable, la restauration et/ou l'enrichissement local** de la nature⁵.

Lorsque vous soutenez des processus sur le terrain, **veillez à employer les termes et définitions employés par les communautés elles-mêmes**.

« APAC » est un sigle qui désigne un phénomène qui se manifeste de différentes façons et sous différents noms selon les cultures et les régions du monde. Parmi ces dénominations figurent *wilayah adat*, *himas*, *agdals*, *territorios de vida*, *territorios del buen vivir*, *tagal*, *qoroq-e bumi*, *yerli qorukh*, *faritra ifempivelomana*, *qoroq*, domaines ancestraux, pays, aires de conservation communautaires, *territorios autonomos comunitarios*, sites naturels sacrés⁶, zones marines gérées localement et bien d'autres encore. L'acronyme APAC peut englober, sans toutefois la recouvrir, toute la diversité de ces termes, ce qui est une valeur en soi. Cependant, **les dénominations locales/coutumières doivent toujours être privilégiées**, pour réserver le sigle « APAC » aux seuls échanges génériques ou interculturels. Dans tous les cas, aux yeux de nombreuses communautés gardiennes d'APAC, leur relation avec leur territoire est bien trop riche pour pouvoir l'exprimer avec des mots ou lui apposer une étiquette (voir l'encadré ci-après intitulé « Bien plus que des mots »).

Renforcer les APAC

Les APAC apportent et conservent des valeurs à la fois matérielles et immatérielles, en préservant le milieu naturel, en sécurisant les moyens de subsistance et les droits et en détenant une forte signification spirituelle, culturelle et sociale, entre autres. **Les APAC sont confrontées à d'importantes menaces externes et internes**, allant de l'intrusion des industries extractives à l'accaparement pur et simple des terres, en passant par des bouleversements socioculturels et démographiques. Pour cette raison, le Consortium APAC et d'autres acteurs s'efforcent de sensibiliser le public à ce genre de menaces et de soutenir de manière appropriée le renforcement autonome des APAC, *dans les cas où ce soutien est souhaité par leurs propres communautés gardiennes*.

L'expérience montre que **les APAC sont fortes dans la mesure où leurs communautés gardiennes font preuve d'intégrité et de détermination, et lorsque leurs trois caractéristiques clés** (à savoir, relation communauté/territoire, institution de gouvernance endogène, et résultats en faveur de la conservation et de la durabilité des moyens de subsistance et du bien-être) **sont bien définies et vigoureuses**. En règle générale, plus ces caractéristiques sont fortes, plus **la sécurité et la résilience** de l'APAC sont assurées face aux nombreux processus de changement qui sont susceptibles de l'affecter. Par conséquent, le Consortium APAC considère que le processus de **renforcement autonome d'une APAC** consiste en une **série d'activités définies et contrôlées** par une communauté gardienne qui peut, le cas échéant :

- approfondir la **prise de conscience et la compréhension** au sujet de son APAC et de son importance/signification
- mieux apprécier **son histoire, sa culture et ses institutions de gouvernance**
- être davantage en mesure de **gouverner et gérer** son APAC avec **intégrité et perspective d'avenir**
- resserrer ses **liens avec d'autres communautés** et d'autres **amis et alliés** sur lesquels compter dans la société civile, au gouvernement, etc.
- **obtenir davantage de reconnaissance, de respect et de soutien approprié** au niveau local, national et plus...

Iran : la tribu des Abholassani a trouvé le moyen de s'adapter aux changements climatiques en décidant sciemment de modifier ses activités de subsistance et sa relation avec le territoire tout en conservant ses principes de gouvernance, de solidarité interne et d'intégrité.
(des informations détaillées seront fournies ultérieurement)

- **gagner en sagesse et en responsabilité** tout en étant capable de **réagir de manière plus positive face aux opportunités qui se présentent et aux menaces qui pèsent sur l'APAC, en tirant des leçons de ses propres expériences et en innovant, ainsi qu'en prévenant et en résolvant les problèmes.**

Ce même processus devrait aboutir à un **territoire** qui :

- soit **mieux conservé**, c'est-à-dire protégé, utilisé de manière durable et/ou restauré
- présente une **intégrité écologique et une résilience accrue**
- offre une meilleure base pour garantir les **moyens de subsistance** de la communauté gardienne de l'APAC **et son bien-être**

Enfin, et surtout, un PRA est censé **renforcer la relation entre la communauté gardienne et son territoire conservé.**

Partout dans le monde et depuis très longtemps, les processus de renforcement des APAC sont mis en place et soutenus par leurs communautés gardiennes elles mêmes, qui interviennent de leur propre chef et/ou avec des alliées et partenaires, en particulier d'autres communautés. De nos jours, un certain nombre de nouvelles possibilités s'offrent aux communautés qui souhaitent obtenir de l'aide pour ce type de processus. En particulier, les PRA peuvent être facilités par des **organisations nationales appelées à jouer un rôle catalytique** dans le cadre de l'[Initiative mondiale de soutien \(GSI\)](#), à savoir l'initiative pour laquelle le présent document d'orientation a été élaboré (voir ci-dessous).

Destinataires du présent document d'orientation

Les enseignements et les suggestions contenus dans le présent document se fondent sur le travail réalisé par le Consortium APAC et ses membres au fil de quelques dizaines d'années, dans des contextes socioculturels et écologiques très variés. **Étant donné que chaque contexte et chaque communauté sont uniques, chaque PRA est lui aussi unique.** Les **orientations de ce document** doivent donc **être appliquées avec souplesse** et adaptées pour répondre aux besoins particuliers de chaque APAC et communauté gardienne d'APAC.

Ce document s'adresse principalement aux facilitateurs qui souhaitent accompagner les communautés gardiennes d'APAC au cours de leur processus de renforcement autonome. Ces personnes, qui peuvent ou non être des membres de la communauté, doivent dans tous les cas avoir été invitées et acceptées par cette dernière. Cela vaut également pour les personnes appartenant aux **organisations nationales appelées à jouer un rôle catalytique et qui souhaitent accompagner des APAC emblématiques dans des pays prioritaires** dans le cadre de la GSI. Ce document peut également être utile à d'autres organisations et personnes désireuses de faciliter des processus de renforcement autonome, telles que des groupements et des fédérations de communautés gardiennes d'APAC, des organisations de la société civile, des chercheurs et des responsables des pouvoirs publics.

Les PRA revêtent une importance particulière pour les communautés qui s'attendent à obtenir ou qui ont déjà reçu une subvention GSI dans le cadre du Programme de Micro-financements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le processus est capable de renforcer une APAC et sa communauté gardienne, notamment à travers un suivi autonome et une auto-évaluation continus (qui constituent l'un des piliers de la mise en œuvre d'une subvention GSI).

Qu'entendons-nous par... ?

L'**Initiative mondiale de soutien aux APAC** (GSI en anglais) vise à améliorer la reconnaissance et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables et la résilience aux effets des changements climatiques dans les aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales. Elle a pour vocation d'appuyer le travail effectué par les **organisations nationales jouant un rôle catalytique**, c'est-à-dire des organisations de la société civile qui entretiennent, dans les pays participants, un partenariat avec les communautés gardiennes d'APAC et autres pour soutenir de manière appropriée les APAC (en particulier les « **APAC emblématiques** ») et aident à l'établissement de « **réseaux APAC** », tels que désirés et appropriés dans chaque contexte national et conformément au mandat qui leur a été confié. La GSI fournit également des subventions pour soutenir les initiatives communautaires destinées à renforcer les APAC.⁷

Les **APAC emblématiques** sont celles qui offrent un **potentiel certain pour servir d'exemple**. Il s'agit notamment de sites représentatifs (par exemple, des écosystèmes courants ou des situations répandues) ou de sites visibles (c'est-à-dire importants d'un point de vue historique ou culturel ou encore connus pour toute autre raison). Les APAC emblématiques comprennent aussi parfois des territoires sur lesquels pèsent des menaces particulièrement fortes pour la culture et la nature, de sorte que leur renforcement autonome servirait assurément de source d'inspiration et de modèle à d'autres communautés et alliés. En somme, les APAC emblématiques ne sont pas nécessairement des « APAC parfaites » ou exemptes de problèmes, mais elles présentent toutes un dynamisme et un charisme intrinsèques.

Les **réseaux APAC** sont des groupements formels ou informels de communautés, d'organisations et d'individus concernés par les politiques et les pratiques ayant trait aux APAC, qui décident de collaborer de manière dynamique. Par exemple, plusieurs organisations et individus peuvent décider de créer un **groupe de travail sur les APAC** pour partager leurs expériences et mettre en commun des ressources afin d'améliorer leur compréhension d'un thème d'intérêt commun lié aux APAC. Certaines communautés peuvent choisir de créer une **fédération ou une association d'APAC** afin de plaider en faveur d'un changement de politique qui les concerne tous. Tandis que les groupes de travail sont des organes souples et relativement informels, les associations et les fédérations répondent à des critères plus formels et doivent répondre aux exigences juridiques nationales. Des **coalitions** et **plates-formes au sujet des APAC** sont deux autres options. Elles s'avèrent particulièrement utiles pour traiter des problèmes spécifiques et pressants, en promouvant par exemple la reconnaissance des droits coutumiers dans un bassin hydrographique ou en s'opposant à un projet de barrage. Même si les capacités humaines et organisationnelles disponibles sont celles qui déterminent les types de réseaux APAC possibles et souhaitables dans une situation donnée, il convient d'établir des réseaux à l'échelle nationale, car ils sont appelés à jouer un rôle particulièrement utile à ce niveau (voir Module 7).

Structure et contenu

Ce document contient une introduction sur les APAC, des orientations générales pour les facilitateurs, une « feuille de route » pour le renforcement autonome et un formulaire destiné à recueillir des informations élémentaires sur l'APAC concernée. La feuille de route est divisée en **sept modules distincts**. Notre objectif est de fournir des renseignements essentiels de manière concise, en invitant le lecteur à se reporter aux ressources et outils complémentaires mentionnés.⁸ Ces modules sont les suivants :

1. Améliorer la prise de conscience des communautés gardiennes au sujet de leurs APAC et planifier un processus de renforcement autonome (PRA)
2. Décrire l'APAC et la documenter
3. Évaluer et analyser la sécurité et la résilience de l'APAC
4. Concevoir des initiatives pour soutenir l'APAC
5. Réaliser un suivi autonome pour un apprentissage et une action continus
6. Communiquer au sujet de l'APAC
7. Se mettre en réseau et réaliser un plaidoyer pour améliorer la reconnaissance et le soutien de l'APAC

Même si, pour simplifier, cette feuille de route suit une approche par étapes, les processus de renforcement autonome varient en fonction des besoins spécifiques de chaque communauté. Ces étapes peuvent se dérouler dans l'ordre que la communauté juge le plus opportun, et certaines initiatives concrètes ne s'appuieront que sur quelques-uns de ces modules. Parfois, les communautés souhaitent se concentrer sur une dynamique ou un thème donné (par ex., la souveraineté alimentaire, la continuité culturelle ou l'adaptation aux changements climatiques). **Cette feuille de route ne se veut pas un modèle rigide ni un processus linéaire, mais plutôt une trajectoire que la communauté gardienne se chargera d'étoffer et de définir** (voir Figure 1).

Chaque étape décrite dans les modules est fondée sur la **principale activité du renforcement autonome**, à savoir **le dialogue, la réflexion et l'analyse menés en interne** à travers des **concertations à la base**, c'est-à-dire une succession de concertations organisées de manière à ne pas interférer avec la vie sociale et culturelle habituelle de la communauté (voir Module 1).

Chaque module comprend des exemples de **questions clés à étudier** au cours des concertations à la base, une **description concise des objectifs et des activités possibles**, une description des principaux **concepts et termes employés**, et des liens vers d'autres **ressources** et **outils** à consulter au besoin. La plupart des modules présentent des activités qui peuvent être entreprises par une seule communauté gardienne d'APAC. Néanmoins, le module 7 est consacré aux méthodes employées pour obtenir la reconnaissance et le soutien des APAC au niveau national et international, qui ne peuvent généralement pas être appliquées par une communauté à elle seule. Cette démarche peut là aussi débiter par des concertations à la base au sein de la communauté, mais exige très vite d'interagir et de se mettre en réseau avec d'autres communautés et partenaires pour s'organiser. Dans cette optique, le module 7 porte sur le **renforcement mutuel** pour un objectif commun dans la société au sens large.

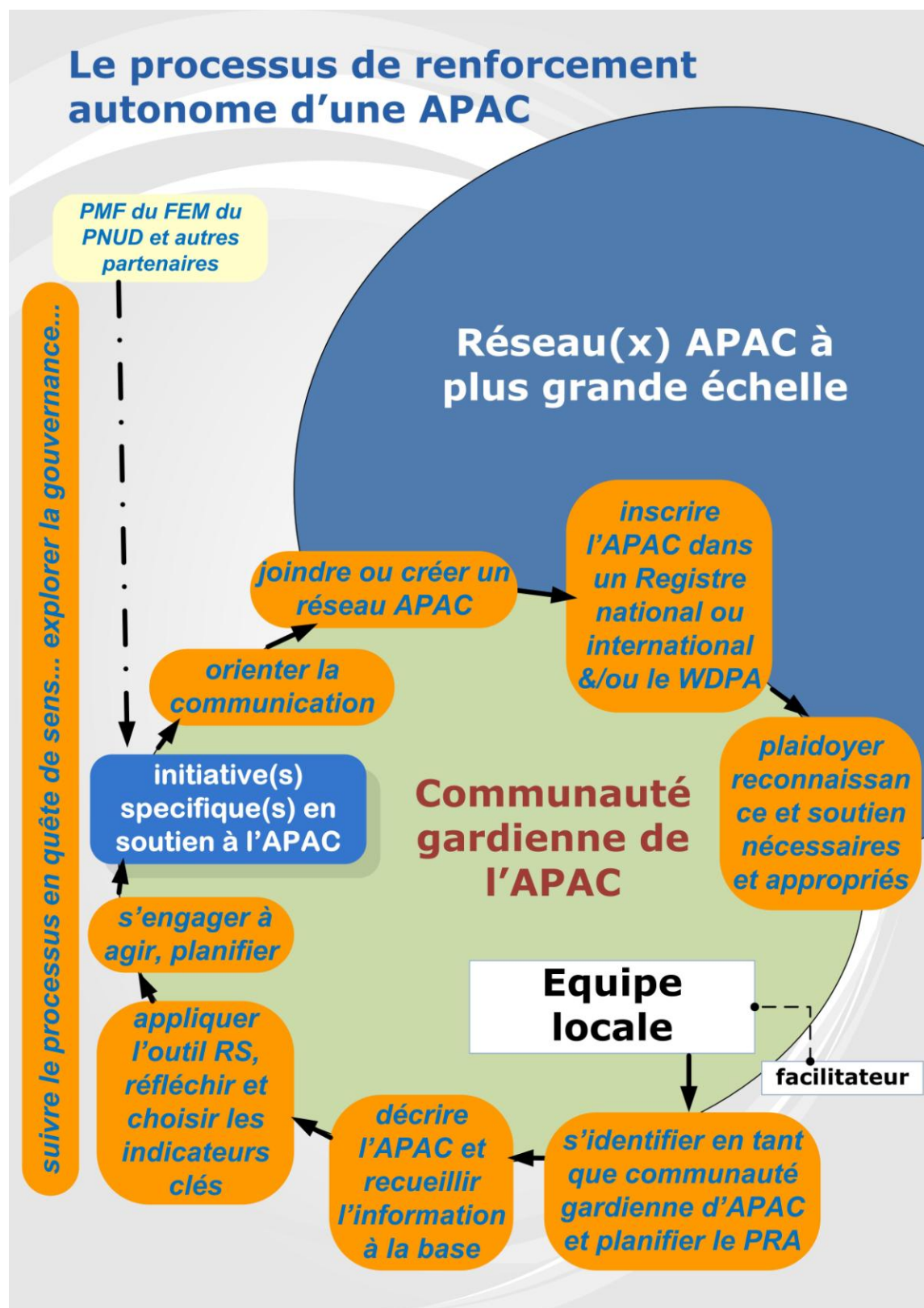


Figure 1 – Processus de renforcement autonome d'une APAC

Comprendre et apprécier les APAC

Les APAC sont de nature **très diverse**, notamment en termes de dimensions, de longévité, d'écosystèmes et de ressources, d'objectifs, de valeurs et d'utilisations, de degré de reconnaissance officielle et de sécurité foncière de leurs gardiens. Elles ont cependant toutes un point commun : la **gouvernance communautaire locale (et généralement très légitime) de territoires spécifiques**.

Qu'entendons-nous par... ?

La **gestion** se rapporte à **ce qui est fait** dans un territoire donné pour atteindre un ou plusieurs objectifs spécifiques. Elle se réfère généralement à un ensemble d'activités et aux moyens mis en œuvre pour les exécuter.

La **gouvernance** se rapporte à **qui prend les décisions** sur ce territoire donné, **comment ces décisions sont prises** et **qui veille à ce qu'elles soient appliquées**. Cela comprend les décisions relatives aux objectifs et aux moyens de gestion. La gouvernance englobe les notions **de pouvoir, d'autorité et de responsabilité**, y compris la manière dont le pouvoir et les obligations sont exercés et quelles sont (ou devraient être) les personnes/institutions tenues pour responsables.⁹

Même si les types de **gouvernance varient grandement d'une APAC à une autre**, celle-ci implique généralement des institutions locales bien intégrées dans les capacités et le savoir collectif des communautés gardiennes. Ainsi, de nombreuses APAC reposent sur des systèmes anciens de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité « sauvage », ainsi que de préservation de l'agro-biodiversité et d'évolution soutenue. Généralement, les APAC sont profondément ancrées dans les cultures qui les façonnent et qui s'en occupent.

Même si elles sont très variées, les APAC possèdent plusieurs points communs. Elles se **reconnaissent en tant que telles** et peuvent être **maintenues uniquement par les communautés qui les gouvernent et les gèrent**. Tel que décrit dans le module 1, « **les APAC définies** » illustrent bien les trois caractéristiques clés : une forte relation entre la communauté et le territoire, une institution de gouvernance communautaire qui fonctionne bien et des résultats efficaces en matière de conservation de la nature et de bien-être humain. D'autres APAC présentent une partie seulement de ces attributs, nous les désignons sous le nom de « **APAC perturbées** » ou « **APAC désirées** ».

Qu'entendons-nous par... ?

APAC définies – ce sont des APAC actuellement dotées des trois caractéristiques essentielles, à savoir une relation forte entre la communauté et le territoire, une institution de gouvernance qui fonctionne bien et des résultats positifs pour la nature et la communauté

APAC perturbées – ces APAC possédaient les trois caractéristiques par le passé, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui (bien qu'elles puissent en détenir encore une ou deux) en raison de perturbations que la communauté pense encore être capable de neutraliser

APAC désirées – ce sont des APAC qui n’ont jamais eu ces trois caractéristiques (même si elles en ont peut-être une ou deux aujourd’hui) mais qui ont le *potentiel* de les acquérir toutes les trois par le biais d’une nouvelle mobilisation communautaire (ou renouvelée de manière efficace).

Les APAC sont par ailleurs très étendues. Même s’il n’existe pas encore de données précises quant à leur superficie, elles s’étendraient sur **plusieurs millions d’hectares aussi bien sur terre qu’en mer**.¹⁰ Par exemple, d’après Kothari *et al.* (2012), les APAC couvriraient plus de 12 % de la superficie terrestre de la planète, soit autant que les aires protégées établies par les États dans le monde entier.¹¹ Par ailleurs, il a été démontré que, dans certains cas, les APAC conservent mieux la biodiversité et préviennent de manière plus efficace la déforestation que les aires protégées par les États.¹² Pourtant, bien que les APAC bénéficient d’une reconnaissance croissante dans la politique internationale,¹³ bon nombre d’entre elles ne sont pas reconnues dans le droit statutaire de plusieurs gouvernements nationaux.

Des multiples valeurs

Les APAC comprennent de nombreuses valeurs matérielles et immatérielles. Ce sont leurs communautés gardiennes, et non pas des personnes ou organisations extérieures, qui doivent identifier leurs relations et leurs valeurs particulières. D’après les expériences vécues dans le monde entier, ces valeurs incluent :

- **des moyens de subsistance garantis** – lorsque l’APAC fournit de la nourriture, de l’eau, de l’énergie, du fourrage, des revenus
- **une résilience sociale** – lorsque l’APAC préserve les ressources naturelles pour des périodes de pénurie ou de tourment, tels que les phénomènes climatiques, les conflits sociaux, les catastrophes naturelles et les troubles sociaux, et renforce par conséquent la capacité de la communauté à survivre et à s’adapter au changement
- le fondement et le reflet d’une **identité culturelle**
- **une importance particulière du point de vue spirituel** – lorsque tout ou partie de l’APAC coïncide avec des sites sacrés ou des présences spirituelles
- **une fierté et un esprit communautaire**, y compris chez les jeunes
- des sources et des expressions d’**autonomisation**
- la consécration des **responsabilités et des droits collectifs**
- une démonstration de **souveraineté** au sein d’un État colonisé
- **une continuité** en tant que peuples distincts et gardiens de la diversité bio-culturelle
- **des liens avec l’histoire de la communauté**, même pour des APAC relativement nouvelles

Bien plus que des mots ... (adapté du Consortium APAC, 2013)

Les **APAC** sont synonymes de moyens de subsistance, d’énergie et de santé. Pour leurs communautés gardiennes, elles sont une source d’identité et de culture, d’autonomie et de liberté. Elles servent de liens entre les générations, préservent la mémoire et les traditions ancestrales tout en les projetant dans l’avenir recherché. Elles sont les fondations sur lesquelles les communautés apprennent, identifient des valeurs et développent leur autonomie. Pour beaucoup, elles relient également la réalité

visible et la réalité invisible, la richesse matérielle et la richesse spirituelle. Le territoire et la nature vont de pair avec la vie, la dignité et l'autodétermination en tant que peuples.

Même si les APAC sont un phénomène de longue date pour leurs communautés gardiennes, elles commencent seulement à être reconnues par les organes internationaux, en raison de leurs contributions à la conservation de la nature, une notion qui englobe :

- **la préservation**, c'est-à-dire la garde attentive des sites sacrés au moyen de règles strictes d'accès et d'utilisation
- **l'utilisation durable**, c'est-à-dire un accès et une utilisation collectifs régulés et rationnels des forêts, pêcheries et pâturages
- **la régénération et l'enrichissement de la diversité biologique**, par exemple : forêts régénérées par les communautés, alpages entretenus par un pâturage actif ou zones de mangrove et pêcheries régénérées par le biais de nouvelles règles conçues et appliquées localement

Menaces

De nos jours, de nombreuses communautés, organisations et individus prennent conscience de l'importance des APAC ou interviennent pour les protéger en raison des menaces grandissantes auxquelles elles sont confrontées. Ces menaces peuvent être internes et/ou externes, et sont souvent liées entre elles.

Les **menaces internes** sont variées et peuvent notamment consister en :

- **une fragmentation politique et sociale** qui perturbe le fonctionnement des institutions de gouvernance de la communauté
- **un changement rapide de comportement et d'aspirations** (styles de vie) au sein de la communauté qui entraîne une dégradation de l'environnement local
- **une interruption ou une perte des traditions coutumières** de transmission des connaissances écologiques, des aînés aux jeunes
- des **cas d'injustice, de corruption, de conflit ou de délit** au sein de la communauté
- **de vastes mouvements de population**, y compris des jeunes, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, qui entraînent des bouleversements affectant profondément la cohérence démographique et socioculturelle de la communauté
- **un manque d'accès à l'information** relative aux lois et politiques nationales et internationales ainsi qu'à l'altération mondiale de l'environnement

Les changements politiques et socioculturelles internes ont bien souvent des causes externes, telles que des projets officiels de développement et d'éducation, d'évangélisation, de publicité et d'autres interventions (partant souvent d'une bonne intention) qui **mettent à mal les institutions coutumières / endogènes qui régissent les APAC**. Ainsi, les organismes publics et les ONG qui briguent certains objectifs de conservation sont susceptibles « d'assumer » ou d'imposer de nouveaux types ou structures de gouvernance qui sont inappropriés et inefficaces pour les APAC et les communautés locales, et qui peuvent déclencher ou exacerber des conflits au sein d'une communauté et/ou entre plusieurs communautés.

Les **menaces extérieures ou imposées** peuvent directement saper les efforts déployés par la communauté pour prendre soin de son territoire. Ces menaces varient elles aussi, mais incluent souvent :

- des **forces économiques** perturbatrices, liées notamment aux industries extractives, aux grands projets d'infrastructure, à la pêche industrielle et à l'agriculture, ainsi qu'au tourisme de masse. Ces forces sont susceptibles d'affecter l'APAC et la communauté locale concernées de façon directe (en raison de déplacements d'ordre économique, culturel ou matériel) ou indirecte (suite à une pollution, une dégradation des ressources, l'apparition d'espèces invasives ou des changements climatiques).
- la **législation nationale et les politiques de développement défavorables aux APAC**, telles que les règles commerciales et les accords financiers qui privilégient les forces qui s'opposent aux APAC
- les **politiques et les pratiques nationales et internationales de conservation** qui ne reconnaissent pas les APAC, entravent l'application des règles de la communauté en matière de conservation et ébranlent/corrompent l'esprit de la communauté (gratifications et jeux de pouvoir, par exemple)
- une **insécurité politique/sociale** aboutissant à la guerre, à un conflit violent ou à une délinquance généralisée

L'un des facteurs qui sous-tendent et accentuent certaines menaces internes et externes est souvent la **précarité du régime de propriété des terres, de l'eau et de la diversité bio-culturelle**.¹⁴ Pour préserver la sécurité d'une APAC, les rôles et les droits de sa communauté gardienne doivent être reconnus et respectés par ses voisins, les pouvoirs publics, les acteurs du secteur privé, les OSC et la société en général. Cela comprend notamment leurs droits d'accès et d'utilisation du territoire et de la diversité bio-culturelle. L'insécurité ou la non-reconnaissance des droits de propriété pose le risque d'un « accaparement des terres et de l'eau », d'un empiètement sur ces terres et d'une expulsion de celles-ci, entre autres.

Les menaces internes et externes sont souvent assorties d'une précarité des droits de propriété sur les terres et les ressources. Elles contribuent ensemble à l'érosion des connaissances locales et de l'attachement à l'environnement, à la perte de la langue et des pratiques culturelles locales, et à l'abandon des méthodes traditionnelles d'apprentissage (passant notamment par la relation entre les aînés et les jeunes), ce qui a d'importantes répercussions sur les institutions de gouvernance des APAC.

Opportunités

Certaines opportunités internes et externes s'offrent également à de nombreuses communautés pour appuyer et renforcer leur APAC. En interne, c'est-à-dire **dans la communauté**, il peut s'agir d'un pouvoir de mobilisation, d'une sagesse, d'une inventivité, de valeurs et de traditions positives, de ressources économiques et d'une multitude de connaissances et de compétences pour s'occuper de l'APAC. Dans certains cas, tous ces attributs sont connus et appréciés à leur juste valeur. Dans d'autres, ils ne sont pas forcément valorisés, et une sensibilisation accrue pourrait permettre à la communauté de mieux tirer parti de son propre pouvoir et de sa capacité à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Il existe également des opportunités pour la société en général et celles-ci sont même en expansion. La reconnaissance des APAC par le **droit international sur la biodiversité** et dans les **politiques relatives à la conservation**, notamment par l'Union internationale pour la conservation de la nature ([UICN](#)) et la

Convention sur la diversité biologique ([CDB](#)), n’a cessé de se consolider depuis l’arrivée du nouveau millénaire. Cette reconnaissance va de pair avec un poids juridique croissant et une nouvelle influence normative en ce qui concerne les aires protégées et de conservation,¹⁵ les savoirs traditionnels, l’utilisation coutumière durable, la restauration des écosystèmes, la mobilisation des ressources et les mécanismes financiers, et le développement durable.¹⁶ La reconnaissance appropriée des APAC peut en outre s’avérer un moyen efficace de mettre en œuvre la législation internationale en matière de droits de l’homme, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones¹⁷ et les droits fondamentaux relatifs à l’environnement.¹⁸ Il a été aussi argumenté que les APAC peuvent être utiles pour atténuer les effets des changements climatiques et s’y adapter en tant que « mécanismes non fondés sur le marché ».¹⁹ Par ailleurs, le plaidoyer international en faveur des APAC a tendance à s’élargir aux politiques agricoles et alimentaires²⁰ et aux garanties dans le cadre des interventions des institutions et opérateurs économiques et financiers.

Les organisations de la société civile et d’autres organisations œuvrant au niveau international offrent également des possibilités présentant un intérêt pour les communautés gardiennes, à savoir : une reconnaissance appropriée ; un soutien technique, financier ou dans le domaine du plaidoyer ; ou un appui à l’établissement de réseaux. Le [Consortium APAC](#) a joué un rôle important dans la promotion et le soutien à de telles opportunités et offre aux communautés gardiennes d’APAC la possibilité de s’unir à des organisations de même nature et de collaborer avec elles. Le Consortium élargit actuellement ses opérations pour être en mesure d’aider davantage de communautés et d’autres pays dans les années à venir. L’UICN reconnaît les APAC comme l’un des quatre principaux types de gouvernance pour la conservation et s’investit pour accroître leur reconnaissance dans le cadre des processus nationaux d’évaluation et d’amélioration de la gouvernance²¹ dans six pays pilotes répartis dans le monde. Le Centre mondial de suivi de la conservation de la nature ([CMSC](#)) du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) a récemment mis au point un [Registre des APAC](#), afin d’inclure des APAC dans ce registre, dans sa base de données mondiale des aires protégées ([WDPA](#)) ou les deux, le cas échéant.

En ce qui concerne la **législation et les politiques nationales**, le traitement réservé aux APAC varie énormément d’un pays à un autre. Certaines menacent les APAC (voir le chapitre sur les menaces). Cependant, plusieurs pays les reconnaissent d’ores et déjà pleinement sur le plan juridique et social et apportent un soutien technique, financier et autre à la gouvernance territoriale exercée par les peuples autochtones et les communautés locales — et aux APAC en particulier.

Instruments juridiques et politiques nationaux qui reconnaissent les APAC

(adapté de Borrini-Feyerabend et al. 2010)

Dans l’idéal, les APAC sont reconnues comme des unités cohérentes de terres, d’eaux et de ressources naturelles gouvernées par des communautés autodéfinies sous un titre commun (propriété ou droit de gouvernance et d’usage) inaliénable, indivisible et établi à perpétuité. Dans la pratique, il existe des instruments et des cadres juridiques divers dans différents pays qui concordent plus ou moins avec ces idéaux. Par exemple :

- La législation portant sur les ***régimes collectifs légaux et/ou coutumiers de propriété foncière, de gouvernance et de droits*** des peuples autochtones et/ou des communautés locales à l’égard de leurs territoires et terres ancestrales, leurs eaux et leurs ressources naturelles. Ce genre de législation ne s’applique parfois qu’à certaines communautés spécifiques, telles que celles vivant

dans les zones montagneuses, les peuples tribaux vivant dans les forêts, les communautés du littoral qui gèrent des zones de pêche traditionnelles ou encore les communautés d'ascendance esclave (Quilombolas, communautés afro-colombiennes, etc.). Dans d'autres cas, elle s'applique à tous les « peuples autochtones » d'un pays qui répondent à certains critères liés aux domaines ancestraux. Elle peut aussi s'appliquer à certaines activités collectives (comme la transhumance). La reconnaissance dans la législation est parfois totalement indépendante des résultats de conservation, même si elle peut être renforcée en l'associant à la reconnaissance de ces résultats dérivant de l'application de la propriété, de la gouvernance et des droits coutumiers.

- **Les lois relatives aux aires protégées** qui englobent toute la palette des types de gouvernance possibles des aires protégées, y compris la gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales, à l'intérieur et à l'extérieur d'un système national d'aires protégées.²² Dans cette optique, les communautés ayant une capacité démontrée de conserver des territoires et des zones présentant un intérêt national du point de vue de la biodiversité jouissent d'un degré élevé d'autodétermination tandis qu'elles continuent d'offrir des avantages à la société au sens large. Les cadres relatifs aux aires protégées peuvent fournir une assise juridique et un appui financier aux communautés pour se défendre des menaces de concessions liées aux activités extractives et aux grands projets d'infrastructure. Les décisions récentes de la CDB ont souligné le besoin de reconnaître pleinement les APAC lorsque celles-ci chevauchent des aires officiellement protégées par l'État, à travers une collaboration positive entre les autorités et les communautés concernées.²³
- **Les politiques sectorielles** relatives aux forêts et à la faune, à l'agriculture, au tourisme, à l'exploitation minière, aux pêcheries, aux finances et au développement économique qui reconnaissent les peuples autochtones et les communautés locales comme sujets de droit ayant des responsabilités et des droits collectifs. Ces politiques régissent souvent des types particuliers de concessions et de privilèges communautaires, notamment dans le domaine de la pêche, de la chasse, de la collecte et de l'utilisation durable des forêts.
- **Les politiques foncières et de décentralisation des terres** qui reconnaissent les peuples autochtones et les communautés locales en tant que sujets de droit, détenteurs de droits collectifs et de responsabilités, ainsi que des mesures de conservation efficace pour des zones importantes ou sensibles d'un point de vue écologique, telles que les bassins versants, les rivières, les lacs, les zones humides et les régions côtières. Dans le cadre de cette reconnaissance, la prise de décision est ramenée au niveau communautaire à travers plusieurs formes de négociations, tandis que l'administration au niveau local, infranational et national acceptent de déclarer les APAC « zones interdites » pour les activités destructrices. Bien que la propriété privée collective (en termes d'accès, d'utilisation et d'élimination) offre l'ensemble de droits le plus déterminant, il faut souligner que même les droits garantis d'utilisation des terres ou de l'eau au titre de plusieurs régimes de propriété (à savoir privée, nationale ou municipale, par exemple) peuvent en fait soutenir une APAC sur la base des réglementations locales et des arrêtés municipaux. L'important est que les mécanismes en place réussissent à établir une relation forte à long terme entre l'APAC et sa communauté gardienne et que celle-ci soit autorisée à définir et à faire appliquer les règles pertinentes.

De nombreuses communautés gardiennes apprécient non seulement la reconnaissance juridique et politique de leur APAC, mais aussi la reconnaissance sociale et, le cas échéant, la reconnaissance dans la

pratique par le biais d'un appui judiciaire, policier, administratif, technique, financier, de développement, de recherche, de plaidoyer et de mise en réseau. La reconnaissance sociale revêt une importance particulière pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales.²⁴ En travaillant avec des gouvernements alliés, des organisations de la société civile, des bailleurs de fonds, des organismes privés et d'autres agents de soutien, il est possible de profiter de certaines occasions de reconnaissance sociale pour mettre en avant des valeurs liées à la conservation, à la vie culturelle, aux moyens de subsistance ou à d'autres valeurs des APAC, à travers les médias, les événements et les cérémonies, et en attribuant des honneurs et des récompenses. À long terme, l'intégration des informations liées aux APAC dans les programmes scolaires et les formations professionnelles s'avèrent particulièrement efficaces. Il faut toutefois souligner que la reconnaissance dans la pratique est en général ce qui fait vraiment la différence.

La reconnaissance sociale et la reconnaissance dans la pratique

La reconnaissance sociale peut être définie comme une attention, une reconnaissance et un éloge adéquats de la part du public. Elle peut prendre la forme de citations et d'inscriptions officielles, d'honneurs et de récompenses, ainsi que d'une exposition médiatique pour obtenir la visibilité souhaitée. Elle peut en outre fournir à la communauté un éventail de plates-formes pour faire connaître, ses initiatives liées à l'APAC si elle le souhaite, et accroître le respect à leur égard. Cependant, la reconnaissance sociale peut aussi être préjudiciable, lorsqu'elle provoque une exposition indésirable ou génère/exacerbe les tensions... Par exemple lorsque certaines communautés ou certains individus au sein d'une communauté particulière sont mis en avant par rapport à d'autres.²⁵

Parmi les meilleurs **moyens de reconnaître les APAC dans la pratique**²⁶ figurent :

- veiller à ce que la police et le système judiciaire **soutiennent** et ne contredisent pas les communautés dans leurs **activités de suivi et d'application de la loi** et en fournissant un **jugement et des sanctions justes et cohérents pour les contrevenants**
- créer, respecter et diffuser des informations sur les accords et mécanismes locaux qui reconnaissent les APAC spécifiques et leurs communautés gardiennes, en s'assurant que leurs plans locaux **d'utilisation des terres et leurs plans de développement tiennent compte des APAC et ne contreviennent pas à leurs règles**

Les organisations internationales et nationales de la société civile peuvent elles aussi être source de soutien et de partenariat. Preuve en sont les organisations nationales appelées à jouer un rôle catalytique qui facilitent la mise en œuvre de la GSI dans les pays prioritaires avec l'appui du programme de micro-financements du FEM du PNUD.

Qu'entendons-nous par... ?

La **reconnaissance et le soutien** peuvent être associés à d'importantes opportunités pour les APAC. Cependant, ils peuvent aussi éroder l'intégrité des communautés gardiennes et les affaiblir. Pour éviter de leur porter préjudice, le soutien doit être **approprié**. Ainsi, il doit notamment :

- être sollicité et défini par la communauté gardienne
- s'appuyer sur l'intégrité et la force de la communauté (et non pas les affaiblir)
- renforcer (et non pas amoindrir) la relation entre la communauté et son territoire
- se référer aux principes éthiques explicites²⁷ et, en particulier, au principe d'autodétermination et de consentement libre, informé et préalable (CLIP)

Un soutien approprié diffère d'un « soutien » défini de l'extérieur ou imposé, même bien intentionné. La pertinence des différentes formes de reconnaissance et de soutien doit être déterminée par les communautés concernées en toute conscience et connaissance des avantages et des inconvénients de chaque option.

Les réponses communautaires aux menaces et opportunités

Les communautés gardiennes d'APAC répondent aux diverses menaces et opportunités auxquelles elles font face, en défendant et en renforçant leurs APAC de diverses manières. Elles peuvent agir seules, ou en réseau avec d'autres gardiens d'APAC et avec ou sans soutien externe. Généralement, elles exigent d'être **reconnues comme étant les structures légitimes de gouvernance de leurs propres territoires conservés**, et souvent elles refusent des opportunités de reconnaissance et soutien exogènes qui ne correspondraient pas à leurs propres visions et valeurs.

Les stratégies communautaires effectives pour considérer et réagir aux menaces et aux opportunités comprennent :

- **une organisation et des analyses internes** – par ex., des groupes d'étude et comités d'action pour analyser et documenter leurs APAC, des dialogues entre les plus vieux et les plus jeunes, des analyses sur la question du genre, les actions de renforcement des capacités de l'APAC et des visites d'échanges (voir modules 2 et 6)
- **le développement et la mise en œuvre d'initiatives spécifiques**, avec ou sans un appui extérieur (voir module 4)
- **la diffusion de l'information, y compris à propos des menaces** – par ex., des alertes et reportages faits par radio, télévision, presse, posters et internet, et via les alliances avec des journalistes (voir module 6)
- **le travail en réseau à l'échelle locale, nationale et internationale**, y compris en tant que membre d'alliances nationales et internationales (voir module 7)
- **une action diplomatique**, plus particulièrement un plaidoyer politique à travers différents types de réunions et d'audition parlementaire (voir module 6 et 7)
- **une action légale**, de processus locaux de réconciliation jusqu'aux recours légaux auprès des tribunaux nationaux, à l'attention des tribunaux régionaux de protection des droits humains (voir module 7)

- **les manifestations et la désobéissance civile** en cas de non conciliation ou de situation extrême. Cela comprend les marches et manifestations, les grèves, les barrages routiers et humains (voir modules 6 et 7)

Sources pour mieux comprendre les APAC et le GSI

Site web:

[Consortium APAC](#) (en anglais)

[Registre des APAC](#)

Site internet du [Programme Global de l'IUCN pour la Gouvernance des Aires Protégées](#) (en anglais)

GSI ([Pages web du PMF/FEM](#) et du [Consortium APAC](#) - en anglais)

Publications:

[La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales – exemples et analyses](#)

[Recognising and supporting ICCAs - global overview](#) and [national case studies](#) (en anglais)

[Gouvernance des Aires Protégées: De la compréhension à l'action](#)

[Lexique sur la Gouvernance des Aires Protégées et Conservées](#)

[ICCAs and Aichi Targets](#) (en anglais)

Guide pour les facilitateurs

Voici ci-après des recommandations à destination des facilitateurs de PRA en général et pour les organisations nationales catalytiques en particulier.²⁸

Respecter et soutenir l'autodétermination des communautés gardiennes. Accompagnez et soutenez les communautés gardiennes d'APAC pour atteindre ce qu'elles souhaitent atteindre et être ce qu'elles souhaitent être. Seule une communauté gardienne peut définir son APAC et la documenter ou communiquer à son propos, avec son CLIP. Il faut désigner les territoires conservés par leurs noms ou termes locaux et s'assurer que les processus de renforcement autonome sont définis et contrôlés par les gardiens. Reconnaissez et respectez les connaissances et capacités des communautés. Si l'on vous demande d'aider à la préparation de documentation, faites-le sous la conduite et la direction de la communauté.

Prenez toutes les précautions possibles pour éviter de nuire. Discuter et documenter les APAC a toujours des implications politiques - à l'extérieur comme au sein de la communauté. Soyez conscient du contexte et de l'histoire locale, y compris de toute menace externe ou interne, des conflits ou des tensions. Engagez-vous lorsque vous êtes explicitement interpellés, et cherchez et respectez le CLIP. Respectez l'anonymat individuel et communautaire partout où cela est demandé pour une raison ou une autre, pour assurer la sécurité.

Entrenez des activités culturellement et contextuellement respectueuses et accessibles. Reconnaissez et respectez les systèmes locaux de gouvernance et les formes de savoirs et de travail. S'il

Il y a des normes, des protocoles, des obligations religieuses ou des rituels locaux pour des réunions ou des représentations, travaillez avec eux. Des membres communautaires désignés (l'« Equipe locale » - voir ci-dessous) doivent toujours travailler avec des facilitateurs pour organiser, faciliter et documenter les réunions. Prenez soigneusement en compte le temps, le lieu, les langues, les dispositions et les manières préférées de communication dans les concertations. Agissez de façon transparente. Ne suscitez pas d'attentes irréalistes. Assurez-vous que l'Equipe locale annonce toute réunion proposée suffisamment à l'avance, via des canaux accessibles, en étant clair sur les sujets et le but de la rencontre. S'il y a des groupes qui ne sont pas à l'aise ou qui ne peuvent pas parler librement à une grande rencontre (par ex.: dans certaines cultures, les femmes, les jeunes ou les minorités ethniques) regardez s'il est approprié de faire de plus petites réunions ou d'organiser le temps et l'espace pour que les petits groupes se rencontrent entre eux avant de se joindre à un grand groupe.

Utilisez une langue et une terminologie ayant du sens. Le guide fourni dans ce document comprend des exemples de questions pour stimuler la discussion. Travaillez avec des membres de la communauté pour s'assurer que ces questions sont appropriées et qu'elles ont un sens dans le contexte, et en particulier en s'assurant que les traducteurs savent comment traduire les informations dans les langues locales. Si possible, faites le tour des thèmes et des questions avec les traducteurs bien avant les réunions, pour vous assurer que les termes qu'ils utiliseront ont du sens localement. Quels termes les gens utilisent-ils pour « territoire conservé », « communauté » ou le processus de prise de décisions concernant leur APAC ? Utiliser des termes localement appropriés fait une grande différence pour la compréhension et l'attitude.

Assurez-vous que la documentation est appropriée, avec le CLIP et la confidentialité souhaités. Les images, les notes et les enregistrements aident à s'assurer que les discussions sont rapportées de façon fiable, mais la permission pour les recueillir doit être explicitement accordée avant la première réunion et, de nouveau plus tard, si nécessaire. De plus, certaines personnes pourraient souhaiter rester anonyme ou pouvoir faire des amendements aux enregistrements.

Utilisez ce document comme guide, mais pas comme un canevas directeur ou de rigides instructions. Discutez le processus avec l'Equipe locale (voir ci-après) et la communauté, et adaptez-le afin qu'il ait du sens localement. La feuille de route du PRA doit être flexible et adaptée au contexte, et ses activités déterminées par la communauté. Les questions proposées pour stimuler et animer les concertations à la base doivent être considérées comme des points d'entrée. Les facilitateurs sont alors encouragés à trouver un équilibre entre laisser la discussion s'écouler librement et la guider correctement pour aider à s'assurer que les questions/sujets clés sont abordés d'une manière sérieuse.

Des attitudes pour une bonne facilitation

(adapté de Shrumm and Jonas, 2012)

S'assurer que les participants peuvent s'exprimer dans leurs propres langues et termes
Faire prévaloir un climat de respect et d'ouverture
Ecouter de façon ouverte et active
Reconnaître les idées et les capacités des participants
Être respectueux, sensible et patient
Jouer un rôle de soutien/d'accompagnement
Respecter la culture, les traditions et les protocoles locaux

Développer un rapport positif avec les participants, en cultivant la confiance et l'assurance
Être cohérent, honnête et clair
Être honnête sur les avantages et les risques potentiels de tout engagement dans un processus
Demeurer neutre et calme en cas de désaccord
Être conscient des comportements et des niveaux de participation
Permettre des rencontres séparées pour des gens ou des groupes spécifiques en cas de besoin
S'assurer que les participants gardent leurs objectifs généraux en tête
Aider à centrer la discussion sur les problèmes clés
Garder un esprit positif

Qu'entend-t-on par...?

Le consentement libre, informé et préalable (CLIP) signifie **être capable de dire « oui » ou « non »** à toute action/proposition qui aura un impact sur les terres, les eaux, la diversité bio-culturelle ou les droits d'une communauté. Cela signifie prendre cette décision de façon:

- **libre** de toute contrainte, force, menaces, ou intimidation,
- **informé** de toutes les options possibles de décision
- **préalable** à toute action entreprise envers cette décision,

Les processus de prise de décision doivent être déterminés par la communauté. Ils doivent durer un temps suffisants et être sous des formes et dans des langues accessibles. Les communautés doivent avoir accès à une assistance légale et technique si nécessaire.²⁹

Alors que le consentement doit être vérifié avant le début de toute activité, le CLIP n'est pas un événement ponctuel ou le simple fait de cocher une case. Le consentement doit être maintenu au travers d'un **processus mis en place pour vérifier et surveiller que l'accord est respecté comme prévu** et qu'une communauté peut formuler de nouvelles préoccupations ou plaintes si des développements inattendus surviennent.³⁰

Le CLIP est un droit collectif des peuples autochtones reconnu internationalement et la meilleure pratique éthique, acceptée largement, relative aux communautés non-autochtones. C'est un élément essentiel de l'autodétermination.

Sources et outils pour une facilitation et un soutien éthique et efficace

Sites web:

La Société Internationale d’Ethnobiologie [Code d’éthiques](#) (en anglais)

Collectif d’information critique [Guide éthique pour la photographie](#) (en anglais)

Apprendre pour la durabilité [Outils de facilitation](#) (en anglais)

Guide « pieds nus » [Outils et exercices](#) (en anglais)

Publications:

[A Toolkit for Indigenous Peoples and Local Communities who Manage and Govern their Conservation Areas – Building capacity from existing expertise and new tools](#)

[Community Protocol Toolkit](#) (en anglais)

[Designing and facilitating creative learning activities](#) (en anglais)

[Practical Ethics for PGIS](#) (en anglais)

[Key Elements to the Initiation, Performance and Maintenance of Good Faith Consultations and Negotiations with Indigenous and Tribal Peoples and Communities](#) (en anglais)

[Community Conservation Resilience Initiative \(CCRI\) Training Toolkit](#) (en anglais)

[Facilitator Tool Kit – A guide for helping groups get results](#) (en anglais)

[Collecting better information from a story](#) (en anglais)

[Promoting gender-transformative change with men and boys](#) (en anglais)

[UN Resource Kit on Indigenous Peoples Issues](#) (en anglais)

[What is action research?](#) (en anglais)

Partie II: Feuille de route pour le processus de renforcement autonome des APAC

Module 1 – Améliorer la prise de conscience de la communauté gardienne de son APAC et planifier un processus de renforcement autonome

Ce module porte sur:

- s'assurer que la communauté dispose de **temps pour discuter et prendre des décisions** en interne,
- améliorer la prise de conscience et les connaissances sur l'APAC et sur son importance,
- clarifier si l'APAC est « **définie** », « **perturbée** », ou « **désirée** »,
- explorer ce qu'un **processus de renforcement autonome de l'APAC** pourrait impliquer,
- **planifier** le processus de renforcement autonome.

Assurer un temps pour des concertations et des décisions inclusives

Idéalement, c'est la communauté qui invite des facilitateurs, ou leurs organisations, et demande leur soutien. Idéalement aussi, les facilitateurs ont déjà une relation de confiance avec au moins quelques membres de la communauté. Dans tous les cas, lorsque c'est opportun, les facilitateurs doivent se présenter ouvertement et honnêtement et expliquer pourquoi ils sont là, aborder les caractéristiques du concept d'APAC et ce qu'ils entendent par « processus de renforcement autonome » (PRA). Cela peut se faire à travers un ou plusieurs des actes suivants :

- rencontrer les anciens de la communauté, les gardiens et les dirigeants d'APAC et avoir une discussion franche au sujet du PRA et ses partenaires financiers, répondant à toutes les questions qu'ils peuvent poser ;
- organiser une visite de plusieurs jours pour rencontrer tranquillement la communauté et ses leaders et répondre aux questions qui peuvent émerger des concertations ;
- marcher dans l'APAC avec les membres de la communauté (marche transversale) et discuter des problèmes actuels majeurs avec l'aide de toutes cartes ou autre documentation existantes (ou rapidement élaborées) que la communauté aimerait partager ;
- en cas d'invitation, rencontrer la communauté dans un de ses rassemblements traditionnels ou événements coutumiers et demander une permission de se présenter et d'y aborder l'idée du PRA ;
- avoir des discussions approfondies avec quelques personnes sur l'intérêt éventuel de la communauté à s'engager dans un PRA de leur APAC. Les individus le discuteraient alors avec le reste de la communauté à leur propre discrétion.

Quelle que soit l'approche, la **communauté gardienne devrait pouvoir discuter, à son propre rythme, si elle est liée à une « APAC », si elle est intéressée par le PRA proposé et, si tel est le cas, comment elle aimerait s'engager**. C'est une étape cruciale pour assurer que le PRA est dirigé par la communauté et qu'il est fondé sur le CLIP de ses membres. Il est important ici de ne pas donner la fausse impression que

le processus de renforcement autonome sert avant tout à « développer une proposition de projet » et /ou à capter des financements. Des propositions de projet peuvent être développées lorsque cela s'avère nécessaire pour atteindre des buts spécifiques d'autopromotion de l'APAC définis par la communauté, mais elles devraient être profondément ancrées dans les valeurs de la communauté et des institutions et ne pas avoir un but lucratif ou viser l'intérêt d'individus ou de groupes particuliers. Il est aussi important de clarifier que – si le facilitateur appartient à une organisation – l'engagement de cette organisation dans toute initiative future de soutien à l'APAC devrait être une décision indépendante de la communauté.

Améliorer la prise de conscience de l'existence de l'APAC

Un PRA peut commencer par des réunions relativement petites entre les personnes clés de la communauté et les facilitateurs, mais, tôt ou tard, elle impliquera une série de grandes rencontres, que nous appelons « concertations à la base ». Il est important que les facilitateurs travaillent aux côtés d'une Equipe locale composée de membres de la communauté qui connaissent bien la situation et qui souhaiteraient être au premier plan du PRA. **Une bonne Equipe locale émerge généralement de façon spontanée.** Il se peut que quelques-uns de ses membres soient déjà impliqués dans la gouvernance et la gestion de l'APAC, ou de nouveaux volontaires et leaders peuvent émerger pendant les concertations à la base. Si la population locale se montre réticente ou manque d'enthousiasme, et/ou si les leaders communautaires demandent prestement des bénéfices personnels, la communauté n'est peut-être pas prête pour le PRA et il n'est pas utile d'insister. Il est aussi important d'être méfiant envers des « volontaires » qui ne sont pas respectés dans la communauté et/ou qui ne représentent probablement pas au mieux ses intérêts.

Si une communauté possède des institutions spécifiques et des normes pour prendre ses décisions sur les ressources naturelles, l'Equipe locale et le facilitateur doivent travailler avec elles et ne pas chercher à les éviter ou à les modifier. Peut-être que des réunions se tiennent déjà régulièrement, comme une assemblée générale, dans lesquelles les problèmes sont discutés. Peut-être que la communauté se sent plus à l'aise avec des séries de petites réunions de groupes existants, par ex. un conseil des anciens, une coopérative de femmes, une association de jeunes. L'accent doit être mis sur les rencontres qui s'organisent à travers les institutions propres de la communauté, plutôt que d'essayer « d'organiser la communauté » depuis l'extérieur. Une attention particulière doit être donnée à l'engagement des membres communautaires de divers âges, genres, statuts, langues ou groupes ethniques, mais les institutions communautaires ne doivent pas être « inventées » comme éléments du processus de renforcement autonome, quelle que soit la bonne intention des facilitateurs.

Qu'entend-t-on par...?

Les concertations à la base sont des occasions de **dialogue, de réflexion et d'analyse organisées en cohérence avec les normes de la vie sociale et culturelle de la communauté**, par ex. : une assemblée générale traditionnelle, des rencontres d'anciens ou au sein des groupes de femmes ou des associations de jeunes.

Une **Equipe locale** du PRA (ou autre appellation pertinente locale) est un **groupe informel de membres de la communauté** qui sont **familiers et passionnés pour l'APAC** et veulent **cordonner, faciliter, et documenter le processus de renforcement autonome**. L'Equipe devrait avoir en son sein des volontaires capables, bien respectés et disponibles qui reflètent la diversité communautaire, en termes d'âge, de genre, de profession et d'ethnicité. Cela peut être un groupe existant ou nouvellement formé, selon le contexte. Cependant, l'Equipe ne doit pas être formalisée ou donner la fausse impression de posséder une autorité spéciale sur l'APAC. Ses membres doivent accepter de servir la communauté plutôt que d'agir comme des dirigeants autoproclamés.

L'Equipe locale est cruciale dans le PRA. Les facilitateurs doivent utiliser au mieux leur jugement et sensibilité en développant une compréhension et une confiance mutuelle avec une Equipe locale active, engagée, diverse, respectée et culturellement irréprochable. De même, **ce n'est qu'avec une attention maximale que les communautés doivent accepter qu'un « facilitateur » les entraîne dans un processus**. Elles doivent s'assurer qu'elles comprennent complètement le sujet, la portée et les objectifs du processus et qu'elles garderont le contrôle sur ce qu'elles recherchent et apprennent. Il est donc important que le facilitateur s'abstienne d'être toujours présent pendant les concertations. Au lieu de cela, il peut encourager les gens à discuter des problèmes entre eux en ayant la liberté d'exprimer toutes les opinions qu'ils pourraient avoir. Ce n'est que si l'opinion générale est claire sur le fait que la communauté est intéressée à poursuivre le processus de renforcement autonome de l'APAC que le facilitateur peut aller de l'avant avec confiance (voir plus de détails sur la mise en œuvre du CLIP dans la section des Ressources et outils).

L'Equipe locale travaille avec le soutien du facilitateur pour:

- planifier et annoncer les concertations à la base
- assurer l'accessibilité à tous ceux qui aimeraient s'exprimer
- faciliter les réunions et garantir la cohérence du processus, de la langue et de la terminologie
- encourager la discussion en partant d'informations factuelles et de valeurs partagées
- faciliter une communication et une gestion de conflits intracommunautaire, selon les besoins
- documenter les réunions (par ex. par des prises de note, le remplissage de fiches, des enregistrements, en prenant des photos, vidéos) et communiquer les résultats (par ex. par des rapports simples accessibles à tous, si possible en ligne)
- identifier des gens qui ont une bonne connaissance, de l'expérience ou de l'enthousiasme pour l'APAC, et promouvoir leur plein engagement dans le PRA lorsque des opportunités se présentent
- coordonner le suivi des avancées et en faire les rapports à la communauté et aux partenaires.

Lors de la première concertation à la base, la communauté gardienne confirme que l'APAC existe ou non. Pour stimuler la discussion, le facilitateur peut poser quelques questions (voir les Questions de concertation 1.1) en gardant à l'esprit que l'objectif est de promouvoir le dialogue interne, la réflexion et l'analyse et non pas de générer ou d'extraire des informations. **Il n'est pas nécessaire d'utiliser toutes les questions suggérées ; concentrez-vous sur celles qui suscitent de l'intérêt et de la participation et celles qui sont plus pertinentes pour la communauté.**

Cette amélioration de la « prise de conscience de sa propre APAC » est importante pour toute communauté, notamment pour les membres qui sont moins engagés avec l'APAC que d'autres. L'Equipe

locale et le facilitateur peuvent rappeler à tout le monde qu'une APAC ne peut être identifiée que par sa communauté gardienne et doit s'appeler par les termes et les noms qu'elle a choisis. Ils peuvent rappeler également que se soucier d'une APAC est à la fois un privilège et une responsabilité.

Questions de concertation 1.1 - Auto-identification en tant que communauté gardienne d'APAC

Ces questions portent sur les **trois caractéristiques** qui définissent les APAC

1. Le lien entre la communauté et son territoire

- Quelle est **l'histoire de la relation** entre la communauté et son environnement naturel et culturel ? Quels sont les moments/événements cruciaux dans cette histoire ? Quels sont les décisions clés que la communauté a prises (ou aurait dû prendre) vis-à-vis de cet environnement ? Qui était, ou aurait dû être chargé de prendre ces décisions et les faire respecter ?
- Existe-t-il une/un **connexion/lien/relation fort(e) entre la communauté et un territoire spécifique, une zone ou une espèce et son habitat dans l'environnement** ? La communauté peut-elle identifier clairement ce « territoire » ? Cette relation est-elle liée à l'histoire et au sens de l'identité de la communauté comme un peuple ou une communauté ? Cela est-il lié au moyen de subsistance et aux revenus de la communauté ? Cela est-il lié à la culture, à la langue ou à la spiritualité de la communauté ? Cela est-il lié à l'entendement que la communauté a de sa sécurité et de sa capacité à résister aux épreuves et au stress ? Qu'est-ce que la communauté considère comme les éléments principaux de cette « connexion » ?

2. La gouvernance communautaire

- La communauté a-t-elle des **règles** concernant l'accès et l'usage du territoire et de ses ressources naturelles ? La communauté possède-t-elle un mode de prise de décision concernant ce territoire ? Serait-ce une assemblée générale ? Un conseil de sages ou guides spirituels ? Un leader reconnu ? (A noter que certaines « institutions de gouvernance » sont si ancrées dans la culture locale qu'elles en deviennent invisibles pour ceux qui sont extérieurs, comme pour ceux qui sont internes à la communauté)
- La communauté a-t-elle **une façon de prendre des décisions sur ce territoire** ? En d'autres termes, existe-t-il un quelconque suivi des règles ? Un système pour arrêter ou dissuader des contrevenants ? Existe-t-il une organisation communautaire, ou un conseil ou un comité communautaire élu pour s'en charger ?

3. Les résultats positifs pour la nature et le bien-être communautaire

- Le **territoire** est-il **conservé** et, avec lui, les ressources naturelles, les espèces, les habitats et les fonctions de la nature et leurs valeurs pour la communauté ? (la conservation de la diversité naturelle ou culturelle peut être ou ne pas être un objectif explicite de la communauté.)
- La **communauté** est-elle **soutenue** et, avec cela, son **bien-être** et sa capacité à gouverner et conserver le territoire ? (Les moyens d'existence peuvent être ou ne pas être un objectif de gestion explicite de la communauté.)

Si la réponse à une des questions ci-dessus est négative ou incertaine... était-elle positive et certaine dans le passé ? Quand ? Qu'est-ce qui a changé depuis lors ?

Les Questions de concertation 1.1 peuvent aider une communauté à s'auto-identifier comme gardienne d'une APAC – dans le présent, le passé ou dans un futur potentiel. Autrement dit, la communauté peut s'accorder pour dire si une APAC existe et si elle est :

- **Définie** – l'APAC présente actuellement les trois caractéristiques, c'est-à-dire un lien profond communauté-territoire, une gouvernance communautaire qui fonctionne et les résultats d'une conservation efficace
- **Perturbée** – l'APAC avait récemment les trois caractéristiques mais certaines ne sont plus maintenant complètement présentes, à cause de perturbations qui peuvent encore être inversées ou contrecarrées
- **Désirée** – l'APAC a le potentiel de développer les trois caractéristiques, mais cela n'a jamais été le cas dans le passé

Veuillez noter qu'identifier une APAC comme « perturbée » ou « désirée » n'est pas un jugement de mérite, mais un constat de fait. Comprendre une situation spécifique implique inévitablement une analyse approfondie. Par exemple, les APAC peuvent être « perturbées » pour plusieurs raisons. L'une d'elles peut être une longue période de gouvernance communautaire, mais avec une pauvre conservation, actuellement, à cause de conflits internes et/ou externes. Une autre communauté pourrait prendre bien soin d'une APAC, mais sans avoir un rôle fort et reconnu dans la prise de décision à cause de la domination politique d'autres forces et acteurs. De même, les facteurs qui permettent ou empêchent la réalisation des APAC désirées peuvent être nombreux et divers. Ceux qui sont engagés dans les processus du GSI devraient noter que les **APAC emblématiques** ne sont pas nécessairement entièrement « définies » ou sans problèmes, mais qu'elles doivent au moins avoir un **grand potentiel pour présenter les trois caractéristiques**.

Planifier le processus de renforcement autonome

Si une communauté est gardienne d'une APAC, un processus de renforcement autonome l'accompagne pour améliorer sa prise de conscience, son intégrité et ses capacités. Lors d'un PRA, la communauté peut renforcer et raviver sa relation avec son territoire, son institution de gouvernance et ses résultats positifs (conservation de la nature, maintenance du patrimoine culturel, mode de vie durable, souveraineté alimentaire...). Entre autres, les activités pourraient inclure la documentation, des analyses, des initiatives spécifiques, un suivi, de la communication, une mise en réseau et le plaidoyer comme décrit dans les modules 2 à 7. La communauté peut être soutenue par d'autres communautés, des partenaires, et des facilitateurs, mais elle garde le **contrôle sur les activités dans lesquelles elle s'engage, la documentation qu'elle développe, l'accès que tous les autres peuvent avoir à ses processus et résultats**.

Planifier le processus est important, y compris pour s'assurer de réaliser le CLIP. Pourtant, **le plan doit être aussi flexible que possible**, car certains problèmes peuvent ne pas apparaître clairement, et les décisions de la communauté gardienne peuvent changer au cours du processus.

Questions de concertation 1.2 - Le processus de renforcement autonome

À cette étape, il n'est pas nécessaire de connaître la réponse à toutes ces questions, mais il est bon de les explorer pour tenir compte de l'existence de différentes options et penser les premiers pas.

- La communauté souhaite-t-elle et est-elle prête à s'engager dans le processus de renforcement autonome ?
- Quels sont les espoirs / les intérêts/ les soucis principaux de la communauté vis-à-vis du PRA ? Il y a-t-il un but qui vient spontanément en tête ?
- Qui doit être impliqué dans la concertation et l'action concernant le PRA ?
- Qui pourrait coordonner, faciliter et suivre le déroulement du PRA ?
- Quelle serait la façon de s'engager la plus facile et naturelle pour la communauté?
- Serait-il utile et opportun de commencer par « décrire et documenter » l'APAC? (voir module 2)
- Combien de temps la communauté peut-elle consacrer à cela ?
- Quand aimerait-elle commencer?

Les ressources et outils de la concertation et la planification d'un PRA

Méthodes

(Utiliser en priorité les méthodes coutumières ou locales)

Les cercles de concertation (voir la boîte à outils [ici](#), [ici](#) et [ici](#) – en anglais)

Histoires locales, chronologies et analyse de tendances (voir Borrini-Feyerabend et Buchan, 1997 : 137)

Chronologies d'analyse de conflit (voir Mayers et al 2013 : 28)

Interviews d'informateurs clés, de groupes de réflexion ou autres discussions semi-structurées avec de petits groupes (voir Borrini-Feyerabend et Buchan, 1997 : 132- 134 et la boîte à outils sur l'engagement efficace -[Effective Engagement Toolkit](#), en anglais).

Entretiens naturels en groupe ou discussions informelles avec les habitants là où ils se retrouvent dans leurs vies quotidiennes (voir Effective engagement Toolkit)

Démarches d'observation et de transect et schémas de transect (voir Rambaldi et al. 2009).

Publications:

[*Pour une bonne application du libre consentement préalable et éclairé : Défis et perspectives pour les peuples autochtones*](#)

[*Respecter le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause*](#)

[*Guidance for community-level FPIC process facilitators*](#) (en anglais)

[*Putting Free, Prior, and Informed Consent into Practice in REDD+ Initiatives – Training Manual, including Key steps for applying FPIC*](#) (Learning Block 4) (en anglais)

[*Handbook on Free, Prior and Informed Consent: For Practical Use by Indigenous Peoples' Communities*](#) (en anglais)

[*Guide to Free Prior and Informed Consent*](#) (en anglais)

[*A toolkit to support conservation by indigenous peoples and local communities*](#)

[*Implementing improved natural resource governance in practice - An action learning handbook for sub-Saharan Africa*](#) (en anglais)

[*A guide to using tools for participatory approaches*](#)

[*80 tools for participatory development*](#) (en anglais)

[*Beyond Fences: Seeking Social Sustainability in Conservation. Vol. 1 and Vol. 2*](#) (en anglais)

[*Participatory Methods Toolkit: A practitioner's manual. United Nations University*](#)

[*Participatory Learning Action \(PLA\) Series*](#)

[*Participatory dialogue: towards a stable, safe and just society for all*](#)

Voir aussi les références dans « Guide pour les Facilitateurs » (plus haut) et également, selon les besoins, celles sur la résolution des conflits (Module 4).

Module 2 – Décrire l'APAC et la documenter

Ce module porte sur:

- **la description** des caractéristiques, des valeurs et de l'institution de gouvernance de l'APAC
- le rassemblement ou la génération des informations de base nécessaires à la **documenter** correctement.

Une description et une documentation fiables peuvent aider à renforcer la prise de conscience et à clarifier ce qu'est l'APAC, les valeurs qu'elle représente pour la communauté et les manières dont la communauté la gouverne et en prend soin. Aussi bien les **résultats** que le **processus** de description et de documentation d'une APAC peuvent être puissants. La **prise de conscience de l'existence de l'APAC** est en soi une forme de renforcement autonome. Clarifier les limites territoriales et partager des histoires concernant l'APAC peut rassembler les gens entre les générations. Les informations réunies et discutées peuvent aussi être utiles à la préparation d'autres activités inscrites dans la feuille de route (Modules 3-7).

Les informations de base sur une APAC spécifique

Une concertation à la base facilitée à l'aide des questions de concertation 2.1 et les activités de documentation des informations sur l'APAC peuvent être un moyen indispensable de susciter l'intérêt de la communauté et son engagement pour l'APAC. Si une communauté souhaite consulter un modèle simple de collecte de **données de base pour décrire une APAC** qui a été utilisé sur le terrain, il y en a un disponible dans l'Annexe 1. Ce modèle peut être utilisé pour guider la discussion ou pour collecter des informations. Pourtant, il est important de noter que diverses APAC seront décrites par diverses informations et que toutes les informations n'ont pas besoin d'être enregistrés avec le même degré de détail ou de précision.

Un objectif clé de cette concertation est que **la communauté développe sa propre compréhension de ce que sont les éléments cruciaux qui ont besoin d'être enregistrés et analysés pour décrire son APAC**, et non une quelconque APAC. L'Équipe locale doit en être consciente et être entièrement chargée de collecter et noter avec soin les informations qui ressortent de la concertation de base. Le facilitateur peut vouloir aider à la prise de note, mais même dans la préparation des rencontres, il doit s'assurer que **l'Équipe locale est prête à collecter les informations et capable de les ordonner pour une utilisation future** (par ex. avec des moyens pour enregistrer ou prendre des notes écrites, un appareil photo pour prendre des photos ou vidéos, des formulaires à remplir, plusieurs personnes prêtes à prendre des notes, etc.).

Questions de concertation 2.1 – Description de l'APAC

Caractéristiques de base

- Quelle est l'origine de l'APAC?
- Quand a-t-elle été « identifiée » pour la première fois comme un territoire/une zone/un habitat

spécifique, de grande importance pour la communauté ? Par qui ? Pourquoi ?

- L'APAC est-elle clairement définie, par ex., a-t-elle des limites claires en espace et en temps ? Ces limites changent-elles, ou ont-elles changé, avec le temps ? Pourquoi ?

[Cette question est à aborder avec précaution. Elle peut révéler beaucoup de choses sur l'APAC. Des cartes sont-elles disponibles ? Quelle est la superficie approximative de la zone ? Des coordonnées GPS sont-elles disponibles ?]

- Que comprend l'APAC ?

[Prendre en compte les ressources naturelles spécifiques, les subdivisions internes et les liens externes. Cela comprend-t-il une aire maritime ? De l'eau douce ? Quels types d'écosystèmes ? Quelles ressources naturelles, espèces clés, fonctions ?]

- L'APAC comprend-t-elle tout le territoire dans lequel vit la communauté, y compris les terrains qui appartiennent à des familles ou à des privés, ou seulement le territoire et ressources naturelles qui sont sous le contrôle et la responsabilité communautaire ?
- Y a-t-il un chevauchement avec les aires protégées ou d'autres subdivisions territoriales ou administratives spéciales dans le pays ?
- Quel est le statut de conservation de l'APAC (par ex., excellent, bon, menacé, pauvre, dévasté) ? Comment la communauté peut-elle l'affirmer ? Quels indicateurs sont pris en compte ? Quels indicateurs pourraient être mesurés pour augmenter la validité de l'évaluation ? (voir aussi les Modules 3 et 5) ?

Communauté

- Où se trouve la communauté gardienne et quelle est son envergure ?
- La communauté est-elle sédentaire ou mobile ? Quelles sont les langues parlées/utilisées par la communauté ?
- La communauté est-elle homogène ou il y a-t-il des différences majeures en interne, en termes de pouvoir, richesse, religion, langue, ethnicité ou d'autres différences ?
- La communauté a-t-elle un sens de l'identité ? A-t-elle une culture, des cérémonies locales, des normes et institutions locales particulières ?
- La communauté vit-elle aisément, est-elle assez riche, lutte-t-elle pour s'en sortir, est-elle pauvre et vulnérable ? Comment la communauté peut-elle l'affirmer ? Quels indicateurs prend-elle en considération ? Quels indicateurs pourraient renforcer la validité de cette estimation ?
- La communauté montre-t-elle une solidarité, une intégrité, une force interne ? Comment la communauté peut-elle l'affirmer ? Quels sont les indicateurs qui expriment ce que la communauté entend par « intégrité » et force ?

Les valeurs de l'APAC

- La communauté est-elle consciente de sa propre APAC ? Utilise-t-elle un nom spécifique pour en parler ? Quel nom ? Est-ce un nom générique ou spécifique ?
- Quelles sont les valeurs cruciales de l'APAC pour la communauté ? Quels en sont les bénéfices ?
[Les valeurs de l'APAC devraient être définies par la communauté. Pour faciliter cela, l'Equipe locale et le facilitateur peuvent poser des questions sur :
 - Les valeurs de subsistance et valeurs économiques, par ex., l'APAC est-elle connue et utilisée comme une

source de nourriture, d'eau, de produits pour le marché ? Comment et par qui les ressources naturelles sont-elles utilisées? L'APAC est-elle utilisée pour des rassemblements cérémoniels ? Protège-t-elle des ressources pour les moments de crises environnementales ?

- Les valeurs culturelles, spirituelles et autres valeurs non-matérielles. Par ex., l'APAC est-elle liée à la vision du monde et à l'identité locale? Est-elle importante sur le plan culturel ou religieux, par exemple en tant que lieu de culte ?
 - Conservation de la diversité biologique, par ex., y a-t-il des espèces endémiques ou des services écosystémiques bien connus et appréciés/protégés ?]
- Les valeurs de l'APAC sont-elles appréciées équitablement au sein de la communauté ? Si non, qui est plus intéressé et concerné ? Pourquoi ?
 - Quelles valeurs cruciales (s'il y en a) l'APAC a-t-elle pour les gens extérieurs à la communauté gardienne ?

Gouvernance et gestion – moyens de prise et de respect des décisions, et de soin pour l'APAC

- Quelles sont les objectifs principaux de la communauté dans la gestion/le soin de l'APAC ?
[Les objectifs directs pourraient comprendre : la poursuite de l'utilisation durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau, l'accès au revenu, le respect des ancêtres, la disponibilité des ressources naturelles à certaines périodes de l'année ou durant les moments de pénurie, protéger l'habitat d'une espèce de haute valeur, préserver un site sacré, restaurer un espace dégradé, et bien d'autres... Il faut noter que la « conservation de la nature » et la « conservation de la diversité biologique et culturelle » sont le plus souvent plus une conséquence qu'un objectif explicite de gestion pour les communautés.]
- Que fait la communauté pour gérer/ prendre soin/ garder l'APAC forte? Y a-t-il des décisions spécifiques et des règles dont les membres de la communauté et d'autres personnes ont besoin concernant l'APAC ? Ces décisions sont-elles claires et bien connues de tous ?
[Noter s'il existe des mécanismes tels le zonage, un plan de gestion oral ou écrit, un système de suivi...]
- Qui prend ou a pris les principales décisions relatives à l'APAC ? Y a-t-il une institution locale qui développe des règles et veille à leur respect ? Comment les différents groupes de la communauté sont-ils impliqués, y compris les femmes et la jeunesse ?
- Quand et comment l'institution gouvernante s'est-elle développée et a évolué ? Est-elle ancienne ou relativement nouvelle ? A-t-elle été développée par la communauté, ou a-t-elle été formellement établie par une autre institution ? Ou bien est-ce un mélange de tout cela ?
- Qui met réellement en œuvre les décisions prises par l'institution gouvernante ? Qui gère et utilise les ressources naturelles dans l'APAC ? Comment différents groupes s'impliquent-ils, tels que les anciens, les jeunes, les femmes et les minorités ethniques ? Y a-t-il quelqu'un d'impliqué à cause de ses connaissances ? Quelqu'un qui apporte des ressources ? Quelqu'un qui donne de son temps et travail ?
- Comment les membres de la communauté apprennent-ils les règles et s'engagent-ils avec l'APAC? Comment sont impliqués les différents groupes, tels que les anciens, les jeunes, les femmes et les minorités ethniques ?
- La communauté mène-t-elle des activités de suivi et veille-t-elle au respect de ses décisions et des règles vis-à-vis de l'APAC et de ses ressources naturelles (par ex., des règles d'accès et

d'usage) ? Comment ?

L'APAC comme partie intégrante de la vision et du plan de vie de la communauté

- La communauté a-t-elle une vision de l'avenir souhaité et du plan de vie (« *plan de vida* »³¹)
- L'APAC en fait-elle partie ? Si oui, est-elle une part relativement mineure ou bien centrale de cette vision et de ce plan ?
- Y a-t-il des éléments de la vision et du plan de la communauté qui sont défavorables à l'existence de l'APAC ? Des éléments favorables à l'existence de l'APAC ?
- La jeunesse locale est-elle consciente et active au regard du rôle de l'APAC comme partie intégrante de la vision et du plan de vie de la communauté ?

Des informations à la documentation

Documenter les informations de base concernant l'APAC signifie collecter/générer et enregistrer/compiler d'importantes données pour leur exploitation future. Les données peuvent comprendre des observations, des images, des listes, des inventaires, des mesures, des cartes, des vidéos, des résultats expérimentaux, des résultats d'exercices de vision, des plans pour le futur souhaité (comme par ex. les *Planes de vida*, plans de vie, préparés par de nombreux peuples autochtones en Amérique du Sud) et bien d'autres choses qui semblent importantes pour la communauté et que la communauté conservera comme ses informations de base. Les informations seront utiles pour réaliser des suivis, c'est-à-dire pour analyser les changements futurs.

La documentation doit être réunie et communiquée par la communauté gardienne de l'APAC, et par l'Equipe locale en particulier. **Aucune information sur l'APAC ne doit être produite, reproduite ou distribuée** par des acteurs extérieurs (organisations et individus, y compris le facilitateur) **sans le CLIP de la communauté**. Une concertation facilitée peut aider à formuler une description initiale de l'APAC (voir les Questions de concertation 2.1) et à identifier les genres d'informations que la communauté aimerait collecter ou générer de façon régulière pour suivre les changements (voir questions de concertation 2.2).

Manobo (Soté Mindanao, Philippines): le processus et les résultats du développement d'une carte 3D de leur APAC, collecte de l'information et production de la documentation sous forme de brochure pour les premières APAC afin qu'elles soient enregistrées dans le Registre du WCMC du PNUE (Détails à insérer)

Questions de concertation 2.2- Informations de base pour le PRA

- Quelles informations de base sur l'APAC sont disponibles aujourd'hui pour la communauté ? Sous quelle forme ?
- Y a-t-il des données qui ne sont pas encore disponibles et qu'il serait utile d'avoir ? Sous quelle forme ? Que fera la communauté avec les informations une fois qu'elle les aura ?
- Quel type d'**information** aidera à **mettre en œuvre et réaliser un suivi des résultats du PRA** conçu initialement ? Quelles informations permettront de savoir si les objectifs du PRA sont atteints ?
- Comment et qui peut **documenter** les informations requises (par exemple collectées/ générées et enregistrées/compilées) ? Qui, au sein de la communauté, peut souhaiter participer à cela ?
- Quelles sont les **ressources** nécessaires – temps, équipement, fonds, formation/facilitation ?
- Comment et avec qui la documentation sera-t-elle **partagée** ? Qui doit faire partie de cette décision ? (voir Module 6).
- Documenter l'APAC peut entraîner **des risques et des préoccupations**. La communauté voit-elle des préoccupations comme particulièrement importantes ? Comment peut-on y faire face ?
- Documenter l'APAC générerait de nouvelles **opportunités**. La communauté voit-elle une opportunité comme particulièrement importante pour elle ? Comment peut-elle être atteinte ?

Selon le contexte, l'Equipe locale et le facilitateur peuvent poser les Questions 2.1 et 2.2 à différents moments ou les fusionner lors d'une unique session de concertation. Une fois que la communauté est d'accord sur ce qu'il faut documenter et pourquoi, l'Equipe locale et le facilitateur peuvent organiser des activités pour collecter ou générer toute information de base, et acceptée par la communauté, qui n'a pas encore été enregistrée, afin de la compiler pour véritablement l'enregistrer et la conserver.

Références et outils pour décrire et documenter des APAC

Méthodes:

(Privilégier toute méthode traditionnelle ou locale)

Cartographie participative (2D and 3D) de territoires, ressources, habitats, espèces et zonage d'utilisation des sols (voir FAO 2009, IFAD 2009, Mayers et al. 2013:99-101, Rambaldi et al. 2009) (en anglais)

Analyses des détenteurs de droit et d'acteurs, analyses institutionnelles et institutions participatives et cartographies d'acteurs (voir les références en cartographies participatives)

Analyse des pouvoirs et des éléments conducteurs de changements (voir Mayers et al 2013: 31,32) (en anglais)

Analyse de genres (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997:141, 142) (en anglais)

Inventaires et analyses de la biodiversité (espèces, habitats, écosystèmes, santé des bassins versants...) et des ressources naturelles

Collection et exposition de données historiques et culturelles et d'objets anciens (centre patrimoniaux communautaires)

Enregistrements et récits d'événements et phénomènes spécifiques (voir les récit-photos)

Enregistrements des visions et plans collectifs, y compris les plans de gestion et de gouvernance des APAC et les « planes de vida », les protocoles communautaires, ou « community protocols » (voir Shrumm and Jonas 2012 – en anglais)

La démarcation physique des limites de l'APAC, jointe à des mécanismes de suivi et de protection des menaces

Récits audio, photo, video, y compris sur les connaissances, les capacités et les ressources de l'APAC (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997:135, Lunch et Lunch 2006, Mayers et al. 2013:70, PhotoVoice 2011) (en anglais)

Système d'Information Géographique Participatif (SIGP) (voir Rambaldi et al. 2009 - en anglais)

Calendriers saisonniers utilisant des dessins et symboles significatifs (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997:140 - en anglais)

Sites web et ressources en ligne:

[LandMark](#) plateforme de cartographie en ligne de terres collectives et de droits des ressources naturelles (outils de traduction en français disponible sur le site)

[Photo Voice](#) (en anglais)

[Guidelines for PGIS: Training Kit on Participatory Spatial Information Management and Communication](#) (en anglais)

[Cartographie pour les droits](#)

[Base de données Genre et Droit à la Terre](#)

Publications:

[Mapping for change: practice, technologies and communication](#) (en anglais)

[Good practices in participatory mapping](#) (en anglais)

[Building Critical Awareness of Cultural Mapping: a Workshop Facilitation Guide](#) (en anglais)

[Ground Truthing Policy - Using Participatory Map-Making to Connect Citizens and Decision Makers](#) (en anglais)

[Good practices in participatory mapping. Rome, International Fund for Agricultural Development](#) (en anglais)

[La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes - Guide technique pour une gouvernance foncière responsable et équitable pour les femmes et les hommes](#)

[Community forestry rapid appraisal of tree and land tenure](#) (en anglais)

Module 3 – Évaluer et analyser la sécurité et la résilience de l'APAC

Ce module porte sur:

- l'**évaluation** de la résilience et de la sécurité de l'APAC
- l'**analyse** des forces clés, des faiblesses, des menaces, et des opportunités.

Une fois que les informations de base ont été collectées, discutées et documentées (voir Module 2), la communauté peut évaluer la **résilience** de son APAC (c'est-à-dire, sa capacité à recouvrer pleinement son état après une dégradation et à résister efficacement aux menaces et opportunités auxquelles elle fait face) et sa **sécurité** (c'est-à-dire, s'il semble vraisemblable qu'elle continuera d'exister et de prospérer *en tant qu'APAC*). L'élément principal à retenir est que **l'évaluation et l'analyse doivent avoir un sens pour la communauté**.

L'outil simplifié de résilience et sécurité des APAC

L'outil d'auto-évaluation ci-dessous – une version très simplifiée de [l'Outil de résilience et de sécurité des APAC](#) élaboré et employé par le Consortium APAC en 2011-2015 – est constitué d'une série de questions et d'une façon de « donner un score » en fonction des réponses et de prendre note des problèmes clés soulevés lors de la concertation. L'Outil de résilience et de sécurité (R&S) peut être utilisé par l'Equipe locale et le facilitateur pendant une série de concertations à la base. Ces concertations pourraient se tenir, par exemple, avec de petits groupes de membres de la communauté selon leur genre, âge ou le type de relation qu'ils (elles) ont avec la nature, ou avec l'institution de gouvernance de l'APAC elle-même.

L'Outil simplifié de résilience et sécurité ci-dessous, met l'accent sur **cinq propriétés considérées comme « éléments constitutifs » d'une APAC efficace**:

- **l'intégrité et la force de la communauté gardienne**
- **le lien entre la communauté et son territoire**
- **le fonctionnement de l'institution de gouvernance**
- **l'état de conservation de la nature du territoire en question**
- **les moyens de subsistance et le bien-être de la communauté**

Les membres de la communauté peuvent utiliser les questions sur chacun de ces cinq éléments constitutifs comme point de départ pour le « score de synthèse » qu'ils souhaitent atteindre, mais surtout pour identifier les enjeux clés en question.

Le « score de synthèse » résultant de l'utilisation de cet Outil de résilience et sécurité des APAC peut stimuler la discussion, mais a une valeur limitée pour et en lui-même. Les scores portant sur des phénomènes complexes ne sont ni précis ni sensibles aux changements petits mais potentiellement cruciaux, y compris la *perception* des phénomènes en cours, par la communauté gardienne. De plus, de

tels scores sont très particuliers à leur contexte, un fait qui peut être facilement oublié par ceux qui voudraient « comparer les scores » de différentes analyses communautaires. Même la comparaison de scores dans un même contexte, à travers le temps, a besoin d'être soigneusement discutée et interprétée. La comparaison des scores à partir de contexte différent n'a donc pas de sens et serait source de problèmes.

L'analyse participative des changements entreprise par la communauté avec l'aide des questions fournies par l'Outil de résilience et de sécurité est bien plus intéressant qu'un score. Avec le temps, les enjeux clés identifiés pour les éléments constitutifs d'une APAC donnée peuvent être suivis et analysés par la communauté gardienne et les institutions de gouvernance de l'APAC elles-mêmes– qui peuvent directement faire quelque chose concernant ce qu'ils ont appris.

Utilisation de l'Outil (non-simplifié) de Résilience et de Sécurité à l'APAC marine et côtière Kawawana (Casamance, Sénégal) depuis cinq ans... Quelles leçons ? (Details to be included)

L'outil de résilience et sécurité des APAC

(version simplifiée, Fév. 2017, adaptée du Consortium APAC, 2013)

Guide d'utilisation de l'outil

Pour chaque « Élément constitutif » de sécurité et résilience de l'APAC, l'Outil offre des questions suivies d'une « question clé » qui cherche à en faire la synthèse.

L'Equipe locale et le facilitateur commenceront par stimuler la discussion sur le sujet spécifique avec l'aide des questions de concertation. Après que la discussion ait porté sur divers aspects importants (à peu près 10minutes, en fonction du contexte), ils poseront la question clé et parviendront à une synthèse des opinions exprimées par une réponse qualitative largement acceptée par le groupe (par ex. depuis « n'existe pas » à très fort ou sain »). Si souhaité, la réponse pourrait être traduite dans un score selon une échelle de 0-5, comme dans l'exemple ci-dessous.³²

0 N'existe pas	1 Très faible ou dégradé	2 Plutôt faible, dégradé	3 Modéré ou mélangé	4 Plutôt fort ou sain	5 Très fort ou sain
-------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------	--------------------------	------------------------

L'Equipe locale et le facilitateur doivent porter beaucoup d'attention à la prise de notes, car cela est bien plus important que la traduction de la discussion générale en termes de score. Si l'évaluation générale indique qu'un certain élément constitutif est « faible », il faut comprendre quelles sont ses faiblesses et qu'est-ce qui y contribue. Si un élément est « fort », quelle en est la cause ? Qu'est-ce qui y contribue ? Sont-ce des menaces ou des opportunités actuelles ou anticipées qui affaiblissent ou renforcent ce facteur ? Et ainsi de suite...

Si une question semble identifier un problème exceptionnellement important ou capital pour la communauté et l'APAC, ceux qui prennent notes doivent souligner la réponse et saisir le plus soigneusement possible les points de vue de la communauté et les éventuelles recommandations.

À la fin de l'utilisation de l'outil, un « score total » peut être estimé en additionnant tous les scores des cinq éléments constitutifs, comme ce qui suit :

0 – 5 Pas sécurisé ou résilient	5 - 10 Insécurisé, résilience faible	10 - 15 Plutôt insécurisé, résilience faible	15-20 Raisonnablement sécurisé et résilient	20-25 Très sécurisé et résilient
------------------------------------	---	---	--	-------------------------------------

Le **score de synthèse** se trouvera entre 0 et 25, et il offrira une **indication *approximative* de la résilience et de la sécurité générale de l'APAC**. Il est essentiel de comprendre que le score fournit une ***estimation informée*** de la résilience et de la sécurité par une ***communauté spécifique***. Cela ne doit **jamais être pris** comme une mesure précise, comparable dans tous les contextes ou dans toutes les circonstances, ni ne doit être utilisé pour classer des APAC.

Elément constitutif 1: l'intégrité et la force de la communauté gardienne

Question de concertation:

- la communauté a-t-elle un sens partagé de sa propre identité et des valeurs communes?
- Y a-t-il des **événements, des cérémonies, des activités ou des mécanismes spécifiques qui semblent perpétuer et renforcer cette identité commune et cette solidarité interne** ?
- Cela diffère-t-il selon les groupes – par exemple entre hommes et femmes, entre adultes et jeunes, entre ethnies, groupes professionnels, ou groupes différents selon leur niveau économique ou leur langue?
- La communauté est-elle **capable d'atteindre un consensus interne** sur les questions importantes qui affectent sa vie et son territoire, et de les soumettre efficacement aux partenaires appropriés ?
- La communauté observe-t-elle des tendances inquiétantes ou positives concernant **son intégrité générale, son sens de connexion mutuelle et sa prise de responsabilité envers son territoire**?

Notes (Quels enjeux clé ont été identifiés ?) :

Question de synthèse no. 1: A quel point les membres de la communauté se sentent-ils liés et responsables les uns envers les autres ?	Réponse de groupe: (description)					Score de synthèse: (de 0 à 5 selon l'échelle ci-dessous)
0 Pas du tout	1 Juste un peu	2 Quelque peu mais cela se dégrade	3 Moyennement, mais de façon sûre	4 Plutôt beaucoup, et de façon croissante	5 Très fortement	

Elément constitutif 2 : le lien entre la communauté et son territoire

Questions de concertation:

- La communauté a-t-elle **une relation longue et /ou très solide** avec son APAC ?
- Les membres de la communauté sont-ils **conscients** de leur APAC ? Ont-ils un nom spécifique pour elle ? En parlent-ils avec affection ? Pensent-ils qu'elle est **importante** ? Sont-ils prêts à **la protéger et à la défendre** si nécessaire ?
- La communauté observe-t-elle des **tendances** inquiétantes ou positives dans sa **connexion générale avec l'APAC et son sens de responsabilité pour elle** ?
- Cela diffère-t-il selon les groupes – par exemple entre hommes et femmes, entre adultes et jeunes, entre ethnies, groupes professionnels, ou groupes différents selon leur niveau économique ou leur langue ? Les **connaissances, les capacités et les relations liées à l'APAC** passent-elles des anciens aux nouvelles générations ? Sont-elles devenues plus profondes et meilleures avec le temps ?

Notes (Quels enjeux clé ont été identifiés ?) :

<u>Question de synthèse no. 2:</u> Quelle est la force du lien entre la communauté et son territoire, le « lien avec l'APAC » ?	Réponse de groupe: (description)				Score de synthèse : (de 0 à 5 selon l'échelle ci-dessous)
0 inexistant	1 Assez faible	2 Le lien existe mais il se dégrade	3 Le lien existe et est stable	4 Le lien est fort et grandissant	5 Le lien est extrêmement puissant

Elément constitutif 3: le fonctionnement de l'institution de gouvernance

Questions de concertation:

- **Y a-t-il une institution** qui prend des décisions sur l'APAC (par ex., définit les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles) ?
- L'institution qui prend les décisions est-elle **légitime** aux yeux de la communauté ? Les membres de la communauté sont-ils **solidaires** avec l'institution de gouvernance de l'APAC ? **Respectent-ils ses décisions et les défendent-elles, si nécessaire ?**
- L'institution de gouvernance de l'APAC est-elle **capable de garantir l'application de ses propres décisions et règles ?**
- Dans la continuité de la question précédente, est-ce que l'APAC est géographiquement bien définie et **démarquée** ? A-t-elle été **cartographiée** ? Est-elle **reconnue officiellement** de façon légale et/ou **se retrouve** dans des documents de politiques ou des rapports nationaux?
- La communauté observe-t-elle des tendances inquiétantes ou positives quant au **respect de la gouvernance de l'APAC** et à l'engagement de la communauté dans cette même gouvernance? Cet engagement diffère-t-il selon les groupes– par exemple entre hommes et femmes, entre adultes et jeunes, entre ethnies, groupes professionnels, ou groupes différents selon leur niveau économique ou leur langue?

Notes (Quels enjeux clé ont été identifiés ?) :

Question de synthèse n°3: l'institution de gouvernance de l'APAC fonctionne-t-elle bien ?	Réponse de groupe : (description)					Score synthèse : (de 0 à 5 selon l'échelle ci-dessous)
0 Elle ne fonctionne pas	1 Elle est très faible	2 Elle fonctionne, mais se dégrade	3 Elle fonctionne de façon modérée mais stable	4 Elle fonctionne bien et se renforce	5 C'est un institution extrêmement puissante	

Élément constitutif 4 : l'état de conservation du territoire et de la nature

Questions de concertation:

- Quel est l'état de santé (conservation) de **la terre, de l'air, des eaux et des ressources naturelles** de l'APAC (par ex., la qualité de l'air et du sol, la qualité et quantité d'eau douce, l'abondance et la santé des espèces endémiques, la faune sauvage, la pêche...) ?
- Quel est l'état de santé des forêts, des pâturages, des bassins versants, des régions côtières et des écosystèmes en général au sein de l'APAC et dans ses zones limitrophes ?
- La communauté observe-t-elle des **tendances** inquiétantes ou positives concernant **l'intégrité écologique et la santé** du ou des l'écosystème(s) de l'APAC ?
- Quel est l'état de conservation et quelles sont les tendances par rapport aux **espèces endémiques principales** (flore et faune) dans l'APAC? Y a-t-il des espèces endémiques qui prospèrent au déclinent de manière significative ?
- Le **paysage terrestre et marin** de l'APAC est-il esthétiquement harmonieux? S'il y en a, conserve-t-il son caractère et ses valeurs culturelles, sociales, spirituelles et religieuses pour la communauté concernée?

Notes (Quels enjeux clé ont été identifiés ?) :

<u>Question de synthèse no.</u> 4: Quel est l'état du territoire et de la nature dans l'APAC ?	Réponse de groupe: (description)					Score de synthèse : (de 0 à 5 selon l'échelle ci-dessous)
0 Le territoire et la nature sont extrêmement dégradés	1 Le territoire et la nature sont dégradés	2 Le territoire et la nature sont encore ok, mais la tendance est mauvaise	3 Le territoire et la nature sont en bon état et stables	4 Le territoire et la nature sont en bon état et en amélioration	5 Le territoire et la nature sont vraiment sains et prospères	

Elément constitutif 5: les moyens de subsistance et le bien-être de la communauté

Questions de concertation:

- Comment les **valeurs matérielles** liées à l'APAC, telles que la nourriture, l'eau, le logement et les ressources utilisées dans les modes de vie ou pour générer des revenus sont-elles **sécurisées** ?
- Y a-t-il des preuves **d'accroissement ou de réduction de la pauvreté et de l'inégalité dans la communauté** ?
- Quel est **l'état général de santé des membres de la communauté** ? Y a-t-il une relation entre la santé des membres de la communauté et la gestion de l'APAC ?
- Les valeurs non-matérielles liées à l'APAC, telles que les **valeurs spirituelles et culturelles**, le sens de satisfaction et le bien-être, sont-elles **sécurisées** ?
- Y a-t-il des preuves d'accroissement ou de réduction du rythme des **changements culturels**, de l'émergence de **nouveaux conflits et crimes**, du **non-respect de valeurs coutumières**, des **phénomènes migratoires**, du **vandalisme** et des comportements d'**autodestruction** ?
Cela diffère-t-il selon les groupes – par exemple entre hommes et femmes, entre adultes et jeunes, entre ethnies, groupes professionnels, ou groupes différents selon leur niveau économique ou leur langue?

Notes (Quels enjeux clé ont été identifiés ?) :

Question de synthèse no. 5 : Quel est le niveau général de bien-être de la communauté, notamment de ceux dont les modes de vie sont directement liés à l'APAC	Réponse de groupe: (description)					Score de synthèse : (de 0 à 5 selon l'échelle ci-dessous)
0 Le bien-être est presque absent	1 Le bien-être est rare	2 Le bien-être existe mais la tendance est mauvaise	3 Le bien-être existe de façon stable	4 Le bien-être existe et il se répand	5 La communauté est vraiment prospère	

Au-delà des scores : une réflexion de la communauté sur les indicateurs clés

L'outil de résilience et de sécurité de l'APAC vise essentiellement à aider les communautés à identifier et analyser les principaux problèmes et facteurs qui ont une influence sur leur APAC. Cette réflexion peut ensuite être approfondie pour définir un certain nombre d'**indicateurs** à suivre au fil du temps (voir les questions de concertation au point 3.1). Les concertations qui ont pu être lancées à la base sur l'utilisation de l'outil peuvent se poursuivre pour définir au moins **cinq variables**, et sans doute plus, que la communauté considère comme des **indicateurs clés des éléments constitutifs de l'APAC**. Ces variables ne doivent pas nécessairement être quantitatives (c'est-à-dire mesurables à l'aide d'un chiffre spécifique). Elles peuvent en effet être qualitatives (c'est-à-dire décrites à l'aide de qualités spécifiques) ou mixtes. Le plus important est qu'elles soient **assorties d'une description précise de la manière dont elles doivent être évaluées, maintenant et à l'avenir**. Il s'agit de leur « **protocole de suivi** » (voir Module 5).

Qu'entendons-nous par... ?

Un **indicateur** est une variable qui fournit des informations – quantitatives ou qualitatives – de synthèse sur un phénomène complexe. En évaluant un indicateur, on obtient en général rapidement des informations révélatrices pour le phénomène plus large... même si ces informations restent limitées/incomplètes (voir également le Module 5).

Questions de concertation 3.1 – Réflexion de la communauté sur les indicateurs clés

- Quelles sont les **enjeux les plus importants** mis en lumière dans les concertations/évaluations de l'APAC pour chacun de ses « éléments constitutifs » ?
- Si l'outil a été utilisé par plusieurs petits groupes dans la communauté, les « scores » obtenus et les enjeux majeurs identifiés sont-ils analogues dans l'ensemble des groupes ? Dans le cas contraire, quelles sont les principales différences ? En quoi est-ce révélateur ?
- Quels sont les **principaux points forts** de l'APAC ? Comment peut-on en tirer parti ? (Étudier les mesures à prendre individuellement et en tant que communauté, et avec ou sans partenaires/alliés).
- Quels sont les **principaux points faibles** de l'APAC-- **internes ou externes** ? Comment y remédier ou les compenser ? (Étudier les mesures à prendre individuellement et en tant que communauté, et avec ou sans partenaires/alliés).
- Existe-t-il des **tendances manifestes** liées à l'APAC ? Par exemple, restauration des écosystèmes, importante émigration ou immigration, perte d'autorité ou renforcement de l'institution de gouvernance, effets des changements climatiques ?

En tenant compte des concertations menées dans tous les groupes, y a-t-il **au moins un indicateur significatif** que la communauté peut identifier **pour chacun des cinq éléments constitutifs analysés par l'outil RS** (à savoir, 1. l'intégrité et la force de la communauté gardienne ; 2. la relation entre la communauté et son territoire ; 3. l'institution de gouvernance ; 4. l'état de conservation du territoire et de la nature; 5. les moyens de subsistance et le bien-être de la communauté) ? Ces indicateurs peuvent-ils faire l'objet d'un suivi au fil du temps ?

La communauté peut alors commencer à identifier ce qui est « vraiment important » et s'enquérir de la manière de suivre les changements positifs ou négatifs (voir également le Module 5). Le suivi repose généralement sur un ensemble d'indicateurs mesurés au fil le temps et analysés à des intervalles donnés. Les indicateurs doivent être **valables** et **pertinents**, c'est-à-dire qu'ils doivent effectivement mesurer ce que la communauté entend mesurer. Ils doivent aussi être **spécifiques** et **sans ambiguïté**, et aussi **simple** que possible... mais aussi **sensibles** au genre de changements que la communauté gardienne souhaite suivre. Dans la pratique, il est difficile de définir des indicateurs parfaits, et les communautés doivent faire des compromis, en espérant qu'ils soient compensés par leur connaissance approfondie des enjeux écologiques et sociaux en jeu.

Le tableau 3.1 comprend une série d'indicateurs type liés aux éléments constitutifs de l'APAC qui ont été identifiés par une communauté gardienne déterminée et suivis au fil du temps. Ils ont été élaborés dans des circonstances spécifiques et ne peuvent pas être appliqués tels quels dans d'autres situations. Les autres communautés gardiennes devront concevoir d'autres indicateurs pour tenir compte de leurs propres circonstances (voir d'autres exemples dans le tableau 5.1 du module 5.)

Tableau 3.1 : Indicateurs choisis par une (vraie) communauté gardienne pour suivre les éléments constitutifs de son APAC	
Exemple d'indicateur	Réflexions sur la qualité de l'indicateur
Élément constitutif de l'APAC : intégrité et force de la communauté gardienne	
Nombre d' activités décidées et menées à bien collectivement avec succès par la communauté au cours d'une année civile déterminée (par ex. : réparer un petit barrage local, construire une école, replanter des mangroves)	Un bon indicateur... qui est toutefois peu précis et peu spécifique, étant donné que ces activités pourraient être exigées/imposées par des circonstances externes
Élément constitutif de l'APAC : lien entre la communauté et son territoire	
Nombre de personnes/jour ayant travaillé en tant que bénévole communautaire pour l'APAC sur une période donnée	Un bon indicateur qui peut faire l'objet d'un suivi mensuel ; il est également possible de le mesurer par village, par saison, etc.
Élément constitutif de l'APAC : fonctionnement de l'institution de gouvernance	
Nombre et gravité des infractions aux règles de l'APAC au cours d'une année donnée	Un indicateur valable, mais peu précis et peu spécifique, et parfois difficile à interpréter (les infractions augmentent-elles parce que la gouvernance s'affaiblit, ou parce que le suivi

	s'améliore ? Cet indicateur pourrait être amélioré en l'accompagnant d'informations qualitatives sur la nature du changement).
Élément constitutif de l'APAC : état de conservation du territoire et de la nature	
Qualité et quantité des captures de poissons mesurées avec précaution, dans des lieux spécifiques au sein de l'APAC, à des moments précis du cycle de pêche et en utilisant un équipement standard conçu à cette fin.	Excellent ensemble d'indicateurs : fiables, exhaustifs et spécifiques... mais complexe et coûteux à mettre en place. Le suivi de cet indicateur requiert des ressources spécifiques.
Élément constitutif de l'APAC : moyens de subsistance et bien-être de la communauté	
Fréquence mensuelle moyenne de consommation de poisson de bonne qualité dans toutes les familles du village	Un indicateur très pertinent, mais laborieux à déterminer s'il est nécessaire d'effectuer des entretiens avec tous les ménages. Une option plus simple consiste à organiser des groupes de concertation ou des entretiens avec un échantillon plus petit mais représentatif de familles pour faire apparaître des tendances significatives.
Tendances relatives à l' émigration et l'immigration des villageois/membres de la communauté	Indicateur pertinent mais difficile à déterminer sans ambiguïté, et souvent imprécis étant donné que ces mouvements peuvent être dus à un grand nombre de raisons, notamment à une hausse ou une baisse de la richesse et des moyens de subsistance.

De même, la communauté gardienne peut être amenée à définir des indicateurs pour les principaux points forts ou points faibles de l'APAC :

Tableau 3.2 : Exemples d'indicateurs pour suivre les forces et les faiblesses principales de l'APAC	
Exemple d'indicateur	Réflexions sur la qualité de l'indicateur
Reconnaissance par les pouvoirs publics (municipalité, région, représentants de l'administration centrale)	Indicateur valable, d'une importance cruciale et relativement facile à mesurer
La conscience sociale de l'APAC au sein de la communauté gardienne et ailleurs	Indicateur valable et d'une importance cruciale, qui requiert un travail dévoué pour le mesurer
Existence de ressources humaines et financières pour soutenir les opérations de suivi	Indicateur valable, d'une importance cruciale et relativement facile à mesurer

Ressources et outils pour soutenir les évaluations et les analyses

Méthodes :

(Donner la priorité à toutes les méthodes usuelles ou connues localement)

Analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (SWOT)

Autoévaluations du bien-être (voir Shrumm et Jonas 2012)

Sites Internet :

Portail d'évaluation de la gouvernance ([GAP](#) – en anglais)

Publications :

[Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action](#) —en particulier la Partie II et les Annexes

[What makes a good governance indicator?](#) (en anglais)

[Assessing forest governance: A Practical Guide to Data Collection, Analysis, and Use](#) (en anglais)

[Indicators for Human Rights Based Approaches to Development in UNDP Programming: A Users' Guide](#) (en anglais)

[Gender Indicators: What, Why and How?](#) (en anglais)

[From the Roots Up: Strengthening Organizational Capacity through Guided Self-Assessment](#) (en anglais)

Voir également les ressources et outils pertinents du Module 2 (concertations en petits groupes et grands groupes et analyse des tendances/cartographie)

Module 4 – Concevoir des initiatives de soutien à l'APAC

Ce module porte sur :

- la conception **d'initiatives spécifiques** pour atteindre les priorités d'intervention convenues
- l'élaboration de **propositions de projets, le cas échéant**, pour mettre en place ces initiatives

À travers une meilleure prise de conscience et analyse de sa situation, et/ou suite à une communication et des rapports avec d'autres acteurs, une communauté gardienne peut modeler de façon plus précise ses perspectives pour l'APAC et les objectifs qu'elle doit atteindre pour concrétiser cette vision. Elle pourrait, par exemple, avoir à empêcher une société minière de lancer une exploitation dans l'APAC, ou améliorer ses interventions de suivi ou accroître sa sécurité foncière. Dans le cadre d'une ou plusieurs séances de concertation à la base, ces objectifs peuvent être étudiés, analysés et pris en compte dans les plans d'action.

Vers des initiatives appropriées de soutien aux APAC

Les facilitateurs peuvent aider les communautés gardiennes à identifier les initiatives prioritaires à mettre en œuvre pour soutenir leur APAC. À l'instar de toutes les autres étapes de ce processus, les modalités de cette démarche doivent être définies et contrôlées par la communauté, et aucune mesure ne doit être prise sans le consentement préalable, libre et éclairé de cette dernière. Le parcours à suivre pour passer d'une série de buts largement acceptés à des objectifs, des activités et des résultats bien spécifiques (c'est-à-dire à une initiative définie) n'est pas toujours simple. C'est là que l'appui d'un facilitateur peut être utile.

Les questions de concertation 4.1 passent en revue les informations élémentaires qu'une communauté doit prendre en compte lorsqu'elle met sur pied une initiative particulière. Bon nombre de réponses à ces questions ont sans doute été mentionnées lors des réunions précédentes et doivent simplement être rappelées et validées.

Questions de concertation 4.1 – De la description à l'action

État des lieux

- Quelle est la situation actuelle de l'APAC ?
- L'APAC est-elle « définie », « perturbée » ou « désirée » ? Si elle n'est pas « définie », y a-t-il un moyen d'améliorer sa situation ?
- Si des **problèmes particuliers** existent, quelles sont les **causes** et les **conséquences** de ces problèmes ? La communauté gardienne est-elle en mesure de résoudre ces problèmes ?

Propriété / accès / autonomie

- Les **droits collectifs** et les **responsabilités** de la communauté pour gouverner le territoire sont-ils reconnus dans le droit coutumier et statutaire ? Si tel est le cas, de quel genre de reconnaissance s'agit-il ? Dans le cas contraire, comment le territoire est-il classé (par qui et à quelle fin ?)

- Les acteurs externes **reconnaissent-ils/respectent-ils** dans la pratique les responsabilités et les droits collectifs de la communauté et les règles de l'APAC ? Existe-t-il des **conflits** importants relatifs à la propriété foncière et à l'utilisation des ressources naturelles ? Le cas échéant, que peut-on faire à ce sujet ?
- La communauté est-elle membre **d'un réseau, d'un partenariat ou d'une alliance** d'envergure liés à la gouvernance et à la gestion de son territoire/APAC ?
- La communauté a-t-elle déjà pris part à des activités de sensibilisation et de **plaidoyer** ? Qu'a-t-elle appris à cette occasion ?

Menaces et opportunités

- Pensez-vous que l'APAC est actuellement confrontée à des **menaces** ? Pensez-vous qu'il existe des menaces émergentes ?
- Ces menaces ont-elles des répercussions différentes sur plusieurs groupes de la communauté, telles que les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les minorités ethniques ou certains groupes classés selon leurs moyens de subsistance ?
- Quels **indicateurs** pourraient vous fournir des informations utiles sur les menaces et leur évolution au fil du temps ?
- Pensez-vous qu'il existe actuellement des **opportunités** pour l'APAC ? Constatez-vous de nouvelles opportunités en puissance ?
- Ces opportunités peuvent-elles avoir des implications différentes pour certains groupes de la communauté, telles que les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les minorités ethniques ou des groupes ayant des modes de vie différents ?
- Quels **indicateurs** pourraient vous fournir des informations utiles sur les opportunités et leur évolution au fil du temps ?

Objectifs et activités

- La communauté a-t-elle déjà **pris des mesures** pour « sauver » son APAC face à une menace ?
[tenez compte des menaces ou des problèmes internes et externes pour l'APAC, pouvant aller d'une catastrophe naturelle à un projet routier la traversant]
- Dans l'affirmative, que s'est-il passé ? Est-ce que l'ensemble de la communauté s'est engagé dans cette démarche, ou seulement quelques personnes ? Était-ce approprié ? L'intervention a-t-elle fonctionné ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- La communauté a-t-elle déjà **pris des mesures** suite à une nouvelle opportunité pour l'APAC ?
[tenez compte des opportunités internes et externes, telles qu'une nouvelle législation à l'appui, un climat politique favorable pour obtenir la reconnaissance des droits collectifs officiels, la disponibilité d'un soutien pour le projet, etc.]
- Dans l'affirmative, que s'est-il passé ? Est-ce que l'ensemble de la communauté s'est engagé dans cette démarche, ou seulement quelques personnes ? Était-ce approprié ? L'intervention a-t-elle fonctionné ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Quels sont la **vision et l'objectif à long terme** de la communauté à l'égard de l'APAC ?
- Quels sont les objectifs que la communauté souhaite accomplir pour atteindre le but qu'elle s'est fixée ? En d'autres termes, quelle **orientation stratégique** la communauté a-t-elle décidé de suivre ?
- Quelles sont les activités requises pour atteindre les objectifs fixés ?
- Qu'est-ce que la communauté est prête à faire, *en tant que communauté*, pour réaliser sa vision

et atteindre son propre but ?

- Certains membres de la communauté sont-ils prêts à assumer la responsabilité d'une ou plusieurs activités spécifiques à réaliser ?

Les initiatives appropriées à l'appui des APAC devraient être identifiées par les communautés gardiennes et non assumées ou imposées par les facilitateurs du processus de renforcement autonome. Personne n'est toutefois obligé de réinventer la roue. Dans la plupart des cas, les communautés souhaitent avant tout **garantir leurs droits fonciers** et faire valoir **leurs responsabilités et droits collectifs** pour gouverner et gérer leur territoire. Elles souhaitent que **leurs institutions de gouvernance et leurs règles** soient dûment **reconnues et respectées** et que les **conflits préjudiciables** soient évités. La manière dont elles s'y prennent pour cela dépend essentiellement de leurs capacités et du contexte. Plusieurs initiatives ont été testées en différentes circonstances. Les orientations relatives au processus de renforcement autonome présentées dans le présent document sont le fruit des enseignements tirés de plusieurs expériences sur le terrain.

Exemples d'initiatives lancées à l'appui des APAC

(fournis par les Membres et les membres d'honneur du Consortium APAC de plusieurs régions, janvier 2015³³)

- Initiatives pour **auto-évaluer et améliorer les processus et les capacités de gouvernance des APAC**, consistant notamment en des expériences de développement du leadership et de formation en compétences managériales, techniques et financières pour les membres des institutions qui régissent les APAC (en particulier pour les peuples autochtones, les femmes et les jeunes)
- Initiatives pour **auto-évaluer et améliorer les processus et les capacités de gestion des APAC**, consistant notamment en des formations et des moyens spécifiques pour mener à bien le suivi et faire appliquer les règles, pour prévenir et atténuer les conflits opposant la faune sauvage et les humains, restaurer les habitats le cas échéant, prévenir les catastrophes, ainsi que pour réaliser le suivi des résultats de gestion et les analyser.
- **Échanges actifs et collaboration entre les communautés gardiennes d'APAC et leurs partenaires**, consistant notamment en des activités de partage des connaissances et d'apprentissage mutuel, des dialogues, des colloques, des groupes d'étude et des débats publics sur les rapports à fournir à la CDB.
- **Conseils juridiques et soutien** pour répondre aux problèmes et cas particuliers de l'APAC, notamment à travers des [Alertes APAC](#) et des activités de renforcement des capacités pour **améliorer les connaissances juridiques et la formation para-juridique** des communautés gardiennes, en vue de mettre un terme aux initiatives indésirables et nuisibles et de prévenir la violence à l'égard des personnes qui s'opposent à ce genre d'initiatives, et pour promouvoir le **règlement des différends et la réparation des injustices**, notamment dans les cas où les APAC et les aires protégées se chevauchent.
- Initiatives visant à promouvoir **la création et le bon fonctionnement des réseaux APAC**, consistant notamment en des inventaires d'APAC dans une région donnée, des réunions entre les

représentants de plusieurs communautés gardiennes, et un recensement des organisations (le cas échéant)

- Soutien aux **campagnes de communication**, consistant notamment à la fourniture d'un matériel spécifique ou l'achat de temps d'antenne à la radio, **des campagnes de plaidoyer** et des campagnes pour répondre à des menaces déterminées
- Initiatives visant à **resserrer les liens entre les APAC et à renforcer la souveraineté alimentaire, le bien-être et la création de richesse au niveau local** (par exemple, campagnes de communication pour soutenir et dépenaliser des pratiques telles que l'échange de semences et l'agriculture sur brûlis, qui soutiennent les économies et les moyens de subsistance locaux)
- **Initiatives visant à réduire les risques de catastrophes naturelles et à s'adapter aux changements climatiques**, en combinant par exemple les connaissances et compétences locales et non-locales pour améliorer la gestion des APAC
- Initiatives visant à **renforcer la fierté des communautés à l'égard de leur APAC**, à revitaliser les valeurs **culturelles et non économiques qui soutiennent les APAC** et à contester les récits simplifiés faisant l'éloge du « développement » (par exemple, en recensant et en mettant en valeur les connaissances, les compétences, les pratiques et les expressions artistiques traditionnelles, en organisant des concours et des remises de prix à propos de celles-ci et de leurs possibilités d'utilisation innovantes, en encourageant la continuité et les innovations respectueuses dans les célébrations, les narrations, les événements culturels, les cérémonies, les pèlerinages, les rituels liés aux APAC, les récits-photo et témoignages vidéo, etc.),
- **Programmes pédagogiques et cours biculturels** dans les communautés gardiennes d'APAC, avec des horaires flexibles pour faire en sorte que les valeurs culturelles à la base des APAC se perpétuent chez les jeunes
- **Fonds communautaires et soutien spécifique aux investissements collectifs et aux activités productives durables à partir des ressources naturelles communes**, en veillant à ce que ces apports financiers soient transparents, qu'ils puissent être évalués et qu'ils concordent avec les priorités locales

Vers des propositions de projet cohérentes

Une fois bien définie l'initiative d'appui à l'APAC que la communauté gardienne (ou le groupe de communautés gardiennes) est appelée à exécuter, cette communauté doit soupeser dans quelle mesure elle peut la mettre en œuvre sans aide extérieure. Comme mentionné dans le présent document, la **prise en charge et le renforcement autonome des APAC par leurs communautés gardiennes** sont depuis longtemps la norme et demeurent la meilleure manière de promouvoir l'autonomie et l'indépendance des communautés.

Si l'initiative exige une aide extérieure, le facilitateur peut aider à identifier certains collaborateurs, sympathisants et donateurs. Les premiers partenaires potentiels à envisager devraient être les autres communautés, afin de promouvoir la solidarité et le soutien mutuels. Toutefois, il se peut aussi que l'aide requise soit de nature financière, et que les autres communautés ne soient pas en mesure de le

fournir. Dans ce cas, il convient d'élaborer une proposition de projet pour définir les besoins de la communauté, et il est probable que la proposition mentionnera au moins une des cinq éléments constitutifs de l'APAC décrites au Module 3. Ainsi, la communauté sera appelée à définir des indicateurs pertinents et à les mesurer au fil du temps pour évaluer les résultats et l'impact correspondants (voir Module 5). En ce sens, il y aura une cohérence entre les documents recueillis jusqu'à présent, le processus de renforcement autonome et la proposition de soutien à l'APAC à mettre en place.

L'Initiative mondiale de soutien aux APAC (GSI), mise en œuvre à travers le programme de micro-financements du FEM du PNUD au cours de sa sixième phase opérationnelle, accepte des propositions de projet à l'appui des APAC. Les subventions destinées aux APAC sont disponibles à cette fin dans 26 pays pilotes. De plus, dans chacun des 132 pays où fonctionne le programme de micro-financements du FEM, son objectif est atteint par le biais d'initiatives de soutien aux APAC conçues par leurs communautés gardiennes. L'analyse des éléments constitutifs des APAC et le recours à l'outil de résilience et de sécurité pour les APAC sont très donc utiles même en dehors du champ d'application de la GSI.

Questions de concertation 4.2 – Mobilisation de la communauté et ressources nécessaires

- La communauté a-t-elle la **capacité** suffisante pour atteindre le but et les objectifs qu'elle s'est fixée ? Par exemple, qui est capable et prêt à **gérer l'initiative** ?
- La communauté a-t-elle la capacité de consacrer un certain **temps** à des tâches spécifiques, de manier des **technologies** utiles (ordinateurs, caméras numériques ou GPS, par exemple), de gérer des **ressources financières et d'élaborer des rapports** sur celles-ci, ainsi que de **communiquer** au sujet de la gouvernance et de la gestion des APAC et de ses propres tentatives de répondre aux problèmes, aux menaces et aux opportunités ?
- De quels types de soutien ou d'engagement a-t-elle besoin de la part de ses alliés/partenaires externes, le cas échéant ?
- De quels moyens techniques, humains et financiers la communauté a-t-elle besoin ?
- Est-il possible de se les procurer ? Comment ?
- À quel point la communauté est-elle disposée à s'investir dans l'initiative et à **assumer la responsabilité de ses résultats et de ses réalisations** ?

Ressources et outils utiles pour planifier des initiatives de soutien appropriées pour les APAC

Méthodes :

Analyse sous forme d'arbre des problèmes pour comprendre les causes profondes (voir Mayer et al. 2013, p. 36)

Appreciative Inquiry - asking 'what is working and how can we build on it?' (voir le [site Internet](#) de AI)

Stakeholder accounts (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997, p. 158)

Réflexion guidée et classement des possibilités (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997, p. 150)

Négociation / médiation (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997, pp. 153-156)

Cartographie/visualisation et analyse des scénarios actuels et futurs (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997, p. 139 et Mayers et al. 2013, p. 35)

Analyse de la théorie du changement (voir Mayer et al. 2013, p. 37)

Évaluation des capacités

Ateliers d'écriture de propositions/échanges

Sites Internet / ressources en ligne :

Ressources et conseils pour élaborer des [protocoles bioculturels communautaires](#) (en anglais)

Ressources et conseils pour élaborer des [propositions de projet](#) (notamment [cet exemple](#) de l'UNESCO) (en anglais)

[Programme de microfinancements](#) du FEM (notamment une page sur la [procédure de demande de subvention](#)) (en anglais)

Publications :

Trousse à outils pour les peuples autochtones et les communautés locales qui gèrent et gouvernent leurs aires de conservation (en anglais)

Présentation « [Est-ce une bonne initiative d'APAC ?](#) »

[Campements d'initiation juridique](#)

Gestion des conflits communautaires relatifs aux ressources forestières : kit de formation, [Vol.1](#) et [Vol. 2](#) (en anglais)

[Guide de terrain sur l'analyse des conflits. Techniques de négociation et de médiation pour la gestion des ressources naturelles](#)

[Amélioration de la gouvernance de la propriété forestière : un guide pratique](#) (en anglais)

Voir également les ressources et outils pertinents des modules précédents (par exemple, concertations en petits groupes et grands groupes, GIS participative/cartographie, exercices de brainstorming et d'établissement des priorités, analyse de la situation, analyse sous forme d'arbre des problèmes, etc.)

Module 5 — Réaliser un suivi autonome pour une action et un apprentissage continu

Ce module est axé sur :

- le suivi **des résultats et des effets** des initiatives mises en œuvre à l'appui des APAC
- le suivi des **progrès réalisés en termes de résilience et sécurité de l'APAC**
- le suivi des **progrès réalisés en termes de qualité et vitalité de la gouvernance de l'APAC**
- l'apprentissage quant à la manière de **réagir au changement** en faveur de la vision et du plan de vie de la communauté.

Orienter le suivi

Le suivi peut aider la communauté à identifier les progrès réalisés, ainsi que les nouveaux défis et opportunités qui se présentent, à différents moments. Afin d'améliorer la prise de conscience, d'établir de bonnes pratiques et de répondre aux exigences relatives à la présentation de rapports associées au programme de micro-financements du FEM du PNUD et la GSI (dans les cas où le soutien de la GSI a été sollicité et reçu), tous les processus et initiatives concrètes lancés à l'appui de l'APAC doivent inclure une composante de suivi. Toutefois, le **suivi du progrès** ne doit pas être limité aux seules activités soutenues par un organisme externe à la communauté gardienne. Au contraire, il est important de suivre les changements survenus pour améliorer la prise de conscience en général et mieux gérer les risques, ainsi que pour tirer davantage d'enseignements des résultats du processus de renforcement autonome. La collecte et l'analyse des données de suivi constituent en elles-mêmes un des éléments du renforcement autonome.

Mexique : comprendre en quoi consiste la souveraineté alimentaire et si elle a un lien avec l'existence d'une APAC – un projet de recherche communautaire à Calakmul, dans le Yucatan (détails à inclure)

Même si ce module est présenté séparément et qu'il est généralement nécessaire de consacrer au suivi une ou plusieurs concertations à la base, le fait est que, dans la pratique, les concertations relatives aux indicateurs à utiliser pour suivre les progrès auront déjà eu lieu dans le cadre de l'analyse de la résilience et de la sécurité de l'APAC (Module 3), la définition de la vision, du but, des objectifs et activités liés aux initiatives que la communauté décide d'entreprendre (Module 4) et les décisions relatives à la communication (Module 6) ainsi qu'à l'établissement de réseaux et au plaidoyer (Module 7).

Le suivi peut être coordonné par l'équipe locale, éventuellement avec l'appui du facilitateur. Il est toutefois souhaitable que l'ensemble de la communauté gardienne participe amplement aux activités de suivi, ou soit tout du moins régulièrement informée au sujet de ces activités et de leurs résultats. Il est possible d'organiser des concertations à la base pour définir les principaux indicateurs à suivre et pour discuter des résultats du suivi (voir les questions de concertation 5.1). Si la communauté a bénéficié de l'appui du programme de micro-financements FEM dans le cadre de l'Initiative mondiale de soutien et qu'elle est donc tenue d'élaborer un rapport provisoire ou définitif, ce rapport doit en général comprendre des informations sur une série d'indicateurs associés aux résultats et aux effets escomptés et doit être étudié par la communauté dans son ensemble avant d'être présenté. Les indicateurs qui n'ont pas une importance directe pour les APAC ne seront pas traités ici.

Le suivi repose en général sur des indicateurs évalués au fil du temps et analysés à des intervalles déterminés. Comme indiqué dans le Module 3, ces **indicateurs** doivent être **valables, pertinents, spécifiques, simples et sensibles** au genre de changements que la communauté gardienne souhaite suivre. Plusieurs indicateurs des « éléments constitutifs d'une APAC » qu'une communauté gardienne est susceptible de suivre dans la durée ont été présentés dans le tableau 3.1. Le tableau 5.1 contient d'autres exemples. Chaque communauté doit en fin de compte définir une série d'indicateurs logiques et adaptés à son propre contexte.

Tableau 5.1 : Autres exemples d'indicateurs utiles pour suivre les éléments constitutifs d'une APAC	
Exemple d'indicateur	Réflexions sur la qualité de l'indicateur
Élément constitutif de l'APAC : intégrité et force de la communauté gardienne	
Capacité de la communauté à s'exprimer d'une seule voix	Un indicateur valable... mais plutôt difficile à évaluer
Fréquence des célébrations et manifestations culturelles dans la communauté , affluence à ces événements et enthousiasme manifeste de la communauté à leur égard	Relativement facile à évaluer, mais peu précis et spécifique étant donné que les individus peuvent y participer pour plusieurs raisons
Nombre de personnes, issues de plusieurs familles et groupes, qui s'entraident en cas de besoin	Il peut s'agir d'un indicateur valable s'il est applicable aux normes de la communauté, mais il sera sans doute peu précis et difficile à évaluer
Nombre et gravité des conflits intracommunautaires , en particulier en ce qui concerne l'APAC	Un indicateur valable, relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais probablement peu sensible et peu précis
Manifestation du sentiment d'identité commune, de rapprochement, de solidarité envers autrui et de « faire partie d'une communauté ».	Cet indicateur peut être relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais les réponses fournies sont subjectives et dépendent des normes culturelles
Élément constitutif de l'APAC : lien entre la communauté et son territoire	
Pourcentage de population au sein de la communauté capable de citer et de décrire au moins 10 caractéristiques différentes ou sites secondaires dans l'APAC	Un bon indicateur, assez facile à mesurer, mais sa validité n'est pas claire (c'est-à-dire, comment s'assurer qu'il mesure effectivement ce qu'il vise à mesurer...)
Pourcentage/nombre de personnes de tous les groupes de la communauté qui participent aux efforts de « défense » de l'APAC lorsque celle-ci est en danger	Un indicateur plus que valable et relativement aisé à mesurer. Toutefois, il n'est pas forcément précis, étant donné que la participation peut varier en fonction de plusieurs facteurs (gravité

	de la menace, accessibilité des mesures de riposte, etc.)
Fréquence des célébrations et manifestations culturelles dans la communauté dédiées spécifiquement à l'APAC , affluence à ces événements et enthousiasme manifeste de la communauté à leur égard	Relativement facile à évaluer, mais peu précis et spécifique étant donné que les individus peuvent y participer pour de nombreuses raisons
Fréquence des occasions d'apprentissage intergénérationnel au sujet de l'APAC (par exemple, réunions entre aînés et jeunes), affluence à ces événements et enthousiasme manifeste de la communauté à leur égard	Relativement facile à évaluer, mais peut-être pas assez précis ou spécifique étant donné que les individus peuvent y participer pour de nombreuses raisons
Manifestation du sentiment de rapprochement à l'APAC	Cet indicateur peut être relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais les réponses fournies sont subjectives et dépendent des normes culturelles
Élément constitutif de l'APAC : fonctionnement de l'institution de gouvernance	
Nombre de conflits intracommunautaires graves liés à l'utilisation des ressources naturelles dans l'APAC	Un indicateur de résultat valable, bien que peu précis ou spécifique. Il pourrait être amélioré en l'assortissant d'informations qualitatives quant à la nature des conflits. Sont-ils le fruit des efforts déployés pour améliorer la gouvernance ? Ou sont-ils au contraire liés à un affaiblissement de la gouvernance ?
Capacité démontrée à prendre des décisions en situation de stress	Un indicateur valable, mais peu précis et parfois impossible à mesurer
Facilité/mesure dans laquelle les membres de la communauté peuvent obtenir des informations (documentation, description) sur l'APAC auprès de l'institution de gouvernance.	Cet indicateur peut être relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais les réponses fournies sont subjectives
Mesure dans laquelle l'institution a été capable de répondre efficacement aux menaces / problèmes qui se sont posés pour l'APAC pendant une période donnée	Un indicateur valable, relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais les réponses fournies sont subjectives et par conséquent le degré de précision est faible
Manifestation de la légitimité perçue de l'institution de gouvernance.	Cet indicateur peut être relativement facile à évaluer au moyen de groupes de discussion, d'entretiens ou de concertations lors des rencontres communautaires habituelles, mais les réponses fournies sont subjectives et dépendent des normes culturelles
Financement offert par l'institution de	Indicateur valable et facile à évaluer, mais qui

gouvernance pour soutenir les opérations de suivi en cours	dépend fortement des circonstances
Nombre de personnes jouant un rôle actif dans le fonctionnement de l'institution de gouvernance, et capacité de cette institution à se renouveler d'elle-même	Relativement facile à évaluer, surtout si le protocole de suivi est clair
Élément constitutif de l'APAC : état de conservation du territoire et de la nature	
Qualité et quantité des plantes endémiques importantes pour la communauté	Un indicateur valable si le protocole est soigneusement mis au point et appliqué
Nombre d' observations d'espèces animales menacées dans des conditions contrôlées	Un indicateur valable si le protocole est soigneusement mis au point et appliqué
Tendances relatives à la qualité de l'eau mesurée dans des conditions contrôlées	Un indicateur valable si le protocole est soigneusement mis au point et appliqué
Élément constitutif de l'APAC : moyens de subsistance et bien-être de la communauté	
État nutritionnel des enfants	Un indicateur significatif mais qui exige l'intervention de spécialistes pour élaborer le protocole de mesure. Il peut également être difficile de savoir, sans plus d'informations, à quel point l'APAC a une incidence spécifique sur l'évolution de la nutrition chez les enfants.
Pourcentage de population qui se dit largement ou entièrement satisfait de sa vie	Un indicateur valable, mais qui peut être laborieux à évaluer. De plus, des erreurs peuvent facilement apparaître dans le protocole de mesure. Il peut également être difficile de savoir, sans plus d'informations, à quel point l'APAC a une incidence spécifique sur ce sentiment de bien-être.

Mettre l'accent sur la gouvernance et le sens du processus

Parmi les indicateurs élémentaires qui décrivent les éléments constitutifs d'une APAC et vraisemblablement à sa résilience et sa sécurité, les moins intuitifs (mais d'une importance capitale) sont sans doute ceux liés à son institution de gouvernance. Les institutions qui gouvernent les APAC sont extrêmement variées, et de nature aussi complexes et diverses que les cultures humaines elles-mêmes. Mais le défi est moins redoutable qu'il n'y paraît. Ces institutions doivent en effet être étudiées *de l'intérieur*, par les communautés qui les ont créées et les connaissent le mieux.

Une « **institution de gouvernance** » d'une APAC comprend une ou plusieurs **organisations sociales** (par exemple, une assemblée générale communautaire, un conseil des anciens ou un conseil municipal) ainsi qu'un système de **valeurs** et des **processus en jeu lorsque l'organisation prend des décisions au sujet de l'APAC et veille à ce que ces décisions soient mises en œuvre**. Les attributs de la gouvernance définis comme « type », « qualité » et « vitalité » en facilitent la description.

Qu'entendons-nous par... ?

Le type de gouvernance se réfère à qui prend les décisions fondamentales au sujet d'une aire protégée ou conservée, et qui s'engage à les mettre en œuvre. L'UICN et la CDB font la distinction entre quatre types principaux : A) gouvernance par le gouvernement ; B) gouvernance partagée (par plusieurs détenteurs de droits et parties prenantes) ; C) gouvernance par des acteurs privés ; D) gouvernance par des peuples autochtones et/ou des communautés locales. **Par définition, le type de gouvernance pour une APAC est le type D.** Lorsqu'il existe plusieurs types de gouvernance pour la conservation dans un paysage terrestre/marin donné, on parle de **diversité de la gouvernance**.

La **qualité de la gouvernance** se rapporte au fait que les décisions sont prises de manière à respecter les **principes** considérés par la communauté comme précieux/souhaitables (au nombre des principes possibles figurent : légitimité et voix, vision, performance, responsabilité, équité et respect des droits).

La **vitalité de la gouvernance** se rapporte au fait que les **acteurs et l'institution en charge de la prise de décisions** sont **efficaces, réceptifs et dynamiques** et qu'ils répondent à leurs rôles et responsabilités **en temps opportun** et de manière **appropriée**.³⁴ Elle peut être liée à l'intégration et au rapprochement de l'institution de gouvernance, à sa capacité de s'adapter et d'apprendre, à sa sagesse, son innovation et sa créativité et à sa capacité d'assumer des responsabilités conformes à son autorité.

Une communauté gardienne peut décrire elle-même la manière dont elle prend et met en œuvre des décisions en rapport avec l'APAC et étudier si son **institution de gouvernance fonctionne bien** et répond à ses besoins. Dans l'idéal, la concertation se traduira par un accord sur **au moins un indicateur**, qui ne représentera pas forcément tous les attributs importants d'une institution de gouvernance, mais en reflétera au moins quelques-uns particulièrement importants aux yeux de la communauté. Par exemple, l'indicateur choisi peut être « *la participation de tous les clans de la communauté à l'assemblée générale annuelle qui donne lieu aux principales décisions sur l'APAC* ». Cet indicateur peut être mesuré à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, notamment : *tous* les clans sont-ils présents ? Sont-ils représentés par des aînés et/ou de jeunes adultes ? Les femmes participent-elles à l'élaboration des décisions ? Les concertations sont-elles constructives et sérieuses ou plutôt confuses et futiles ?, etc.

Les points importants à retenir sont les suivants :

- l'indicateur est perçu par la communauté comme **significatif** (valable), c'est-à-dire qu'il reflète effectivement le bon ou le mauvais fonctionnement de l'institution de gouvernance
- son évolution au fil du temps n'est **pas négligeable et est révélatrice** de la formule de gouvernance de l'APAC
- tout le monde sait **de quelle façon l'indicateur va être évalué**, ce que l'on désigne sous le nom de **protocole de suivi**. Par exemple, la simple présence d'un seul aîné ou même d'un seul jeune du clan signifie-t-elle que ce clan est représenté ? Et si le représentant abandonne la réunion juste après le début de celle-ci ? Et si un conflit s'ensuit ? Qui prendra note de tout cela et tiendra un registre ? Ces détails peuvent paraître insignifiants mais ils sont importants pour suivre l'indicateur correctement au fil du temps.

Chaque communauté gardienne devrait être en mesure d'identifier au moins un et sans doute plusieurs **indicateurs centraux pour le bon fonctionnement de l'institution de gouvernance de son APAC**, et de montrer qu'ils sont valables. Les questions de concertation 5.1 apportent quelques éclaircissements à ce sujet et abordent la question de la qualité et de la vitalité de la gouvernance.

Au-delà du fonctionnement de l'institution en tant que tel, il est important d'évaluer les résultats de ce fonctionnement, notamment la **capacité de l'institution à répondre** de manière positive, efficace et équitable **aux menaces et aux opportunités** rencontrées par l'APAC et, en fin de compte, à **contribuer à la vision et au projet de vie** définis par la communauté gardienne. Ces questions sont particulièrement cruciales, et les indicateurs identifiés jusqu'à présent devraient informer la communauté en la matière. C'est là que réside tout le **sens** du suivi, et **du processus de renforcement autonome en général**.

Questions de concertation 5.1—Étudier la qualité et la vitalité de la gouvernance

Vision/voix/responsabilité

- Existe-t-il une vision et un plan d'action clairs et partagés pour l'APAC ?
- Les menaces et les opportunités sont-elles reconnues en temps opportun ? La communauté réagit-elle de manière efficace et équitable face à celles-ci ?
- La communauté possède-t-elle de la documentation sur l'APAC, sur sa gouvernance et ses pratiques de gestion ?
- Les membres de la communauté ont-ils accès aux informations, y compris aux états financiers ?
- Se sentent-ils libres et en mesure de parler des problèmes de gouvernance et de gestion de l'APAC ?
- Ce sentiment varie-t-il d'un groupe à l'autre (par ex., entre les hommes et les femmes, les aînés et les jeunes, les minorités ethniques ou les groupes linguistiques) ?

Équité/apprentissage/sagesse

- Les individus sont-ils respectés et traités avec dignité dans les processus de prise de décision, d'exécution et de gestion liés à l'APAC ? Y a-t-il des différences entre les groupes (par ex. entre les hommes et les femmes, les aînés et les jeunes, les minorités ethniques ou les groupes linguistiques) ?
- Les processus de prise de décision et d'application des règles relatives à l'APAC peuvent-ils être rendus plus justes, plus intelligents et plus efficaces, en tirant par exemple des leçons de l'histoire naturelle et de l'histoire de la communauté à cet endroit précis ?
- Les décisions relatives à l'APAC ont-elles une incidence distincte sur les différents membres de la communauté ? Certains individus ou ménages en souffrent-ils par rapport à leurs moyens de subsistance, leur santé ou leur sécurité personnelle ?
- La communauté pourrait-elle essayer de faire participer plus de personnes et d'apporter de nouvelles idées, en gérant et résolvant les conflits et les différends, en évitant le gaspillage, et en prenant plus soin de la nature et des générations futures ? Dans l'affirmative, de quelle façon ?

Légitimité/leadership/responsabilité

- L'institution de gouvernance de l'APAC est-elle largement acceptée et appréciée par la communauté ?
- Assure-t-elle la gouvernance de l'APAC avec dynamisme, engagement, impartialité, bonne volonté, courage et/ou d'autres valeurs importantes du point de vue culturel ?
- Peut-elle s'appuyer sur des leaders ou « champions » de l'APAC forts/engagés prêts à assumer des responsabilités formelles ou informelles ?

Performance/rapprochement/apprentissage et innovation

- L'APAC est-elle bien conservée ? Contribue-t-elle aux moyens de subsistance durables ? Contribue-t-elle au maintien du patrimoine culturel et à l'estime de soi de la communauté ? Contribue-t-elle à l'autodétermination de la communauté et à la jouissance des droits collectifs et des responsabilités ?
- Existe-t-il des valeurs, des règles et des moyens bien définis pour prendre soin de l'APAC connus par la communauté et par les acteurs externes ?

- L'histoire socio-écologique est-elle intégrée dans la vision/les décisions au sujet de l'APAC ?
- Les pratiques de gestion de l'APAC peuvent-elles être modifiées de manière significative et rapide, si besoin est ?
- Les nouvelles connaissances, les expériences, les acquis et les interventions appropriées face aux menaces et aux opportunités sont-ils intégrés dans la vision et les décisions relatives à l'APAC ?
- L'APAC contribue-t-elle effectivement à la vision et au projet de vie de la communauté ?

Apprendre du changement

Dans le meilleur des cas, le suivi ne se cantonne pas à la simple mesure ou notification de paramètres spécifiques et se traduit par un processus ambitieux **d'introspection et « d'apprentissage sur le changement »**. Mais l'évaluation et le suivi d'un phénomène aussi complexe que la « relation entre une communauté et son territoire » constituent une entreprise difficile. Ainsi, un changement déterminé (par exemple, une diminution du nombre de personnes/jours qui se consacrent volontairement au suivi de l'APAC) peut signaler un problème (par ex. désaffection, conflits) qui doit être résolu. Toutefois, le même changement peut aussi être associé à une sensibilisation accrue de la communauté et à un plus grand respect des règles par ses membres et par les acteurs externes, ou à un changement positif sur d'autres plans, tel qu'un engagement des organismes gouvernementaux pour faire appliquer les règles de la communauté. En d'autres termes, « les hauts et les bas » des indicateurs se rapportent à plusieurs « causes » reliées et doivent être interprétés avec prudence et non à la hâte dans le cadre de tendances plus vastes au sein de l'environnement et de la société.

À la lumière de ce qui précède, les questions suivantes peuvent être posées à n'importe quel moment du processus de renforcement autonome afin de mettre en place un **protocole de suivi et d'évaluation (S&E)**. Ce protocole devrait inclure un ensemble d'indicateurs (assortis chacun d'explications précises pour savoir qui se chargera de les mesurer et de les évaluer, à quel moment et de quelle façon) et un plan pour tirer des enseignements de l'évolution constatée à partir des informations recueillies.

Questions de concertation 5.2 – Mettre en place le protocole de S&E

- La communauté est-elle disposée et prête à s'engager dans le suivi et l'évaluation des changements en ce qui concerne l'APAC et son propre rôle de gardienne ? **Pourquoi ?** Qu'attend-elle de cela ?
- Quels sont les **indicateurs significatifs pour l'APAC en question pour suivre les changements** au fil du temps ?

Suite à l'utilisation de l'outil de résilience et de sécurité pour les APAC et à la réflexion postérieure, la communauté devrait avoir identifié **au moins cinq indicateurs pour les « éléments constitutifs de l'APAC »** :

- intégrité et force de la communauté gardienne
- lien entre la communauté et son territoire
- fonctionnement de l'institution de gouvernance de l'APAC
- état de conservation du territoire et de la nature
- moyens de subsistance et bien-être de la communauté

La communauté a-t-elle également identifié des indicateurs pour ses propres **faiblesses et/ou forces, et pour les menaces et les opportunités** que l'APAC peut rencontrer ? Si oui, lesquels ? Dans le cas contraire, peut-elle le faire ?

Si la communauté a également prévu une ou plusieurs **initiatives spécifiques à l'appui de l'APAC**, quels indicateurs sont appelés à attester les progrès de ces initiatives ?

Sera-t-il utile de suivre d'autres indicateurs, notamment en ce qui concerne la capacité de l'institution de gouvernance à **répondre aux menaces et aux opportunités** qui se présentent et la **capacité de l'APAC à contribuer à la vision et au projet de vie de la communauté** ?

La communauté assure-t-elle d'ores et déjà le **suivi des changements** à travers certains indicateurs ? Si oui, comment ? Dans le cas contraire, peut-elle le faire ?

Qui participe ou pourrait participer au suivi ? Un groupe de la communauté est-il prêt à assumer ce rôle ? Des **ressources** spécifiques (temps, soutien financier, formation, etc.) sont-elles nécessaires et disponibles ?

Dans quelle mesure la communauté au sens large est-elle capable de **vérifier les résultats de suivi** et de participer à **l'interprétation de leur signification** ? Comment les autres, en dehors de la communauté, devraient être informés ?

Qui est censé **compiler** les résultats du suivi ? Qui est censé **en discuter et les interpréter, en tirer des leçons** et veiller à ce que ces **enseignements soient pris en compte** ?

Dans le cadre du protocole de S&E, l'équipe locale et le facilitateur sont invités à se reporter régulièrement au Module 3 (par ex, une fois tous les deux ans, une fois par an, voire plus souvent). Ils utiliseront donc à nouveau l'outil simplifié de résilience et de sécurité, en calculant les scores (le cas échéant) et en identifiant les principaux enjeux ainsi que les principales faiblesses, forces, menaces et opportunités à mesure qu'ils apparaissent dans la concertation. La communauté évaluera alors les indicateurs identifiés pour les cinq « éléments constitutifs de l'APAC » ainsi que tout autre indicateur figurant dans le protocole de S&E. Les informations importantes et utiles pour la communauté peuvent également être obtenues par le biais d'évaluations externes ou par les pairs, si elles sont réalisées de manière appropriée et avec le consentement préalable, libre et éclairé de la communauté.

Tous les résultats d'évaluation doivent être comparés aux données de référence et aux évaluations réalisées précédemment. À leur tour, les résultats de cette comparaison doivent être interprétés et utilisés pour orienter les nouveaux apprentissages et plans d'action. Il est toujours enrichissant d'apprendre du suivi et de mieux comprendre les changements !

Questions de concertation 5.3 – Apprendre pour agir

- Quels **changements** sont **mis en lumière** suite au suivi des indicateurs identifiés à l'aide de l'outil de résilience et de sécurité et d'autres mécanismes ?
- Y a-t-il des **tendances perceptibles** dans les indicateurs des « éléments constitutifs de l'APAC », dans les principales forces et faiblesses perçues par la communauté gardienne, ainsi que dans les menaces et opportunités qu'elle rencontre ?
- **Ces évolutions ont-elles un sens** pour la communauté (c.-à-d. leurs causes profondes et conséquences probables sont-elles claires ?) *(Il faut noter que les changements peuvent être interprétés de différentes manières selon les personnes)*
- La communauté **agit-elle de mieux en mieux ou de moins en moins bien face aux menaces et aux opportunités** ? L'APAC **contribue-t-elle effectivement** à la vision et au projet de vie de la communauté ?
- Comment la communauté gardienne peut-elle mieux réagir face aux problèmes, aux évolutions et aux tendances qu'elle a identifiées ?
- La communauté gardienne possède-t-elle une **orientation stratégique claire** ? En particulier, souhaite-t-elle mettre en place de **nouvelles initiatives** pour répondre à des enjeux spécifiques ? Souhaite-t-elle **mieux communiquer** au sujet de son APAC ? Souhaite-t-elle **chercher des partenaires et des alliés** ? Souhaite-t-elle **plaider en faveur d'un changement dans les politiques et dans la pratique** ?

Ressources et outils pour le suivi et l'apprentissage continu

Méthodes :

(Donner la priorité à toutes les méthodes usuelles ou connues localement)

Créer un dépôt public d'informations sur les APAC et les PRA (voir la trousse à outils [Effective Engagement Toolkit](#) - en anglais)

Créer des groupes d'apprentissage/des cercles d'étude (voir [Mayers et al. 2013:57](#), [Mayers et al. 2009](#), et [Effective Engagement Toolkit](#) - en anglais)

Audience publique (audit public) (voir Hariyo Ban Program [Internal Governance Tool 1](#) - en anglais)

Sites Internet :

[The Monitoring Matters Network](#) (en anglais)

[Extreme Citizen Science](#) (en anglais)

[GREEN Mekong Equity Resource Kit](#) (en anglais)

Publications :

[Basic Course on Community-Based Monitoring and Information Systems \(CBMIS\)](#) (en anglais)

[Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#) (en anglais)

[Monitoring government policies: a toolkit for civil society organizations](#)

[Outcome mapping: A method for tracking behavioural changes in development programs](#) (en anglais)

[Public hearing and public auditing in the community forestry user groups: a summary of process, outcomes and lessons learned from the SAGUN programme in Nepal](#) (en anglais)

[Fostering Social Accountability: From Principle to Practice](#)

[Gender Equality and Justice Programming: Equitable Access to Justice for Women](#) (en anglais)

Voir également les ressources et les outils pertinents des modules précédents (par exemple, discussions en petits groupes et grands groupes, cartographie, analyse des tendances, mise en scène d'entretiens, promenades d'étude, exercices de brainstorming et d'établissement des priorités, analyse sous forme d'arbre des problèmes, analyse de la situation, etc.)

Module 6 – Communiquer au sujet de l'APAC

The Module porte sur:

- **La communication au sujet de l'APAC à plusieurs échelles** : locale, du paysage, nationale et internationale

Une communication efficace-- interne et externe – est un élément puissant du processus de renforcement autonome d'une APAC individuelle, mais aussi des APAC de façon générale. Le **processus** au cours duquel se développe et se discute que communiquer et comment, est en lui-même un chemin vers la prise de conscience de soi, les liens, et une bonne gouvernance. La **réalisation** et les **résultats** des activités de communication génèrent des relations et des soutiens importants.

Les nombreuses raisons de communiquer

Une communauté gardienne peut souhaiter communiquer sur son aire ou territoire conservé pour de nombreuses raisons. D'une part, elle peut souhaiter renforcer sa **propre prise de conscience** sur ses valeurs, principes et règles, en promouvant l'apprentissage et la continuité chez les jeunes générations. De ce point de vue, la communication favorise la transparence, la reddition des comptes, la légitimité et la parole – tous éléments vitaux d'une **bonne gouvernance**. D'autre part, la communauté gardienne peut souhaiter **informer** les autres sur **son existence, ses actions, ses droits et responsabilités coutumières et légales**. En conséquence, la communauté peut attendre que ceux-ci soient mieux reconnus, soutenus et respectés. Elle peut se rapprocher d'autres communautés, cherchant ainsi à les informer et les **inspirer**, mais aussi à **entendre leur expérience, découvrir des similarités** avec leur propre fonctionnement... et finalement **collaborer** pour améliorer la résilience et la sécurité des APAC de tous.

Les APAC sont nombreuses, diverses, et dispersées à travers le monde. En général, leurs communautés gardiennes se concentrent sur des problèmes locaux urgents et n'ont que peu de temps pour s'organiser plus globalement. Pourtant, beaucoup d'entre elles sont confrontées aux mêmes défis et pourraient gagner à unir leurs forces et partager leurs analyses et stratégies, notamment à l'échelle nationale. Les menaces auxquelles elles font face (par ex. des lois nuisibles, les pressions du marché, des industries destructrices, le changement climatique), tout comme certaines opportunités qui se présentent (par ex. un échange de connaissances, des politiques positives, des conseils techniques, des ressources financières) sont généralement similaires. Dans chaque pays, une meilleure prise de conscience à la fois interne à l'APAC et mutuelle avec les autres, peut être exactement ce qu'il faut pour qu'une **masse critique de soutien et d'actions** émerge pour soutenir les APAC.

Les initiatives de communication devraient **impliquer la communauté gardienne avec un calendrier défini et des méthodes et des formats adaptés au contexte et aux objectifs spécifiques de la communauté**. Il existe peut-être déjà de la documentation, comme par exemple une carte du territoire communautaire, qui pourrait être simplement partagées et discutées dans les forums appropriés. Généralement, cependant, de nouveaux documents doivent être recueillis ou générés dans le cadre du PRA, en s'appuyant sur les résultats des travaux antérieurs, décrivant, documentant, évaluant et analysant l'APAC (Module 2 et 3). Une Equipe de Communication *ad-hoc*, comprenant éventuellement un ou plusieurs membres de l'Equipe locale qui accompagne le PRA, devrait coordonner les efforts de

communication, en tenant compte des objectifs et de l'audience de la communauté. Les facilitateurs peuvent fournir le soutien technique requis.

Questions de concertation 6.1 – Orienter la communication

- **Pourquoi** la communauté veut-elle partager des informations sur l'APAC ? Quel est le **public** visé et quels sont les **objectifs** ? La communauté souhaite-t-elle communiquer plutôt en interne ou à un public extérieur ? Désire-t-elle informer / influencer / changer certains acteurs ou législations en particulier ? L'objectif est-il d'ouvrir des canaux de **communication et de soutien mutuels** ? Y a-t-il plusieurs publics et objectifs ?
[La communauté peut souhaiter communiquer :
 - **En interne** – Par ex., pour célébrer sa relation avec le territoire et améliorer le respect et l'acceptation des règles, ainsi que l'intérêt et l'énergie que les différentes générations mettent pour prendre soin de l'APAC ; pour renforcer la conscience de sa valeur au sein de la communauté, sa transparence et sa capacité à rendre des comptes.
 - **à l'échelle du paysage** – par ex., en encourageant une prise de conscience des APAC, y compris pour améliorer leur coordination, et le respect envers les gardiens et usagers d'APAC en général.
 - **Au niveau national et / ou international** - par ex. en aidant à garantir la reconnaissance et le soutien approprié à une APAC spécifique et / ou en aidant à sensibiliser sur, et soutenir les APAC en général, y compris en communiquant sur leur importance pour le maintien des fonctions écosystémiques et la protection de la biodiversité
 - **Avec des réseaux APAC et entre d'autres communautés gardiennes** – Par ex. en favorisant la sensibilisation et en consolidant la solidarité et les apprentissages et soutiens mutuels.]
- **Quelles informations ou « histoires » spécifiques la communauté souhaite-t-elle partager ?** Par exemple, serait-ce sur le *sens* que l'APAC a pour la communauté ? Sur ses *valeurs* et ce qui fait sa *force* ? Sur comment la communauté prend *soin* de son APAC ? Sur la façon dont la communauté prend des *décisions* et les fait appliquer ? Sur les *menaces* auxquelles la communauté fait face, et les réponses communautaires à ces menaces ? Les *opportunités* qui pourraient être saisies avec d'autres communautés ?
- **Comment (selon quels formats et dans quel espace) la communauté souhaite-t-elle partager ces informations ou histoires ?**
[Voici quelques idées :
 - Organiser des échanges, célébrations, réunions et cérémonies au sein de la communauté et avec les communautés voisines, y compris à l'intérieur de l'APAC. Ces événements peuvent réunir plusieurs générations.
 - Réaliser un pèlerinage et voyager dans l'APAC ou visiter une autre APAC
 - Élaborer et diffuser des programmes radio ou des pièces de théâtre
 - Créer des chansons ou de la musique liée à l'APAC, et organiser des compétitions sur cela
 - Créer un récit vidéo ou récit photo sur l'APAC et la mettre en ligne sur Internet et les réseaux sociaux
 - Diffuser des entretiens et des informations dans des journaux, radio, à la télévision ou sur

les réseaux sociaux

- *Écrire des brochures, des articles, des livres ou des posters]*

- **Il y a-t-il des risques** à partager des informations sur l'APAC ? Est-ce que cela pourrait causer des dommages ou exacerber des conflits ou des menaces envers des personnes et/ou la communauté gardienne ? **Comment de tels risques peuvent-ils être évités ou minimisés ?**
- **Existe-t-il des opportunités** pour partager des informations sur l'APAC ? Cela pourrait-il améliorer le soutien et sécuriser davantage l'APAC et la communauté gardienne ? **Comment l'optimiser ?**
- Au sein de la communauté, qui peut contribuer à cet effort de communication ? Comment ?
- Un soutien extérieur est-il nécessaire ? Pour quoi en particulier ?

Ressources et outils pour communiquer sur les APAC

Méthodes :

(Prioriser toutes méthodes coutumières ou familières locales)

Communication sociale (voir Borrini-Feyerabend avec Buchan 1997: 121-129)

Théâtre communautaire, chants, danses pour célébrer et communiquer sur l'APAC

Radio, réseaux sociaux et services d'envoi de texto pour faire circuler des informations et recevoir des retours

Récit photo et récit vidéo

Articles de journaux

Discours public

Audiences et témoignages communautaires avec des corps gouvernementaux et d'autres (cf [community climate hearing](#) en Tanzanie – en anglais)

Site internet et ressources en ligne

Territoires de vie

Exemples de récits photo par les [gardiens d'APAC](#) – Par ex : (en anglais)

- [Introduction aux processus des récits photo en Inde](#)
- [Faire un récit photo en Inde](#)
- [Faire un récit photo au Cambodge](#)

[Questions pour un récit photo](#) (en général) (en anglais)

[Essai de méthodologie pour « Menaces aux APAC et les réponses des communautés – faciliter des analyses de bases et le développement d'un photorécit. »](#) (en anglais)

[Boîte à outil pour créer une communauté virtuelle](#) (en anglais)

Publications :

[Insights into participatory video: a handbook for the field](#)

[Conservation Theatre: Mirroring Experiences and Performing Stories in Community Management of Natural Resources](#)

[REFORM Toolkit: Expanding Access to Information](#)

Voir aussi les ressources et outils pertinents du Module 1 (communication sociale) et du Module 2 (Récit-photo et cartographie participative)

Module 7 – Se mettre en réseau et réaliser un plaidoyer pour améliorer la reconnaissance et le soutien aux APAC

Ce module porte sur :

- **Construire un réseau** entre les communautés gardiennes et les partenaires
- En apprendre plus sur la **reconnaissance internationale des APAC**
- Évaluer ce qui est possible et disponible selon la **législation et les politiques nationales**
- **Inscrire** l'APAC dans un registre international et/ou national
- S'engager dans le **plaidoyer pour des formes de reconnaissance et de soutien appropriés**

Développer un réseau APAC et un système de soutien entre pairs

Si elle agit seule, il est rare qu'une communauté influence les systèmes de pouvoir qui réglementent les options juridiques et politiques pour la reconnaissance et le soutien aux APAC. Les communautés sont donc encouragées à **développer des liens et des alliances bien réfléchies avec d'autres communautés et des partenaires**. L'existence d'un réseau national APAC et d'un mécanisme de soutien et révision par les pairs est nécessaire ne serait-ce que pour soumettre une inscription au registre international du PNUE-WCMC (voir ci-dessous). Ainsi, les communautés devraient aller *au-delà* de leur simple renforcement, et **s'investir dans un renforcement mutuel**.

Les communautés déterminées à rester gardiennes de leurs APAC et à promouvoir une reconnaissance et un soutien approprié devraient chercher et contacter d'autres communautés. Cela pourrait commencer par se mettre en lien avec les communautés voisines ou d'autres peuples autochtones dans la région. Puis, avec le temps, les communautés peuvent trouver des alliés et des pairs dans des cercles plus vastes au niveau national et international, puisque les APAC existent dans divers environnements sociaux, politiques et écologiques à travers le monde.

Un élément clé pour une alliance et un renforcement mutuel efficace est souvent un **réseau APAC** – c'est-à-dire un groupe d'individus, de communautés et d'organisations concernés par les politiques et pratiques relatives aux APAC, prêt à collaborer, à se conseiller et se soutenir comme pairs. Les réseaux peuvent être souples et relativement informels, ou bien officiels et conçus pour correspondre à une législation spécifique. Tous les réseaux devraient pouvoir bénéficier à la fois aux objectifs des communautés individuelles et du réseau.

Le type de réseau le plus simple et souvent le moins formel est le **groupe de travail**, dans lequel des représentants d'APAC, des organisations en appui, des activistes et des experts se rassemblent plus ou moins régulièrement pour partager des idées et des conseils, et pour travailler sur des préoccupations communes. Une **coalition** ou une **plateforme** est plus formellement consacrée à un objectif commun et peut être particulièrement utile pour travailler sur des questions spécifiques urgentes. – par ex. une coalition contre une menace imminente d'accaparement des terres, ou une plateforme qui soutient une politique nationale spécifique. Il a semblé utile à quelques communautés gardiennes d'APAC de créer

une organisation officielle, comme par exemple une **association** ou **fédération** qui représente leurs intérêts communs. Ce modèle permet au réseau de recevoir et d'utiliser des ressources en se projetant sur le plus long terme. A son tour, cela permet d'avoir une représentation plus officielle lors d'interactions avec d'autres acteurs, comme les gouvernements régionaux et nationaux. La nature des enjeux et les capacités humaines et organisationnelles disponibles permettent de donner des informations sur le réseau APAC qui est possible et souhaitable dans chaque contexte. Aujourd'hui, il existe des exemples de réseaux APAC dans de nombreux pays du monde.³⁵

S'il n'existe pas encore de réseau APAC dans un pays spécifique, un moyen efficace d'en promouvoir un est d'organiser **une réunion avec les représentants des communautés gardiennes d'APAC**. Cela crée une occasion d'écouter les besoins et les idées des uns et des autres et d'établir un terrain d'entente, souvent en se basant sur les menaces et opportunités communes. Si les communautés gardiennes et leurs partenaires identifient des problèmes communs et des activités conjointes possibles / souhaitables, ils peuvent décider de développer une forme de collaboration continue en tant que réseau.

Il est important qu'un réseau émerge d'un besoin ressenti par la base de la communauté. Un empressément externe pour créer un réseau est susceptible d'entraîner un manque de pertinence et/ou une défaillance. Dans le même temps, les réseaux, la construction d'alliances et d'organisation conjointe sont nécessaires si les communautés gardiennes souhaitent renforcer la force et l'élan d'un plaidoyer efficace. C'est le cas lorsque les communautés plaident pour un changement en utilisant le processus politique et législatif habituel (par ex., par des arguments convaincants offerts aux administrateurs et aux législateurs), ainsi que lorsqu'ils décident de mener des manifestations actives (par ex., des manifestations, marches, grèves, flash-mob, ou bien de la désobéissance civile).

Le réseau est également nécessaire **pour l'évaluation et le soutien par les pairs**, qui sont exigés pour s'inscrire au Registre international des APAC (voir ci-dessous). Si désiré et demandé, le facilitateur du PRA peut soutenir l'établissement du réseau APAC, mais un tel soutien devrait tout faire pour permettre la mise en place du réseau et du plaidoyer, tout en s'abstenant de plonger dans le *contenu* ou les *méthodes* de tout travail de plaidoyer.

Exemple du réseautage en Espagne (Details to be included.)

Des leçons apprises lors de la création d'un réseau

(fournies par des Membres et membres d'honneur du Consortium APAC de différentes régions du monde, Janvier 2017)

Une organisation catalytique pour le GSI, qui souhaite promouvoir un réseau APAC doit identifier un petit groupe initial de communautés gardiennes d'APAC et **faciliter leur rencontre et leur organisation conjointe...** mais c'est bien aux *communautés* de décider si elles veulent un réseau APAC, si elles veulent concrètement créer et établir ce réseau, définir sa stratégie, son fonctionnement opérationnel, sa vision politique, le soutien dont il a besoin et les objectifs qu'il cherche à atteindre...

Les réseaux ne doivent pas nécessairement commencer avec un grand nombre de membres. Mais— **dès le départ— l'intégrité et la détermination des représentants des APAC sont cruciales** pour le futur du travail collectif.

Les processus fédérateurs doivent évoluer de façon organique, sans être motivés par des projets ou des financements spécifiques. De plus, un soutien extérieur pourrait être fourni pour faciliter une réunion entre les représentants des APAC et initier le dialogue.

Néanmoins, même lorsque les membres du réseau sont volontaires, avoir à disposition **un minimum de ressources est important** pour permettre leurs réunions, leurs analyses, leurs communications et leur travail de plaidoyer. Il est nécessaire de soutenir le partage d'expériences, la recherche sur le terrain, les visites d'échange et cérémonies, les concertations sur des sujets d'actualité, les consultations, la facilitation, la coordination, le renforcement des capacités, le soutien juridique et les initiatives de plaidoyer.

Le réseau doit pouvoir se rapprocher de l'administration gouvernementale et des partenaires financiers et techniques.

Les réseaux devraient être **centrés sur les communautés et dirigés par les besoins**. Les gens s'investissent dans ce qui leur est le plus utile. Prenez en compte que les gens ont des besoins économiques et sociaux mais aussi des besoins culturels et spirituels.

Il est bénéfique aux réseaux de prendre en compte des **voix diverses** et ils devraient prendre soin de toujours inclure les **femmes**.

Les réseaux devraient favoriser le partage régulier des expériences et prendre soin de développer et maintenir une base de données de leurs membres (communautés, caractéristiques des APAC, organisations, personnes).

Tous les membres du réseau devraient s'efforcer de contribuer à quelque chose pour les autres.

Les réseaux devraient disposer d'un mécanisme de résolution de conflits.

Dans un réseau, les sous-groupes par communautés ou par territoires émergent généralement de manière organique pour les problèmes qu'ils partagent et pour joindre leurs forces dans la résistance. Les ressources disponibles pour la mise en réseau devraient essayer de répondre aux besoins de ces niveaux sous-nationaux, bien que ces ressources doivent également être maintenues pour les niveaux internationaux et nationaux, pour les activités nécessitant une économie d'échelle (par ex., le plaidoyer légal et politique).

Il y a dans tout paysage plusieurs couches de gouvernance, dans le droit et la politique (*de jure*) et dans la mise en œuvre/la pratique/les relations sur le terrain (*de facto*). Les APAC et leurs communautés gardiennes vivent dans des paysages socio-écologiques spécifiques et doivent y comprendre les forces en jeu. Parmi les tâches importantes des réseaux APAC se trouve donc celle de **comprendre quel type**

de reconnaissance et de soutien est possible et serait bénéfique aux APAC dans leur contexte spécifique. Une fois que cela est acquis, si le réseau est positif et efficace, il sera possible de réaliser un **plaidoyer commun** pour obtenir ce soutien nécessaire, que ce soit en termes de législation, politique et/ou en mise en œuvre pratique. Ces questions peuvent être discutées lors des réunions régulières du réseau et, notamment, entre les représentants des communautés gardiennes d'APAC.

Reconnaissance et soutien selon les législations et politiques internationales

La reconnaissance des APAC dans la législation internationale sur la biodiversité et les politiques de conservation, notamment par l'UICN et selon la CDB, croît constamment depuis le début du millénaire (voir la partie I). Bien qu'un examen de la législation et des éléments politiques internationaux qui soutiennent spécifiquement les APAC dépasse la taille de ce document, il est recommandé que chaque communauté gardienne prenne conscience **du rôle de plus en plus important qui est donné aux APAC sur la scène internationale** et du fait qu'elles sont reconnues comme une source de bénéfices au-delà des frontières pour, entre autres, la conservation de la diversité bio-culturelle, le maintien de modes de vie durables, et la satisfaction des droits humains collectifs et des droits des peuples autochtones. Cette **prise de conscience et ces connaissances-là peuvent renforcer les arguments et plaidoyers des gardiens d'APAC** pour identifier les formes de reconnaissance et de soutien qu'ils désirent et méritent.

Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et des communautés locales, reconnus dans le droit et la politique internationaux, sont un élément crucial de la reconnaissance et du soutien aux APAC.³⁶ Plaidoyer directement pour les droits territoriaux collectifs est en effet possible, par exemple en soulignant le respect aux liens importants qui existent entre les droits de l'homme et l'environnement³⁷ et le respect aux droits des peuples autochtones.³⁸ Ces points de départ pourront se renforcer et devenir plus fiables au cours des prochaines années si les normes relatives aux droits humains et aux droits des peuples autochtones et aux mécanismes de reddition des comptes sont effectivement développés et utilisés.

Stratégiquement, il semble *également* efficace **d'argumenter en faveur des droits territoriaux collectifs locaux sur la base des bénéfices locaux, nationaux et mondiaux de conservation qu'ils engendrent.** Jusqu'à présent, c'est par cette voie qu'a été réalisée la reconnaissance internationale des APAC, argumentant qu'une plus grande diversité de gouvernance de la conservation est bénéfique à la fois pour les personnes et la nature. *Un plaidoyer dont les points de départ sont ces arguments pourrait avoir de meilleures chances de réussite à court terme.*³⁹ C'est peut-être l'option à privilégier pour des situations dans lesquelles il y a peu d'intérêt politique pour les droits humains et des peuples autochtones et/ou des menaces sont imminentes. Il est toutefois également vrai qu'un plaidoyer fondé sur les bénéfices de la conservation ne donne qu'une place précaire aux droits fonciers et aux autres droits et peut contraindre les communautés à devoir « délivrer » des performances de conservation qui échappent à leur contrôle ou qui ne sont pas alignées avec leurs visions.

Pour trouver des points d'entrée dans les forums internationaux qui peuvent soutenir ou favoriser la reconnaissance appropriée des APAC, il peut être utile de contacter les organisations de la société civile (OSC) pertinentes dans le pays. Existe-t-il des OSC qui ont déjà participé à des conventions et des forums internationaux pertinents ? Pourraient-elles fournir des conseils et des connexions avec des agences compétentes de l'ONU ou des représentants du gouvernement, comme ceux qui sont désignés par le

gouvernement comme Points Focaux pour les conventions internationales telles que la CDB ou celles qui traitent des droits humains et des politiques alimentaires progressives⁴⁰? Les bureaux du PNUD chargés de mettre en œuvre les programmes de micro-financements (PMF) du FEM et menant le projet GSI en particulier, sont d'autres excellents exemples d'organismes et de personnes à contacter, y compris pour des informations sur les formes de reconnaissance sociale pour des initiatives communautaires exemplaires, comme le Prix Équateur. Dernier point et non des moindres, les communautés gardiennes peuvent souhaiter contacter le [Consortium APAC](#), dont les Membres, les membres d'honneur et le personnel semi-bénévole sont présents aujourd'hui dans plus de 70 pays. En établissant de telles connexions, avoir le soutien du facilitateur peut être utile à l'Équipe locale, car le facilitateur a une chance d'être bien informé sur la situation du pays quant aux politiques et opportunités internationales et avoir des contacts personnels avec les personnes responsables concernées.

Le but ici n'est pas que chaque communauté gardienne d'APAC soit active dans les conventions internationales. Par contre, toutes les communautés intéressées peuvent et devraient être pleinement conscientes que les accords internationaux sur l'environnement ont mis en évidence les multiples valeurs locales et mondiales des APAC et que leur reconnaissance officielle et soutien par les gouvernements nationaux sont dûs en respect des lois et politiques internationales que ces gouvernements ont ratifiés.

Reconnaissance et soutien selon les législations et politiques nationales

Diverses formes de reconnaissance légale et politique des APAC sont possibles au niveau national (voir l'encadré sur les instruments nationaux légaux et politiques qui reconnaissent les APAC dans la partie I de ce document). De nombreux gouvernements permettent une reconnaissance légale des terres communautaires ou territoires détenus sous un titre communautaire, et d'autres plus particulièrement encore pour les APAC. Par exemple, des pays comme la Colombie, les Philippines, l'Inde, l'Équateur et le Brésil reconnaissent légalement les droits fonciers collectifs de leurs peuples autochtones ou tribaux et les droits d'usages connexes sur leur diversité bio-culturelle. En outre, des pays comme l'Australie, le Mexique, l'Italie, les Fidji et le Sénégal ont des moyens spécifiques de reconnaître les communautés comme instances dirigeantes dans des aires importantes en termes de conservation, parfois intégrées dans le système officiel d'aires protégées. Les mécanismes et pratiques connexes sont soutenus par une législation et/ou une politique spécifique.⁴¹

Aujourd'hui, plusieurs pays discutent également de moyens de reconnaître les territoires communautaires plus spécifiquement *en tant qu'APAC*, afin de mettre en évidence et de préserver leur valeur de conservation. Ceci est d'une importance cruciale, même lorsque les communautés possèdent des droits fonciers collectifs, car la reconnaissance des APAC en tant que telles renforce la sécurité donnée par les droits fonciers et les droits d'usage des communautés concernées. Par exemple, la reconnaissance des APAC pour leur valeur de conservation renforce les demandes des communautés gardiennes pour le CLIP et leur opposition éventuelle aux concessions extractives que les gouvernements peuvent attribuer indépendamment des droits fonciers.⁴²

Une première étape, dans la recherche de la **reconnaissance juridique nationale des APAC en tant que telles**, est de comprendre qu'elles sont les **options disponibles** en vertu de la législation et des politiques du pays concerné. Cela permet aux communautés d'évaluer les avantages et inconvénients

des diverses options et leur pertinence selon leur contexte et préoccupations spécifiques. Pour le Consortium APAC, un point de départ important de cette recherche est un [examen politique et légal national des APAC](#)⁴³, qui est mieux réalisé s'il l'est au niveau national et commandé par de nombreuses communautés, car il leur serait pertinent pour tous. Ici, encore une fois, la collaboration entre l'Équipe locale et le facilitateur est importante, car ce dernier peut accéder aux fonds pour demander la réalisation de cet examen national et s'assurer que ses résultats soient communiqués à toutes les communautés concernées.

Inscrire les APAC aux registres internationaux et nationaux

Aujourd'hui, les communautés gardiennes peuvent « inscrire » leurs APAC s'ils souhaitent rendre leur existence visible sur la scène internationale. Au cours des dernières années, le Centre Mondial de Suivi de la Conservation de la Nature du PNUE ([PNUE -WCMC](#)) a donné aux communautés la possibilité d'inscrire leur APAC directement dans la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA), si l'APAC en question correspond à la définition d'une aire protégée selon l'UICN,⁴⁴ et/ou dans un [registre international dédié aux APAC](#) que le WCMC gère aussi.

La WDPA est une base de données contenant tous les types d'aires protégées définies par l'UICN, y compris les APAC comme exemples de l'un des quatre principaux types de gouvernance. Le Registre des APAC, par contre, est une base de données pour les APAC uniquement. Il contient des informations dans un format similaire à celui du WDPA mais peut inclure plus de détails et la communauté gardienne qui fournit les informations peut les placer dans la base de données, ou, si elle le décide, les garder indisponible au public. Enfin, la communauté a aussi la possibilité de soumettre une étude de cas ou une description narrative courte de l'APAC, qui peut être accessible au public sur internet et ne nécessite pas d'inscription.

Ce Module n'est qu'une introduction au Registre des APAC géré par le PNUE WCMC. Des détails et liens vers les formulaires qui doivent être complétés pour l'inscription sont [en ligne](#) et dans un manuel, disponible en plusieurs langues :
www.wcmc.io/iccadatamanual_FR
www.wcmc.io/iccadatamanual
www.wcmc.io/iccadatamanual_ESP

Pour inscrire une APAC, la communauté complète un [formulaire CLIP](#) et un [questionnaire](#). Le formulaire CLIP consiste à s'assurer que la communauté est pleinement consciente de tout ce qu'implique une inscription. Le questionnaire demande, entre autre, la localisation et les caractéristiques environnementales de l'APAC. Il demande comment elle est utilisée par la communauté, comment elle est gouvernée et gérée, quel type de droits possède la communauté sur l'APAC, les menaces auxquelles elle est confrontée et son histoire. L'Équipe locale et le facilitateur peuvent aider les communautés à regrouper cette documentation.

Avant qu'une APAC puisse intégrer le Registre ou la WDPA, le Consortium APAC a demandé au WCMC du PNUE de s'assurer qu'un processus d'examen par les pairs est mené, afin de s'assurer qu'il s'agit d'une APAC authentique, que les procédures appropriées pour l'inscription, telles que le CLIP, ont été suivies et que les normes appropriées sont respectées.

Les processus d'examen par les pairs doivent être développés et menés dans chaque pays par un réseau authentique de peuple autochtones et de communautés locales gardiennes d'APAC. Parce que

les tâches à accomplir sont délicates, la légitimité du réseau doit être reconnue par les peuples autochtones et/ou les communautés locales dans le pays. Le réseau pourrait également bénéficier d'une affiliation au [Consortium APAC international](#) et d'une certaine forme de partenariat avec le PMF du FEM du PNUD, s'il existe un bureau dans le pays. Les réseaux APAC devraient choisir librement un ensemble de valeurs et de critères qu'ils respecteront (par ex., l'équité et la transparence) et convenir d'un **processus adéquat pour l'examen par les pairs des APAC** dans leur pays. Jusqu'à présent, seuls quelques réseaux nationaux APAC (par ex., en Espagne et en Iran) se sont accordés sur de tels critères et processus, mais d'autres sont susceptibles de le faire dans le cadre de l'initiative mondiale de soutien aux APAC (GSI).

Des registres d'APAC existent également au niveau national (par ex. aux Philippines et en Iran), mais ils sont moins connus ou développés que celui au niveau international. Comme la reconnaissance et le soutien international de façon générale, l'opportunité d'inscription des APAC a été rendue possible à l'échelle internationale avant même que de nombreux pays ne reconnaissent l'existence des APAC sur leur territoire.

Une communauté gardienne devrait-elle **inscrire son APAC au niveau international** ? **Cette décision devrait être prise au cas par cas**, et une concertation de base sur ce sujet pourrait explorer certaines questions spécifiques (voir les Questions de concertation 7.1).

Questions de concertation 7.1 - Inscription dans un registre international dédié aux APAC et/ou dans la Base de données mondiale des aires protégées (WDPA)

- L'APAC est-elle menacée? Serait-elle **plus en sureté** si sa valeur de conservation était reconnue à l'échelle internationale ?
- Le site de l'APAC et sa communauté gardienne acquerraient-ils une **meilleure reconnaissance** de la **valeur de conservation** de l'APAC et des **bénéfices internationaux** qu'elle fournit? (*Veillez prendre en compte que le processus d'inscription pourrait être un premier pas pour que le pays « compte » les APAC dans ses objectifs mondiaux de biodiversité.*)
- L'APAC pourrait-elle bénéficier d'une **plus grande visibilité et être mieux prise en compte** - tant au sein de la communauté gardienne (par ex., parmi ses jeunes) qu'à l'extérieur? Est-ce que cela entraînerait des **dangers potentiels**, comme une attention non-désirées ou des personnes extérieures qui viendraient pour profiter des ressources naturelles ?
- Le processus d'inscription pourrait-il susciter des **conflits d'intérêts** avec les communautés voisines, le gouvernement ou d'autres parties prenantes (par ex., des entrepreneurs privés, ONG, militaires, etc.) ?
- Le **statut social** de la communauté gardienne serait-il amélioré si son rôle pour gouverner et gérer l'APAC était mieux reconnu ?
- Le processus d'inscription aurait-il une influence positive sur la communauté, par ex. en **ravivant ses connaissances et compétences en matière de conservation** et en **promouvant la solidarité interne** et le sens de l'identité commune ?

- Est-ce que l'APAC et ses systèmes de gouvernance et de gestion bénéficieraient d'être **mieux documentés**, comme c'est nécessaire pour le processus d'inscription ?
- L'inscription faciliterait-elle **les relations avec un réseau mondial APAC**, permettant aux communautés gardiennes d'apprendre les unes des autres et d'apprécier leur position au sein d'une communauté mondiale d'initiatives similaires?
- À la lumière de ce qui précède, si l'inscription est convenue, serait-il plus approprié de chercher à entrer dans le **WDPA** (si l'APAC correspond à la définition d'« aire protégée » de l'UICN⁴⁵), ou dans le **registre APAC**, ou dans **les deux**? Serait-il préférable de rendre **l'inscription visible** au public **ou** de la garder **privée**?

Plaidoyer conjoint pour une reconnaissance et un soutien appropriés

Si une APAC bénéficie d'une reconnaissance et d'un soutien appropriés, cela peut permettre aux communautés de sécuriser et exercer leurs droits et responsabilités collectifs. Par contre, une reconnaissance et un soutien inadéquats et insuffisants, sont généralement dommageables et entraînent une influence et des impacts indésirables sur la communauté et l'APAC.⁴⁶ Dans le cadre du PRA, le **réseau national APAC** devrait examiner précautionneusement les types de **reconnaissance et de soutiens juridiques, politiques et sociaux** qui sont **appropriés dans son contexte partagé** (voir les Questions de concertation 7.2). Il est particulièrement important que les communautés gardiennes d'APAC préconisent une forme spécifique de reconnaissance et de soutien uniquement après une exploration bien informée et transparente des avantages et des risques de diverses options possibles et sous l'autorité et la responsabilité de leurs représentants légitimes.

Différentes communautés gardiennes qui s'entendent sur ce dont elles ont besoin peuvent souhaiter plaider ensemble, en tant que réseau APAC, pour le passage ou la mise en œuvre de lois et de politiques qui leur conviennent. Elles peuvent également avoir besoin de **partenaires**. Les mouvements nationaux pour les droits fonciers, les droits des paysans et les droits des peuples autochtones peuvent être des partenaires puissants des communautés gardiennes d'APAC, ainsi que des organisations et mouvements de la société civile travaillant sur la conservation de la nature, les moyens de subsistance durables et les droits humains concernant l'environnement. Pour ce qui est de savoir s'il faut ou non s'engager avec les partis politiques, et comment, c'est un choix qui doit être pris par chaque réseau APAC, avec perspicacité et sagesse.

Le facilitateur peut souligner qu'un plaidoyer réussi porte généralement un but clair et bien argumenté (par ex., une modification spécifique d'une politique ou le financement d'un programme spécifique) et s'appuie sur des exemples concrets et positifs, un budget dédié et une circonscription qui est aussi unie et diverse que possible. Il est important que le facilitateur fournisse également des contacts avec une ou quelques **personnes ou organisations ayant des compétences juridiques**. Dans l'idéal, tout plaidoyer spécifique serait soutenu par au moins une organisation de la société civile ayant des compétences juridiques, des compétences pour proposer des stratégies et des solutions juridiques, déposer des pétitions, suivre des cas spécifiques, assister sur les questions de terres, de ressources et de conflits, des

compétences pour soutenir la reconnaissance d'APAC spécifiques, proposer une protection des droits collectifs chaque fois qu'ils sont contestés, faire des formations sur les compétences diplomatiques et para-juridiques, etc.

Questions de concertation 7.2 – La reconnaissance et le soutien nécessaires et appropriés

- Les **communautés gardiennes** sont-elles **légalement reconnues** comme elles le souhaitent, par ex., en tant que peuples autochtones ou communautés locales spécifiques ayant une personnalité juridique/officielle ?
- Les **institutions** de l'APAC (éventuellement les institutions *sui generis*) **sont-elles reconnues et acceptées dans leur rôle de gouvernance** ?
- Les communautés gardiennes sont-elles autorisées à gouverner et à gérer leur APAC ? Si oui, comment ? Qu'est ce qui est formellement sanctionné ? Si non, pourquoi ? Qu'est-ce qui, spécifiquement, empêche cela ?
- En général, qui possède les terres et l'eau des APAC ? Les communautés gardiennes possèdent-elles une forme de **droit de propriété sécurisé (ou du moins d'accès et d'utilisation)** de leurs APAC ?
- Les communautés gardiennes ont-elles des responsabilités et des droits collectifs sur les ressources naturelles dans leurs APAC ?
- Existe-t-il une **conscience sociale** des rôles et des capacités des communautés pour gouverner et gérer des APAC ?
- Les communautés gardiennes ont-elles la **capacité de se rencontrer** régulièrement, de discuter des processus de prise de décision et des règles des APAC et d'interagir positivement avec d'autres institutions de la société ? Si non, qu'est ce qui est nécessaire pour que cela devienne possible ?
- Le gouvernement soutient-il ou gêne-t-il les communautés gardiennes dans **l'application des règles des APAC** en rendant des **jugements justes et cohérents et en infligeant des punitions aux contrevenants** ? Par exemple, les communautés ont-elles la capacité de réaliser une forme de suivi dans les APAC, de communiquer leurs règles, de les appliquer, d'appréhender les contrevenants et d'identifier et de répondre aux menaces ? Si non, est-ce souhaitable ? Comment cela pourrait-il devenir possible ?
- Les communautés ont-elles la **capacité de gérer** leurs APAC comme elles le souhaitent ? Si non, qu'est ce qui est nécessaire pour que cela devienne possible ?
- Les communautés ont-elles la **capacité de continuer à apprendre** et améliorer la qualité de la gouvernance et de la gestion de leurs APAC (par ex., par des visites d'échange, une formation officielle, des conseils techniques, un suivi et une communication continue...) ? Si non, qu'est ce qui est nécessaire pour que cela devienne possible ?

- À la lumière de tout ce qui précède, **quels types de reconnaissance et de soutien aux APAC** sont nécessaires dans le contexte spécifique du réseau? Quels sont les **objectifs de plaidoyer** à définir?

Le réseau APAC identifiera donc a priori les divers besoins de reconnaissance et de soutien pour leurs APAC, mais il faut garder à l'esprit que **l'intégrité et la force internes** des communautés gardiennes constituent la condition la plus fondamentale à l'existence et la prospérité des APAC, et ne devraient jamais être compromises par un soutien extérieur. Un élément particulièrement dangereux, en ce sens, est le soutien financier, qui peut **potentiellement devenir un fardeau pour la communauté** et une source de conflits et de corruption. Divers types d'initiatives de reconnaissance et de soutien, d'autre part, se sont avérés particulièrement utiles (voir Module 6).

Leçons apprises en plaidoyer

(fournies par les Membres et les membres d'honneur du Consortium APAC de diverses régions, janvier 2017)

Toute personne a la capacité de se faire avocat, personne ne devrait avoir peur... surtout lorsqu'elle est soutenue par un réseau efficace et lorsqu'elle propose des **idées qui ont au moins un minimum d'intérêt pour toutes les parties prenantes en jeu.**

Dans le travail de plaidoyer, mettez la politique de côté et **penchez-vous sur où se trouve le pouvoir d'action.** Tout en conservant l'intégrité et la vision, demandez-vous avec assurance ce dont vous avez besoin... et demandez de préférence quelque chose de **simple, pratique et stratégique.**

Les réseaux APAC donnent des avantages en termes d'économie d'échelle, lorsqu'ils mènent un plaidoyer légal et politique au niveau national et international au nom de plusieurs APAC individuelles... mais ces activités de plaidoyer nécessitent un soutien supplémentaire.

Ressources et outils pour plaider en faveur d'une reconnaissance et d'un soutien approprié

Sites internet et organisations

[Le registre APAC et leurs manuels détaillés en Français, Anglais et Espagnol](#)

[La page internet du Consortium](#) sur le développement des [registres nationaux des APAC et des analyses](#) (C'est en cours de mise à jour...) (en anglais)

[Iniciativa Comunales](#) (en espagnol)

[L'outil de donnée de tenure](#) de l'[Initiative Droits et Ressources](#) (RRI, de l'anglais Rights and Resource Initiative)

Le réseau [Namati](#), y compris sur [les droits fonciers communautaires](#) et [la justice environnementale](#). (en anglais)

[Life Mosaic](#), y compris sur les boîte à outils pour vidéos des [Territoires de Vie](#) et d'autres [rapports](#)

[Forest Defender](#) (les défenseurs de la forêt - en anglais) une base de données juridiques en ligne sur les lois et droits internationaux portant sur la gouvernance forestière

[Community Organisers Toolbox](#) (la boîte à outil des organisateurs communautaires - en anglais)

[Directives volontaires sur le foncier de la FAO](#)

Publications:

[La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales – exemples et analyses](#)

[Recognizing and Supporting ICCAs](#): Aperçu international et Cas d'études Nationaux (Reconnaître et soutenir les APAC – en anglais)

[Strengthening what works](#) – reconnaître et soutenir les accomplissements des peuples autochtones et des communautés locales en termes de conservation (Renforcer ce qui existe - en anglais)

[Rapport politique](#) et [son document complémentaire](#) sur les APAC chevauchées par des aires protégées (en anglais)

[Rapport politique](#) et [son document complémentaire](#) sur les relations entre la reconnaissance légale et le droit foncier collectif dans les APAC et la conservation par la communauté. (en anglais)

[Manuel Populaire des Directives pour la Gouvernance des Terres, Pêches et Forêts](#)

[Community-Based Paralegals: A Practitioner's Guide](#) (Le parajuridique basé sur la communauté : un guide aux praticiens- en anglais)

[Organising pit sawyers to engage](#) (organiser les scieurs de long à s'engager- en anglais)

[A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation](#) (Un nouveau tissage de pouvoir, les peuples et les politiques : Le guide d'action pour le plaidoyer et la participation citoyenne - en anglais)

[Conservation and Indigenous Peoples in Mesoamerica: A Guide](#) (Conservation et peuples autochtones d'Amérique Centrale: un guide – en anglais)

[Human rights standards for conservation: rights, responsibilities and redress](#) (Normes relatives aux droits de l'homme pour la conservation: droits, responsabilités et recours– en anglais)

[Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique. Un guide sur la Convention No. 169 de l'OIT](#)

[Indigenous Peoples & the Convention on Biological Diversity - An Education Resource Book](#) (Les peuples autochtones et la Convention sur la Diversité Biologique – Un livre-ressource pédagogique – en anglais)

IBA Community Toolkit: Negotiation and Implementation of Impact and Benefit Agreements (Une boîte à outil pour les ERA communautaires: Négotiation et mise en oeuvre des accords sur les impacts et bénéfices)
Plaidoyer, Lobbying et capacités de négociations. Qu'est-ce-que cela a à voir avec REDD ? Un manuel pour les formateurs autochtones, Module 5.

Annexe 1 - Modèle pour recueillir des informations de base sur une APAC

Ce modèle fournit une liste concise des informations-clés qu'une communauté pourra recueillir au sujet de son APAC à diverses fins, y compris pour préparer le remplissage du formulaire d'inscription aux bases de données du WCMC du PNUE. L'Équipe locale et le facilitateur peuvent travailler à l'avance pour trouver des traductions locales donnant du sens aux concepts qui peuvent être étrangers à la communauté concernée (par ex., « écosystème »).

Quel est le nom de l'APAC (dans la langue locale et en français)?	
Dans quel pays et quelle région/province se trouve-t-elle ?	
Quelle est sa superficie (superficie approximative de l'aire) ?	
Quelles sont ses coordonnées SIG (si disponible) ?	
Est-ce qu'elle contient une aire maritime (oui ou non) ?	
Est-ce qu'elle contient une zone d'eau fraîche (oui ou non) ?	
Quel type (ou types) d'écosystème et de biodiversité (espèces et fonctions clés) l'APAC conserve-t-elle ? Merci d'inclure une brève description.	
L'APAC est-elle clairement délimitée sur carte et matérialisée au sol ? Y compris une carte de zonage ou d'autres cartes de l'APAC si c'est possible et approprié.	
Comment sont utilisées les ressources naturelles dans l'APAC?	
Quel est l'état de conservation de l'APAC (excellent, bon, menacé, mauvais) ? Veuillez expliquer brièvement et joindre des photos pertinentes avec des légendes (si disponible).	
Qui est la communauté gardienne (nom et nombre approximatif de membres)?	
La communauté s'auto-identifie-t-elle comme un peuple autochtone et/ou provient-elle d'une minorité religieuse ou ethnique ? (Oui ou non, et si oui, de quel peuple ou minorité spécifique?)	
Quelles langues sont parlées dans la communauté, y compris les langues locales ?	
La communauté est-elle sédentaire ou mobile ? Si elle est mobile, veuillez noter si elle possède son propre territoire de transhumance et si celui-ci fait partie de l'APAC.	
Le salaire per capita des membres de la communauté est-il moins, sensiblement égal, ou au-dessus du taux moyens national ?	
Quelle est l'histoire de la relation entre la communauté et l'APAC et des valeurs communautaires autour de l'APAC (par	

ex., dépendance pour des questions de survie, culture, économie locale, fierté communautaire, sens identitaire lié au territoire, etc.)?	
Existe-t-il un savoir local environnemental ? Veuillez noter s'il est toujours intact et utilisé, à quel point il est présent dans la communauté, comment il est utilisé, et s'il est transmis de génération en génération.	
Est-ce que les hommes et les femmes, les anciens et les jeunes, et ceux qui ont différents modes de vie ont des relations différentes avec l'APAC ? Merci d'expliquer.	
Est-ce qu'il existe des institutions locales coutumières qui, à travers le temps, ont développé des règles, des pratiques, et des valeurs qui ont contribué à la conservation des APAC ? Si oui, merci d'expliquer.	
La communauté se souvient-elle de situations dans lesquelles elle a « sauvé » son APAC de sérieuses menaces ? Si oui, merci d'expliquer.	
La communauté a-t-elle conscience de l'existence de son APAC ? Est-ce qu'elle utilise un nom spécifique pour en parler ? Quel est ce nom ? Est-il générique (commun dans le pays / la zone) ou spécifique à cette APAC ?	
Existe-t-il des règles de conservation claires et reconnues dans l'APAC ? (par ex., une carte de zonage, un plan de gestion écrit ou oral pour l'usage durable des ressources naturelles, un système de contrôle communautaire) ?	
La communauté a-t-elle une façon spécifique de documenter et de contrôler les valeurs de son APAC ?	
Quels sont les objectifs communautaires principaux de gestion de l'APAC (par ex. préserver le territoire, continuer à utiliser et gérer durablement ses ressources naturelles, restaurer une partie des terres dégradées, etc.) ?	
Existe-t-il une institution de gouvernance pour l'APAC (c'est-à-dire une organisation qui prend les décisions de gestion et s'assure que ces décisions sont respectées) ? Veuillez noter s'il s'agit d'une institution coutumière, d'une institution statutaire ou des deux (mixte). Veuillez noter si elle inclut un mécanisme pour gérer les conflits. Merci d'expliquer.	
Est-ce qu'il existe des événements spéciaux qui semblent renforcer le sens communautaire de la communauté, sa solidarité interne et ses liens avec les APAC ?	
L'APAC est-elle reconnue comme une aire classée ou protégée par les agences gouvernementales ? (oui ou non ? Si oui, par quelle agence ? Quel type de reconnaissance ? Quand a-t-elle été établie ?)	
Des changements ou courants majeurs sont-ils en cours dans l'APAC ? Par ex. la restauration d'un écosystème, une forte immigration, une perte ou amélioration de l'autorité gouvernante, des changements évidents du climat... ?	

Existe-t-il des conflits significatifs concernant le régime foncier et l'usage des ressources naturelles ? Merci d'expliquer.	
Quelles sont les menaces internes et externes principales envers la nature et le système de gouvernance des APAC ?	
Les membres de la communauté ont-ils conscience des principaux éléments qui concernent l'APAC comme les menaces et opportunités ?	
Les membres de la communauté locale sont-ils organisés et solidaires avec l'institution locale qui gouverne l'APAC ?	
Existe-t-il des capacités locales pour utiliser les nouvelles technologies (par ex. des ordinateurs, des caméras électroniques, des GPS) pour documenter et conserver l'information, pour gérer les ressources financières, pour communiquer sur sa propre gouvernance et gestion de l'APAC, etc. ? Merci d'expliquer.	
Qui sont les contacts-clés dans la communauté pour l'APAC ? Merci d'inclure toutes les informations sur les contacts.	
Merci de donner des titres et des liens pour toutes publications ou littérature grise disponibles qui décrit les caractéristiques naturels, culturels et/ou socio-économiques de l'APAC (s'il y en a).	

Références

Almeida, F. with G. Borrini-Feyerabend, S. Garnett, H. Jonas, H. Jonas, A. Kothari, E. Lee, M. Lockwood, F. Nelson and S. Stevens. 2015. [Collective Land Tenure and Community Conservation](#), Policy Brief of the ICCA Consortium, No. 2, The ICCA Consortium in collaboration with Maliasili Initiatives and Cenesta, Tehran.

Barrow, E., G. Walters, B. Nakangu, K. Angu Angu, S. Bobtoya, R. Cruz, S. Kutegeka, M. Savadogo. 2016. [RFGI handbook II : implementing improved natural resource governance in practice. An action learning handbook for sub-Saharan Africa](#). RFGI Working Paper No. 35. CODESRIA, University of Illinois, and IUCN.

Borrini-Feyerabend, G. and M.T. Farvar. 2017 (in press). "ICCA's" in Kothari, A. et al., *Post –development dictionary*.

Borrini-Feyerabend, G., P. Bueno, T. Hay-Edie, B. Lang, A. Rastogi et T. Sandwith. 2014. [Lexique sur la Gouvernance des Aires Protégées et Conservées](#), Courant Renforcer la Diversité et la Qualité de la Gouvernance du Congrès Mondial des Parcs 2014 de l'UICN. Gland, Suisse: UICN.

Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips et T. Sandwith. 2014. [Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action](#). Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N°20, Gland, Suisse: IUCN. xvi + 124pp.

- Borrini-Feyerabend, G., et al. 2010. [La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales — exemples et analyses](#), Consortium APAC et CENESTA pour le GEF SGP, la GTZ, le IIED et l’UICN / CEESP, Téhéran.
- Borrini-Feyerabend, G. with Buchan, D. (eds.), 1997. Beyond Fences: Seeking Social Sustainability in Conservation. [Vol. 1](#) and [Vol. 2](#). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Brown, J. and A. Kothari. 2011. "[Traditional agricultural landscapes and community conserved areas: an overview](#)". Management of Environmental Quality: An International Journal, Vol. 22 Iss: 2, pp.139 – 153
- CEESP. 2007. Recognising and supporting indigenous & community conservation— ideas & experiences from the grassroots. CEESP Briefing Note no.9.
- Colchester, M. et M. Farhan Ferrari. 2007. [Pour une bonne application du libre consentement préalable et éclairé : Défis et perspectives pour les peuples autochtones](#). Un résumé de Forest People Programme (FPP) de certaines expériences des peuples autochtones dans l'application du [principe de libre consentement préalable et éclairé](#) au Suriname, au Guyana, en Malaisie péninsulaire, au Pérou, en Indonésie, en Papouasie Nouvelle-Guinée et aux Philippines
- Consortium APAC, [Les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire](#) – APAC, Consortium APAC, 2013.
- Cultural Survival, [Plan de Vida - an Indigenous initiative for cultural survival](#), Cultural Survival Quarterly Magazine, 1999 (accessed 2017).
- Corrigan, C. and T. Hay-Edie. 2013. '[A toolkit to support conservation by indigenous peoples and local communities: building capacity and sharing knowledge for indigenous peoples' and community conserved territories and areas \(ICCAs\)](#)' UNEP-WCMC, Cambridge, UK.
- Dudley, N. (Éd.) 2008. [Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#). Gland, Suisse : UICN. x +96pp.
- Edwards, K., Triraganon, R., Silori, C. and Stephenson, J. 2012. [Putting Free, Prior, and Informed Consent into Practice in REDD+ Initiatives. A Training Manual](#). RECOFTC, IGES and Norad, Bangkok, Thailand.
- Fauna and Flora International (FFI). February 2013. A Guide to Using Tools for Participatory Approaches. Conservation, Livelihoods and Governance Programme Tools for participatory approaches.
- Geilfus, F. 2008. [80 tools for participatory development: appraisal, planning, follow-up and evaluation](#). Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture (IICA). San Jose, C.R.
- Govan, H. et al. 2009. [Status and potential of locally-managed marine areas in the South Pacific](#): meeting nature conservation and sustainable livelihood targets through wide-spread implementation of LMMAs. SPREP/WWF/WorldFish-Reefbase/CRISP. 95pp + 5 annexes
- Heras, M. and J. D. Tàbara. 2016. [Conservation Theatre: Mirroring Experiences and Performing Stories in Community Management of Natural Resources, Society & Natural Resources](#), 29:8, 948-964
- Hill, C., S. Lillywhite and M. Simon. 2010. [Guide to Free Prior and Informed Consent](#). Oxfam Australia.
- Hill, R., P. Kwapong, G. Nates-Parra, S. Breslow, D. Buchori, B. Howlett, G. LeBuhn, M.M. Maués, J.J. Quezada-Euán, and S. Saeed. 2016 (in press). Biocultural diversity, pollinators and their socio-cultural values. In *Pollinators, pollination and food production: a global assessment*, edited by S. G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca and H. T. Ngo. Bonn, Germany:

Contribution of the expert group to the First Assessment Report (Deliverable 3a) of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

IFAD. 2009. [Good practices in participatory mapping](#). Rome, International Fund for Agricultural Development. IFAD

International Alliance of Indigenous and Tribal People of the Tropical Forests (IAITPTF) and the Indigenous Peoples' Foundation for Education and Environment (IPF). No date. [Handbook on Free, Prior and Informed Consent: For Practical Use by Indigenous Peoples' Communities](#). Prepared with support from MISEREOR.

IUCN, UNEP, and WWF. 1980. [World Conservation Strategy](#).

IUCN/CEESP. 2010. Strengthening what works – Recognising and supporting the conservation achievements of indigenous peoples and local communities. IUCN-CEESP Briefing Note 10, May 2010, CENESTA for GEF SGP, GTZ and IUCN-CEESP, Tehran

IUCN-WCPA. 2006. [Community Conserved Areas](#). Parks. Volume no. 16. WCPA.

Jonas, H. 2016. The Evolution of Indigenous Peoples' and Community Conserved Territories and Areas (ICCAs) in International Biodiversity Law and Conservation Policy. [To be made available on line in the \(new\) ICCA web site](#)

Jonas, H., A. Kothari and H. Shrumm. 2012. [Legal and Institutional Aspects of Recognizing and Supporting Conservation by Indigenous Peoples and Local Communities](#) – An analysis of international law, national legislation, judgements, and institutions as they interrelated with territories and areas conserved by indigenous peoples and local communities. ICCA Consortium, Kalpavriksh, Natural Justice, TILCEPA, SGP, CBD, Stockholm Resilience Center, and the Christensen Fund. Drawing on contributions from national, regional and/or international reports.

Knox, J. 2017. Biodiversity. Annual Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment. [A/HRC/34/49](#)

Kothari, A. and A. Neumann. 2014. [ICCAs and Aichi Targets](#): The Contribution of Indigenous Peoples' and Local Community Conserved Territories and Areas to the Strategic Plan for Biodiversity 2011-20. Policy Brief of the ICCA Consortium, No. 1, co-produced with CBD Alliance, Kalpavriksh and CENESTA and in collaboration with the IUCN Global Protected Areas Programme.

Kothari, A. with C. Corrigan, H. Jonas, A. Neumann, and H. Shrumm (eds). 2012. [Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved By Indigenous Peoples And Local Communities](#): Global Overview and National Case Studies. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, ICCA Consortium, Kalpavriksh, and Natural Justice, Montreal, Canada. Technical Series no. 64, 160 pp.

Kothari, A. 2008. ["Protected areas and people: the future of the past"](#). Parks, 17(2): 23-34. 2 IUCN.

Lovera, S. with J. Pollini, K. Sena and G. Borrini-Feyerabend. 2013. [The hottest REDD issues: Rights, Equity, Development, Deforestation and Governance by Indigenous Peoples and Local Communities](#). GFC and CEESP

Lunch, N. and Lunch, C. 2006. [Insights into participatory video: a handbook for the field](#). Insight Share. Oxford, UK.

Mayers, J., E. Morrison, L. Rolington, K. Studd and S. Turrall. 2013. [Improving governance of forest tenure: a practical guide](#). Governance of Tenure Technical Guide No.2, International Institute for Environment and Development, and Food and Agriculture Organization of the United Nations, London and Rome.

PhotoVoice 2011. [See it our way: participatory photo as a tool for advocacy](#). London.

Porter-Bolland, L. et al. 2011. ["Community managed forests and forest protected areas: An assessment of their conservation effectiveness across the tropics"](#). Forest Ecology and Management 268: 6-17

Rambaldi, G., R. Chambers, M. McCall and J. Fox. 2006. [Practical ethics for PGIS practitioners, facilitators, technology intermediaries, and researchers](#). In G. Rambaldi, J. Corbett, M. McCall, R. Olson, J. Muchemi, P. Kwaku Kyem, D. Weiner, with R. Chambers (Editors). [Mapping for change: practice, technologies and communication](#). Participatory Learning and Action. No. 54. International Institute for Environment and Development (IIED).

RSIAR (Red Socioambiental de Información Amazónica Georeferenciada), Amazonia 2009—Areas Protegidas y Territorios Indígenas, 2009 (accessed 2010).

Rights and Resources Initiative (RRI). 2015. [Who Owns the World's Land? A global baseline of formally recognized indigenous & community land rights](#). RRI. Washington, D.C. Available at:

Shrumm, Holly and Harry Jonas (editors). 2012. [Biocultural Community Protocols: A toolkit for community facilitators](#). Natural Justice. Cape Town.

Stevens, S., T. Jaeger and N. Pathak Broome, with contributions from G. Borrini-Feyerabend, C. Eghenter, H. C. Jonas, and G. Reyes. 2016. [ICCAs and Overlapping Protected Areas](#): Fostering Conservation Synergies and Social Reconciliation. Policy Brief of the ICCA Consortium, Issue No.4, ICCA Consortium, Tehran, Iran.

Tauli-Corpuz, V., Conservation and indigenous peoples' rights. Report to the UN General Assembly, 2016

Worboys, G. L., M. Lockwood, A. Kothari, S. Feary and I. Pulsford (eds). 2015. [Protected Area Governance and Management](#). ANU Press. Canberra.

Notes

¹ Le concept de « CCA » (pour « aire protégée par des populations locales » en anglais) a été mentionné pour la première fois lors des préparatifs du Congrès mondial sur les parcs naturels (Durban 2003). Par la suite, il s'est élargi pour devenir « indigenous and community conserved areas », d'où l'acronyme ICCA en anglais, qui a été conservé même après l'expansion du concept quand il a adopté sa forme actuelle. Ce chapitre s'inspire fortement de Borrini-Feyerabend et Farvar 2017 (sous presse).

² Ces caractéristiques ont été définies d'après les publications existantes, en particulier Borrini-Feyerabend et al. 2010.

³ CPEES 2007.

⁴ Parfois, une communauté s'occupe d'un élément précis du territoire, comme une espèce d'arbre ou un type d'animal, tandis qu'une autre se charge du suivi du territoire. Ce phénomène est couvert par la notion de « chevauchement d'APAC ».

⁵ Conformément à la Stratégie mondiale de la conservation de 1980 (UICN, PNUE and WWF 1980).

⁶ Cette expression est adoptée par certains mais est source de controverse. Elle est citée ici comme un exemple parmi tant d'autres, mais nous admettons qu'il ne s'agit pas d'une expression universellement acceptée pour se référer aux sites qui ont une signification culturelle et spirituelle pour leurs gardiens.

⁷ La GSI est gérée par le programme de microfinancements du FEM du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec le Consortium APAC, le Programme mondial sur les aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre mondial de suivi de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CMSC du PNUE) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

⁸ Nous n'avons pas eu l'intention de faire une analyse exhaustive de toutes les ressources et les outils disponibles pour chaque module. Les quelques publications et liens suggérés aux lecteurs ne représentent que quelques références dans un domaine de recherche très ample et fascinant.

⁹ Adapté de Borrini-Feyerabend et al. 2013:11

¹⁰ Y compris les forêts et les pêcheries utilisées de façon durable. Cf. Govan et al. 2009 ; Hill et al. 2016 ; Kothari et al., 2012 ; RRI 2015 ; RSIAR, 2009

¹¹ Kothari et al. 2012

¹² Porter-Bolland et al. 2011

¹³ Cf COP13 de la CDB, Décision XIII/2 alinéas 7 et 5(b)(viii) ; Décision XIII/5, Annexe, Section IV/C, alinéa 15(1) ; Décision XIII/20, Appendice, alinéa (d) ; Décision XIII/20, alinéa 21 ; Décision XIII/20, alinéa 23 et Décision XIII/28.

¹⁴ Almeida et al., 2015

¹⁵ Les APAC peuvent être considérées soit comme des aires protégées soit comme des aires de conservation, en fonction des cas. La gouvernance par les communautés, pouvant inclure les APAC, est l'un des quatre principaux types de gouvernance d'aires protégée reconnus par l'UICN et la CDB (Dudley, 2008). Les aires de conservation ne sont pas officiellement reconnues comme des aires protégées, mais sont des zones conservées *de facto*, notamment en raison de résultats de conservation volontaires secondaires ou accessoires (Borrini-Feyerabend et al., 2014). Se reporter à la page du Consortium APAC consacrée à la politique internationale pour un résumé de l'état de reconnaissance en politique internationale

¹⁶ Jonas 2016

¹⁷ Stevens 2010

¹⁸ Knox 2017

¹⁹ Voir Kothari 2008 ; et Lovera et al. 2013. Nous admettons que, dans certains pays et contextes, les APAC sont intégrées dans les systèmes de marché, notamment dans le cadre des réseaux nationaux d'aires protégées, et que leurs gardiens peuvent se livrer à des activités économiques liées à leur APAC (par exemple, l'écotourisme, garde-forestiers rémunérés, etc.). Nous nous référons ici aux « mécanismes non fondés sur le marché » pour différencier les APAC des autres stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques traditionnellement plus axées sur le marché.

²⁰ Brown et Kothari 2011

²¹ Borrini-Feyerabend et al., 2013

²² Borrini-Feyerabend et al., 2013

²³ Pour de plus amples informations sur le chevauchement des APAC et des aires protégées par l'État, voir Stevens et al. 2016

²⁴ Kothari et al. 2013

²⁵ Kothari et al. 2013

²⁶ Borrini-Feyerabend et al. 2010

²⁷ Voir, par exemple, le [Code d'éthique de la SIE](#).

²⁸ Cette section s'appuie sur plusieurs sources, dont le [Code d'Éthique](#) (en anglais) de la Société Internationale d'Ethnobiologie (ISE), Shrumm et Jonas 2012 et Rambaldi et al. 2006.

²⁹ Description adaptée de Hill et al. 2010.

³⁰ RECOFTC et GIZ 2012

³¹ Cultural Survival, 1999

³² La traduction en score vise juste à donner à l'Equipe Locale une idée synthétique de la situation et n'a pas besoin d'impliquer la communauté dans son ensemble, tant que le score reflète clairement et sans ambiguïté la réponse qualitative de la communauté.

-
- ³³ Adapté d’une présentation du Consortium APAC intitulée « [Is this a good “ICCA initiative”?](#) » (janvier 2015), récapitulant les suggestions formulées par les membres et partenaires du Consortium APAC dans le monde entier.
- ³⁴ Adapté de Borrini-Feyerabend et al. 2014.
- ³⁵ Des exemples nationaux sont listés [dans le \(nouveau\) site internet du Consortium APAC](#). Le Consortium APAC lui-même est un exemple de réseau international qui se dédie à promouvoir un soutien et une reconnaissance appropriés des APAC.
- ³⁶ Cf. Morel 2010 et Kashwan 2013, cité par Jonas 2016.
- ³⁷ Knox, 2017
- ³⁸ Tauli-Copuz, 2016
- ³⁹ Cf. les nombreuses Résolutions de l’UICN en faveur d’une reconnaissance et d’un soutien approprié aux APAC — y compris au sein des aires protégées, et en faveur de la reconnaissance du rôle crucial de la [gouvernance dans la conservation](#) ; les nombreuses décisions de la CDB qui portent sur les APAC, et les publications qui les résument, comme Kothari et Newmann, 2014 et Jonas, 2016.
- ⁴⁰ Cf. les [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la FAO](#)
- ⁴¹ Kothari et Neumann 2014
- ⁴² Borrini-Feyerabend et al. 2010
- ⁴³ Des exemples sont disponibles [ici](#)
- ⁴⁴ Dudley 2008
- ⁴⁵ Selon l’UICN, une aire protégée est “Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés” (Dudley 2008)
- ⁴⁶ Borrini-Feyerabend et al. 2010